

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| COMPTE COURANT DE LA BELGIQUE ET BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UEBL EN 1998 | 5 |
| LE BILAN SOCIAL 1997 | 33 |
| COMMUNICATIONS | 63 |

Copyright Banque Nationale de Belgique s.a.

La citation et la reproduction à des fins non commerciales sont autorisées,
pour autant qu'il soit fait mention de la source.

ISSN 1372-3162

Banque Nationale de Belgique
Boulevard de Berlaimont 14
1000 Bruxelles
Téléphone : 02-221 20 33
Téléfax : 02-221 31 63

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|--------|--|
| ASBL | Association sans but lucratif |
| BNB | Banque Nationale de Belgique |
| BRI | Banque des Règlements Internationaux |
| CEC | Centre d'échange d'opérations à compenser du système financier belge |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| ELLIPS | Electronic Large-value Interbank Payment System |
| ETP | Equivalent temps plein |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| HWWA | Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv |
| ICN | Institut des Comptes Nationaux |
| MET | Ministère de l'emploi et du travail |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement économiques |
| ONSS | Office national de sécurité sociale |
| OPC | Organisme de placement collectif |
| OPEP | Organisation des pays exportateurs de pétrole |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| RTGS | Real Time Gross Settlement |
| TARGET | Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer |
| TGV | Train à grande vitesse |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| UE | Union Européenne |
| UEBL | Union Economique Belgo-Luxembourgeoise |

SIGNES CONVENTIONNELS

| | |
|------|---|
| — | la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens |
| ... | zéro ou quantité négligeable |
| e | estimation |
| p | provisoire |
| p.c. | pour cent |
| p.m. | pour mémoire |

COMPTE COURANT DE LA BELGIQUE ET BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UEBL EN 1998

I. CONTEXTE INTERNATIONAL

La Belgique est une des économies les plus ouvertes au monde. L'activité économique y est par conséquent largement influencée par les évolutions qui se produisent dans le reste du monde. En 1998, l'environnement international a été caractérisé par des différences sensibles dans le rythme de croissance des grandes zones économiques, à savoir les Etats-Unis, le Japon, les économies asiatiques émergentes et la zone euro. Celles-ci se sont encore accentuées dans le courant de l'année. Cette situation a fortement marqué l'évolution des échanges internationaux, non seulement en volume mais aussi en termes de prix. Elle a entraîné également des adaptations substantielles dans les comptes courants des balances des paiements. La détérioration de la situation économique dans certaines régions, notamment dans le Sud-Est asiatique, au Japon, en Russie et au Brésil, a, en outre, ébranlé la confiance des investisseurs à plusieurs reprises, ce qui a conduit à la réorientation des flux internationaux de capitaux et a donc influencé l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt.

Déjouant quelque peu les prévisions, l'expansion économique aux Etats-Unis en 1998 est restée forte jusqu'à la fin de l'année, atteignant en moyenne 3,9 p.c., comme en 1997. Pour la septième année consécutive, la croissance a ainsi atteint ou dépassé 2,3 p.c. Ce dynamisme de

l'activité s'explique par la vive augmentation de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe. En revanche, la contribution des exportations nettes a été presque chaque année négative. La consommation privée a progressé de 4,8 p.c. en 1998 — soit la hausse la plus élevée depuis le milieu des années quatre-vingt —, en partie en raison d'une nouvelle baisse du taux d'épargne des particuliers, qui est revenu, selon les estimations du FMI, à moins de 1 p.c. de leur revenu disponible en 1998. Le profil de la croissance n'a pas été totalement uniforme au long de l'année. Un premier trimestre vigoureux a été suivi par deux trimestres d'expansion plus modeste. Une progression nettement plus ferme que prévu de l'activité a, en revanche, été de nouveau constatée au quatrième trimestre, sans doute sous l'effet des baisses de taux d'intérêt décidées par la Réserve fédérale américaine en septembre et en octobre. Ces décisions ont provoqué une remontée des cours boursiers après un recul dû à la détérioration de la situation en Russie, à la vulnérabilité persistante du système financier au Japon et aux difficultés de certains fonds spéculatifs américains. De la sorte, la confiance des consommateurs américains s'est raffermie, leurs dépenses étant assez fortement influencées par les gains de pouvoirs d'achat associés à l'incidence des évolutions boursières sur leur portefeuille d'actifs.

Au Japon, en revanche, la récession économique a frappé de plein fouet, avec une contraction de 2,8 p.c. du PIB réel, après une hausse modérée

TABLEAU 1 — CROISSANCE DU PIB REEL

(pourcentages)

| | Etats-Unis | | | Japon | | | Zone euro | | | Pays d'Asie nouvellement industrialisés ¹ | | |
|--|------------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|--|------|------|
| | 1992-1996 | 1997 | 1998 | 1992-1996 | 1997 | 1998 | 1992-1996 | 1997 | 1998 | 1992-1996 | 1997 | 1998 |
| Demande intérieure finale | 3,0 | 3,8 | 5,2 | 1,9 | 0,1 | -3,3 | 1,0 | 1,5 | 2,9 | 6,9 | 4,7 | -6,8 |
| Formation de stocks ² | 0,1 | 0,5 | -0,1 | ... | -0,1 | -0,1 | -0,1 | 0,6 | 0,7 | ... | -1,5 | -3,2 |
| Exportations nettes ² | -0,3 | -0,4 | -1,4 | -0,2 | 1,4 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | -0,6 | -0,2 | 3,2 | 8,2 |
| Produit intérieur brut | 2,8 | 3,9 | 3,9 | 1,7 | 1,4 | -2,8 | 1,4 | 2,5 | 2,9 | 6,6 | 6,0 | -1,5 |

Source : FMI

¹ Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong et Singapour.

² Contributions à la croissance.

de 1,4 p.c. en 1997. La demande intérieure a fléchi de 3,3 p.c., alors que les exportations nettes ont fourni une contribution positive, de 0,6 p.c., à la croissance. Plusieurs facteurs ont été à l'origine de ces évolutions. La persistance des problèmes dans le secteur financier, en raison notamment du manque de vigueur, en temps utile, des actions correctrices menées par les autorités, et l'incertitude qui en a découlé ont érodé la confiance des consommateurs et des investisseurs japonais. Le secteur des exportations a, en outre, été sévèrement affecté par la crise dans le Sud-Est asiatique, qui est le principal partenaire commercial du Japon. Un nouveau repli des prix des actions et des biens fonciers, ainsi que la propension réduite des banques à accorder de nouveaux crédits ont également contribué à la chute de la demande. La baisse de l'emploi et la détérioration des revenus qui s'en sont suivis ont encore ralenti les dépenses des particuliers et des sociétés.

L'évolution économique dans la zone euro a été contrastée au cours de l'année. La croissance est restée élevée au premier semestre et la phase conjoncturelle ascendante, qui s'était amorcée au premier trimestre de 1996, s'est prolongée. Sa composition s'est toutefois nettement modifiée avec l'accélération tout au long de l'année de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe, alors que les exportations ont marqué le pas. Le dynamisme de la demande intérieure s'explique par la croissance soutenue des revenus, grâce à l'expansion de l'activité et à la création d'emplois, ainsi que par la baisse des taux d'intérêt et par un regain très net de la confiance. Celle-ci a été stimulée d'une part, par l'environnement macroéconomique plus sain, associé au processus de convergence économique dans l'Union européenne et d'autre part, par les perspectives liées à l'introduction de l'euro. Si du côté de la demande extérieure, le premier semestre est demeuré caractérisé par un rythme d'expansion soutenu, l'absence de reprise au Japon, l'aggravation de la crise en Asie et l'émergence des difficultés économiques en Russie ont fortement assombri l'environnement extérieur à partir du milieu de l'année. La croissance des exportations en a rapidement pâti. Ces facteurs extérieurs moins favorables ont ébranlé la confiance des entrepreneurs, ce qui a concouru à partir du milieu de l'année à une contraction des stocks de biens intermédiaires. Les stocks avaient cependant crû sensiblement au premier semestre, de sorte que, globalement, ils ont fourni une contribution nette positive de

0,7 p.c. à la croissance pour l'ensemble de l'année. Malgré la contribution négative des exportations nettes, à hauteur de 0,6 p.c., l'activité a crû de 2,9 p.c., soit plus que les 2,5 p.c. enregistrés en 1997.

Les Etats-Unis ont donc de nouveau continué à soutenir la croissance mondiale en 1998, par la forte augmentation, de 10,6 p.c., de leurs importations de biens et services, qui a succédé à une progression déjà très vive de 13,9 p.c. en 1997. Ce léger ralentissement de la hausse des importations américaines par rapport à 1997 a déprimé la croissance des échanges mondiaux d'environ un demi pour cent, mais celle-ci s'est ralentie globalement dans une bien plus large mesure pour d'autres raisons. Ainsi, selon les données du FMI, la croissance en volume du commerce international de biens et services a chuté, revenant de 9,9 p.c. en 1997 à 3,3 p.c. en 1998, essentiellement en raison du repli de la demande dans les pays en crise. Les importations ont baissé de 7,7 p.c. au Japon, alors qu'elles étaient restées quasiment stables en 1997. Dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie, qui ont dû réduire de manière substantielle, sous la pression des marchés financiers, leur recours au financement externe des opérations courantes de la balance des paiements, les importations ont même régressé de 8,8 p.c., après une hausse de 7,6 p.c. l'année précédente.

TABEAU 2 — INDICATEURS DU COMMERCE MONDIAL EN VOLUME

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

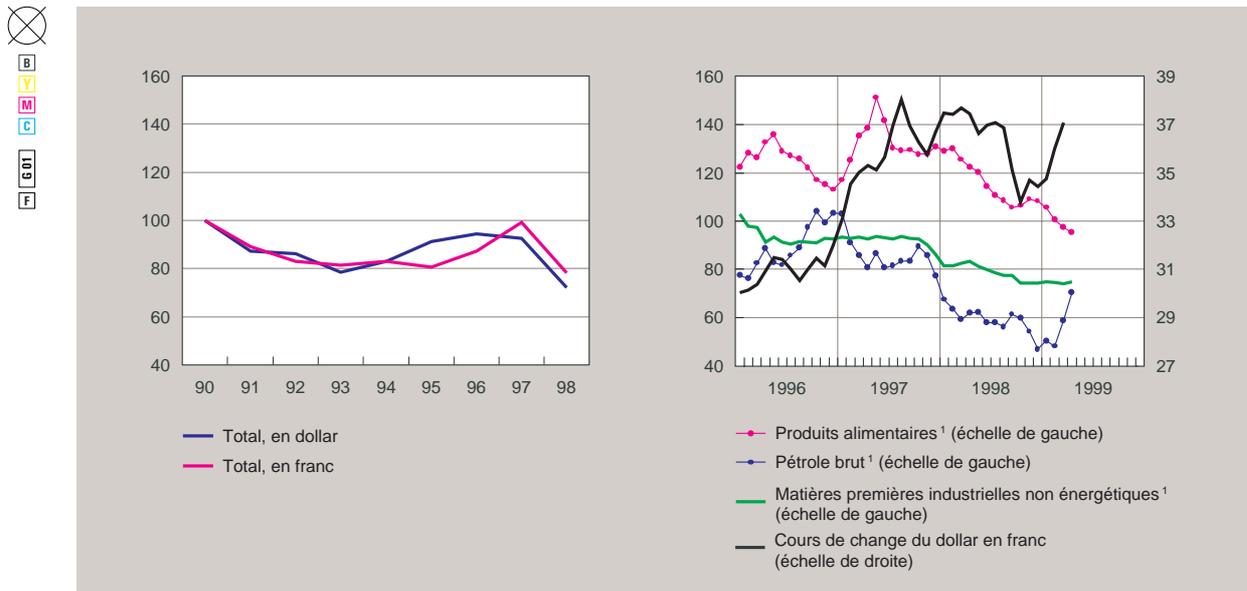
| | 1997 | 1998 |
|--|------|------|
| Biens et services | | |
| Commerce mondial | 9,9 | 3,3 |
| Importations des économies développées | 9,1 | 4,7 |
| dont : | | |
| Etats-Unis | 13,9 | 10,6 |
| Japon | 0,5 | -7,7 |
| Zone euro | 8,7 | 7,6 |
| Pays d'Asie nouvellement industrialisés ¹ | 7,6 | -8,8 |
| Importations des pays en développement | 11,2 | -0,7 |
| Biens | | |
| Commerce mondial | 10,6 | 3,0 |
| Importations des économies développées | 11,0 | 4,6 |
| Importations des pays en développement | 7,5 | -3,0 |

Source : FMI.

¹ Corée du Sud, Taïwan, Hong kong et Singapour.

GRAPHIQUE 1 — PRIX DES MATIERES PREMIERES

(indices 1990 = 100)



Les importations des pays en développement, qui sont surtout des exportateurs de matières premières, et dont les recettes d'exportations ont, comme mentionné plus loin, considérablement diminué, se sont également affaiblies. La progression des importations dans la zone euro, qui s'est élevée en 1998 à 7,6 p.c., a mieux résisté, en partie toutefois grâce à un accroissement des stocks, notamment de pétrole et de produits de base, au premier semestre de 1998. La nette baisse des prix de ce type de produits et les taux d'intérêt plus bas, qui ont réduit le coût de financement des stocks, ont en effet créé des conditions très favorables de ce point de vue.

La contraction de la demande au Japon et en Asie du Sud-Est n'a pas seulement influencé l'évolution du commerce international en volume ;

elle a également entraîné d'importantes baisses des prix de l'énergie et des matières premières. Les cotations en dollar du pétrole brut ont chuté en moyenne de 32 p.c., la plus forte baisse depuis 1986. Les prix des matières premières non énergétiques ont reculé de 16 p.c., la plus nette diminution depuis 1975. Si les fluctuations à court terme de la demande ont été la principale source du fléchissement des prix du pétrole, il faut néanmoins relever que cette évolution s'est inscrite dans une tendance à long terme déjà orientée à la baisse en raison de la hausse progressive de l'offre mondiale et d'une demande moins ferme. Cette moindre fermeté s'explique par une expansion économique généralement plus faible dans les pays développés et le passage à des activités nécessitant moins d'énergie ou recourant à d'autres formes d'énergie.

TABEAU 3 — VARIATIONS DE REVENU REEL DES EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS DE MATIERES PREMIERES¹

| | 1974 | 1979 | 1980 | 1986 | 1997 | 1998 |
|---|------|------|------|-------|------|------|
| Exportateurs de pétrole | 65,3 | 15,9 | 24,1 | -15,0 | -0,8 | -6,3 |
| Exportateurs nets d'autres matières premières primaires . | ... | ... | ... | -0,5 | ... | -0,5 |
| Importateurs nets de matières premières primaires | -2,1 | -0,6 | -1,6 | 1,3 | -0,1 | 0,3 |

Source : FMI.

¹ Variation de la balance commerciale nominale à la suite de modifications des prix des importations et des exportations, exprimée en pourcentage du PIB.

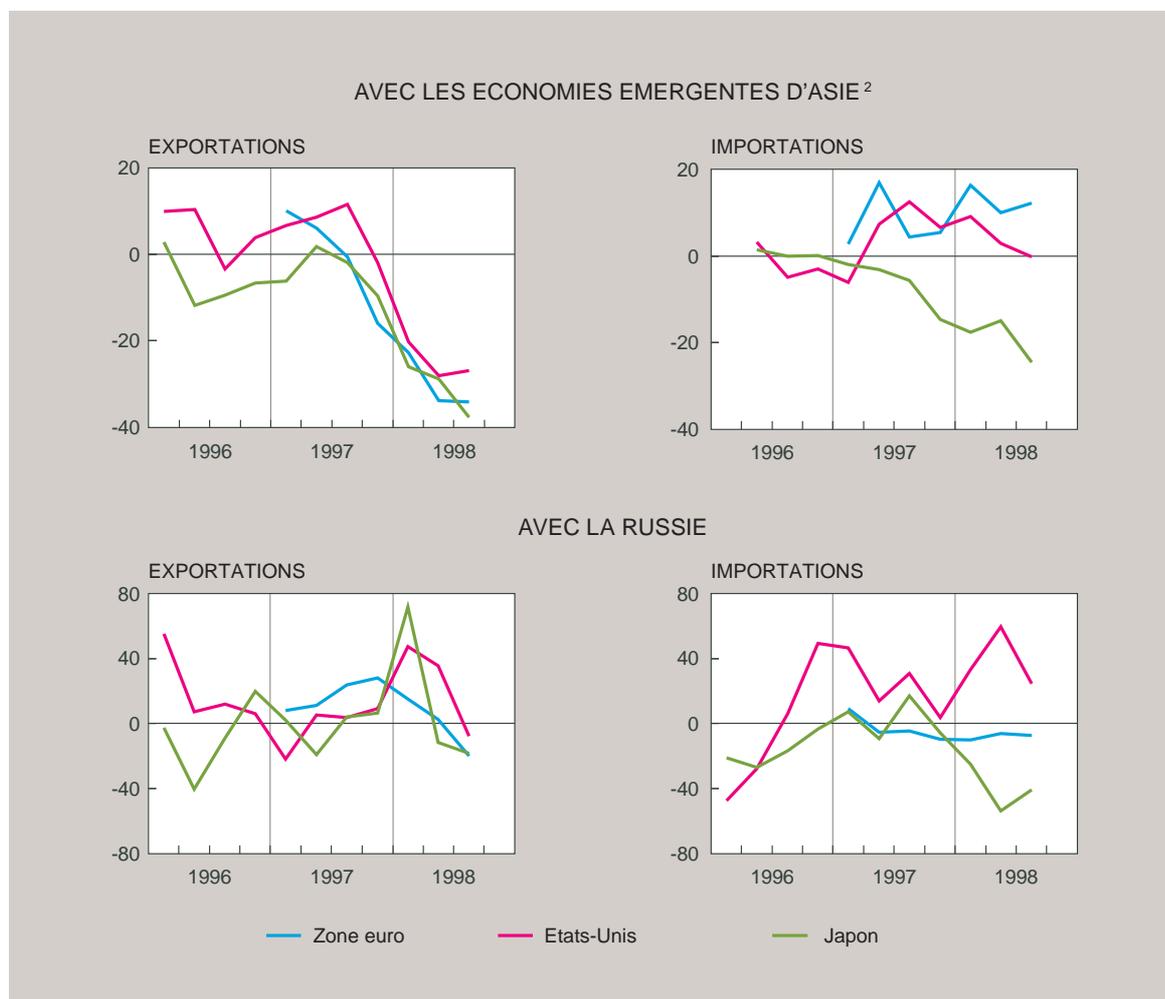
Ces profondes modifications des prix des matières premières ont provoqué une sensible redistribution des revenus des exportateurs nets de matières premières vers les importateurs nets, par le biais de variations des termes de l'échange. La détérioration des termes de l'échange des pays exportateurs de pétrole, qui a été estimée, selon des calculs du FMI, à quelque 18 p.c. pour 1998, aurait entraîné une baisse de leurs revenus équivalant à 6,3 p.c. du PIB; avec la perte de 0,8 p.c. observée en 1997, cela a représenté environ la moitié de la dégradation subie en 1986 à la suite du contrechoc pétrolier. Les pays exportateurs nets d'autres matières premières ont également enregistré une détérioration des termes de l'échange. Celle-ci s'est cependant limitée à 3,2 p.c. ou 0,5 p.c. du PIB, en partie parce que les prix des

matières premières non énergétiques ont, globalement, moins baissé et en partie aussi parce que les prix à l'importation de ces pays ont bénéficié de l'incidence positive des diminutions des prix du pétrole. Ce sont surtout les pays industrialisés, généralement importateurs nets de matières premières primaires, qui ont tiré parti de cette évolution. Ils ont enregistré une amélioration des termes de l'échange d'environ 1,8 p.c., soit 0,3 p.c. du PIB.

L'ajustement des balances courantes dans les pays du Sud-Est asiatique et en Russie s'est effectué, comme on l'a suggéré dans les lignes qui précèdent, principalement par la réduction de leurs importations sous l'influence de la forte contraction de la demande intérieure. Dans le même temps, il a été

GRAPHIQUE 2 — ECHANGES DE BIENS¹ AVEC LES REGIONS EN CRISE

(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



Source : FMI.

¹ Données en valeur.

² Hong Kong, Indonésie, Corée du Sud, Malaisie, Taïwan, Philippines, Singapour, Thaïlande.

renforcé par l'évolution des exportations, dont le volume a été stimulé par l'amélioration de compétitivité, due à la dépréciation des monnaies de ces pays. L'incidence de cet ajustement s'est fait sentir dans la balance commerciale des grandes zones économiques que sont la zone euro, les Etats-Unis et le Japon. Les exportations du Japon à destination du Sud-Est asiatique ont, après une légère amélioration au deuxième trimestre de 1997, entamé une nouvelle phase de baisse au troisième trimestre de 1997. Durant la même période, les exportations de la zone euro à destination de ces pays ont elles aussi commencé à diminuer, suivies par celles des Etats-Unis au quatrième trimestre. Le repli s'est ensuite accéléré de trimestre en trimestre, pour atteindre 20 à 30 p.c. par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente (en termes nominaux, à défaut de données en volume), avec des baisses généralement plus nettes pour la zone euro et le Japon que pour les Etats-Unis. A partir du deuxième trimestre de 1997, les importations de la zone euro et des Etats-Unis en provenance de cette région ont généralement crû à un rythme élevé. Au Japon, les importations du Sud-Est asiatique ont, en revanche, accusé un repli de plus en plus prononcé, dû à la très faible progression de la demande intérieure et à la chute des prix du pétrole et des autres matières premières. Par ailleurs, comme les pays du Sud-Est asiatique sont des partenaires commerciaux plus importants pour les Etats-Unis que pour les pays de la zone euro, l'incidence sur le compte extérieur y a été plus sensible que pour ces derniers. A l'inverse, la zone euro a été davantage affectée que les Etats-Unis par les

événements qui se sont produits en Russie : les exportations de la zone euro vers ce pays ont reculé de près de 20 p.c. au troisième trimestre de 1998 par rapport au trimestre correspondant en 1997. Cependant, la Russie constitue pour la zone euro un partenaire commercial relativement moins important que les pays du Sud-Est asiatique pour les Etats-Unis : la part relative des exportations de la zone euro vers la Russie par rapport au total des exportations, moins de 3 p.c., est nettement plus faible que la part relative des exportations des Etats-Unis vers les pays du Sud-Est asiatique, qui est d'environ 10 p.c.

Ces évolutions ont donné lieu à de grandes modifications dans les balances des paiements courants des zones économiques mentionnées. Les pays émergents d'Asie sont passés d'un déficit de 14 milliards de dollars des Etats-Unis en 1997 à un surplus de 112 milliards en 1998. L'excédent courant du Japon s'est, quant à lui, accru et est passé de 94 à 122 milliards de dollars. Ces améliorations, qui représentent plus de 150 milliards de dollars au total, ont eu pour contrepartie, à hauteur de 35 p.c. environ, une détérioration des comptes courants des exportateurs nets de matières premières primaires et, pour les quelque 65 p.c. restant, de ceux des Etats-Unis et de la zone euro. Le déficit des Etats-Unis est ainsi passé de 155 à 233 milliards de dollars, soit 2,8 p.c. du PIB, un niveau qui a parfois suscité des interrogations quant au caractère soutenable d'une telle situation. Le surplus de la zone euro s'est pour sa part réduit de 19 milliards de dollars, pour revenir à 90 milliards, soit environ 1,2 p.c. du PIB.

TABLEAU 4 — COMPTE COURANT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

(soldes, milliards de dollars des Etats-Unis)

| | 1996 | 1997 | 1998 |
|--|--------|--------|--------|
| Zone euro | 85 | 109 | 90 |
| (p.m. pourcentage du PIB) | (1,2) | (1,4) | (1,2) |
| Etats-Unis | -135 | -155 | -233 |
| (p.m. pourcentage du PIB) | (-1,8) | (-1,9) | (-2,8) |
| Japon | 66 | 94 | 122 |
| (p.m. pourcentage du PIB) | (1,4) | (2,2) | (3,2) |
| Pays émergents d'Asie ¹ | -29 | -14 | 112 |
| (p.m. pourcentage du PIB) | (-2,6) | (-1,3) | (7,6) |
| Pays exportateurs de pétrole | 31 | 23 | -22 |

Source : FMI.

¹ Corée du Sud, Taïwan, Indonésie, Hong Kong, Thaïlande, Malaisie, Singapour, Philippines.

II. COMPTE COURANT DE LA BELGIQUE

Eu égard à ce contexte international, l'excédent du compte courant de la Belgique s'est réduit, pour s'établir à 364 milliards de francs en 1998,

soit une baisse de 58 milliards par rapport à 1997. Celle-ci s'est traduite par une nette dégradation du solde des opérations sur biens et services, ainsi que de celui des transferts courants. Le solde positif du compte de revenus a, en revanche, légèrement augmenté.

TABLEAU 5 — COMPTE COURANT DE LA BELGIQUE

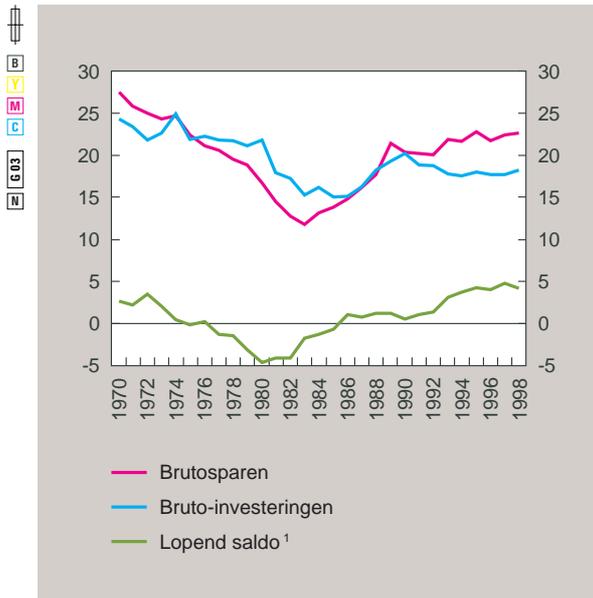
(soldes, milliards de francs)

| | 1997 | | | 1998 | | |
|--|-------------|------------|----------------|-------------|------------|----------------|
| | Total | dont | | Total | dont | |
| | | zone euro | hors zone euro | | zone euro | hors zone euro |
| Biens et services | 396 | 298 | 98 | 353 | 302 | 50 |
| Biens | 351 | 336 | 15 | 340 | 343 | -3 |
| p.m. Exportations | 5.222 | 3.172 | 2.050 | 5.377 | 3.239 | 2.138 |
| p.m. Importations | 4.870 | 2.836 | 2.035 | 5.037 | 2.896 | 2.141 |
| Marchandises générales | 258 | 282 | -24 | 250 | 292 | -42 |
| Travail à façon | 89 | 56 | 33 | 88 | 52 | 36 |
| Réparations de biens | -4 | -3 | ... | -4 | -4 | ... |
| Achats de biens dans les ports | 7 | 2 | 5 | 4 | 2 | 2 |
| Or non monétaire | 1 | ... | 1 | 1 | 1 | ... |
| Services | 45 | -38 | 83 | 13 | -41 | 54 |
| p.m. Exportations | 1.031 | 483 | 548 | 1.073 | 515 | 558 |
| p.m. Importations | 986 | 521 | 465 | 1.060 | 556 | 505 |
| Transports | 68 | 41 | 26 | 75 | 49 | 26 |
| Voyages | -120 | -79 | -41 | -132 | -89 | -43 |
| Services de communications | 13 | 3 | 11 | 14 | 4 | 10 |
| Services de construction | 3 | -8 | 11 | 4 | -2 | 6 |
| Services d'assurance | -2 | -2 | ... | -5 | -5 | ... |
| Services financiers | 5 | -7 | 12 | 6 | -5 | 11 |
| Services d'informatique et d'information .. | 15 | 1 | 13 | 14 | 3 | 11 |
| Redevances et droits de licence | -14 | -3 | -12 | -17 | -1 | -15 |
| Autres services commerciaux | 45 | 14 | 30 | 26 | 5 | 22 |
| dont : | | | | | | |
| Négoce international | 13 | 6 | 7 | 1 | 1 | ... |
| Services entre entreprises liées, non compris ailleurs | 34 | 16 | 18 | 35 | 16 | 19 |
| Services personnels, culturels et récréatifs .. | -3 | ... | -3 | -3 | ... | -4 |
| Services publics, non compris ailleurs | 34 | ... | 34 | 32 | 1 | 31 |
| Revenus | 150 | -20 | 171 | 156 | 7 | 149 |
| Revenus du travail | 107 | 27 | 80 | 106 | 25 | 81 |
| Revenus de placement et d'investissement ... | 44 | -47 | 91 | 50 | -18 | 68 |
| Transferts courants | -125 | -23 | -102 | -144 | -19 | -126 |
| Transferts publics | -102 | -21 | -81 | -112 | -16 | -96 |
| Transferts des autres secteurs | -23 | -2 | -21 | -33 | -2 | -30 |
| Total des opérations courantes | 422 | 255 | 167 | 364 | 291 | 73 |
| P.m. Pourcentages du PIB | 4,8 | 2,9 | 1,9 | 4,0 | 3,2 | 0,8 |

Source : BNB.

GRAPHIQUE 3 — EPARGNE ET INVESTISSEMENT EN BELGIQUE

(pourcentages du PIB)



Sources : ICN, BNB.

¹ Sur la base des comptes nationaux.

Exprimé en pourcentage du PIB, le solde courant a aussi reculé notablement, revenant de 4,8 p.c. du PIB en 1997 à 4 p.c. en 1998. Ce surplus n'en reste pas moins exceptionnellement élevé, si on le replace dans une perspective historique. Depuis 1970, il n'a été supérieur qu'en 1997. On ne manquera pas de noter sur cette longue période, le contraste avec les larges déficits du milieu des années septante au milieu des années quatre-vingt, avec un creux de 4,6 p.c. en 1980, occasionnés par les deux premiers chocs pétroliers et par leurs conséquences négatives indirectes sur la compétitivité des entreprises belges. Le solde courant a été par la suite caractérisé par une tendance à l'amélioration, sous l'effet de la politique de redressement, qui a permis de dégager à nouveau un excédent à partir de 1986.

La dégradation du solde courant observée jusqu'au début des années quatre-vingt a été de pair avec une baisse du taux d'épargne et dans une moindre mesure, du taux d'investissement. L'amélioration systématique du solde courant par la suite a été, quant à elle, le reflet de la tendance constatée depuis lors d'une hausse de l'épargne brute dans l'économie. L'augmentation du taux d'épargne du secteur privé, en particulier des sociétés, est à l'origine de ce mouvement. Le taux d'investissement s'est lui aussi accru, mais relativement moins que le taux d'épargne.

En 1998, le taux d'épargne s'est stabilisé à peu près au niveau de 1997 : le nouveau reflux de la désépargne des pouvoirs publics a, en effet, été compensé par une baisse de l'épargne privée. L'augmentation du taux d'investissement a par conséquent provoqué une baisse proportionnelle du surplus courant. Ces investissements supplémentaires ont été principalement réalisés par les sociétés, compte tenu de la demande toujours vigoureuse en Belgique et en Europe. Une décade de solde courant consécutive, comme cela a été le cas en 1998, à une progression des investissements est une évolution positive, puisqu'elle signifie que de nouvelles possibilités d'investissements productifs ont vu le jour en Belgique même, contribuant ainsi au renforcement de la capacité de production future.

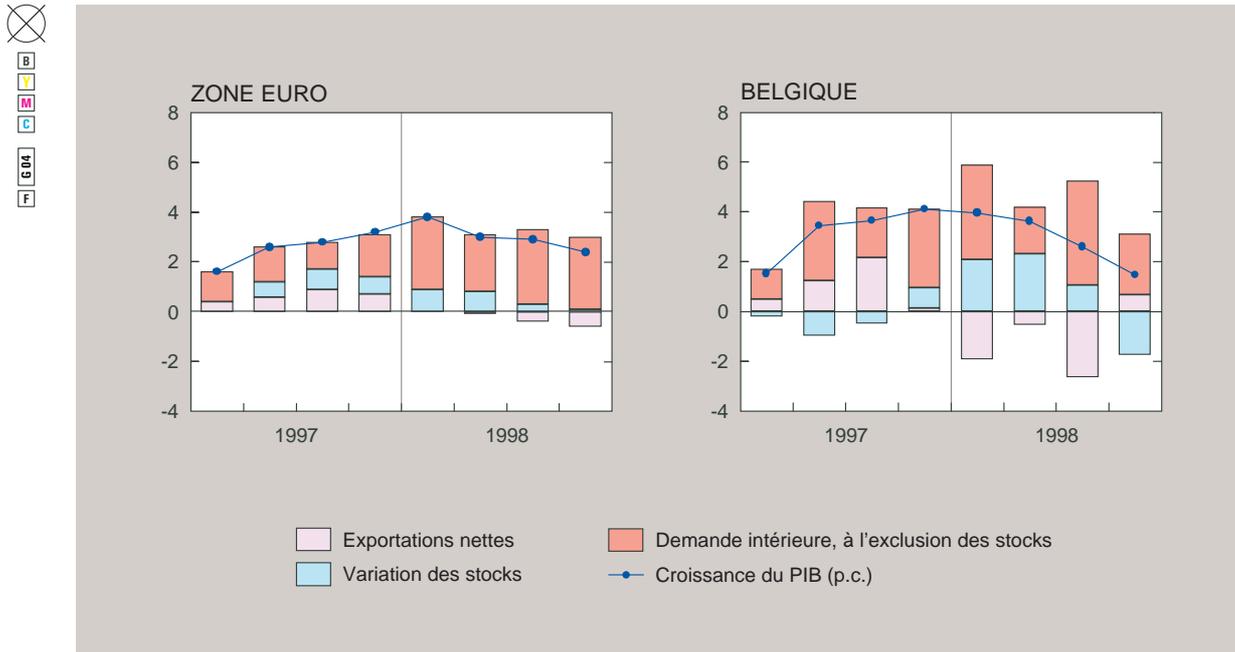
Biens et services

La croissance, en volume, de la demande de biens et services s'est ralentie sur les marchés étrangers en 1998, tandis que dans le même temps, l'expansion de la demande intérieure est restée vive en Belgique jusqu'à la fin de l'année. Les exportations nettes en volume ont fourni, dès lors, une contribution négative importante à la croissance du PIB en Belgique. Tel a également été le cas pour l'ensemble de la zone euro, mais dans une moindre mesure. La formation des stocks, au contraire, a considérablement contribué à la croissance. Ces deux phénomènes semblent liés. Les entrepreneurs européens ont vraisemblablement profité de la nette baisse des prix sur le marché international, essentiellement des matières premières mais aussi, par propagation, des autres biens, pour gonfler considérablement leurs stocks. Le recul imprévu des débouchés à l'étranger a entraîné ensuite, de manière involontaire, un accroissement des stocks. En Belgique, le lien entre la formation des stocks et l'évolution du compte extérieur est toutefois beaucoup plus étroit, en raison du haut degré d'ouverture de l'économie : une contribution des exportations nettes fortement négative trouve son origine la plupart du temps dans une forte contribution positive des stocks, et inversement.

Si le taux de couverture en volume en Belgique s'est ainsi fortement détérioré, d'environ 1,1 p.c. du PIB, une amélioration à peu près aussi ample des termes de l'échange a cependant été observée. Le recul sensible des prix des matières premières,

GRAPHIQUE 4 — COMPOSANTES DE LA CROISSANCE REELLE DU PIB

(contributions en points de pourcentage annuels)



Sources : Eurostat, BNB.

qui s'est traduit par une baisse des prix à l'importation, a été à l'origine de cette dernière évolution. Les prix à l'exportation, également soumis aux pressions internationales sur les prix, sont pour leur part restés quasiment stables. L'amélioration corrélative des termes de l'échange a donné lieu, en 1998, à un accroissement des revenus pour la Belgique dans son ensemble, qui a pu être estimé à 83 milliards de francs, soit 0,9 p.c. du PIB.

a. Biens

En Belgique, deux sources sont disponibles pour l'analyse du commerce de marchandises avec l'étranger, à savoir les statistiques de la balance des paiements et celles du commerce extérieur. En raison de différences méthodologiques, les résultats peuvent varier légèrement à court terme : à plus longue échéance, les deux statistiques présentent cependant une évolution comparable. De plus, les données sur les flux d'exportations et d'importations provenant des statistiques de la balance des paiements sont systématiquement inférieures à celles tirées des statistiques du commerce extérieur. Cet écart s'explique partiellement par le fait que le travail à façon, utilisé par exemple dans l'assemblage automobile, est comptabilisé en

termes bruts¹ dans cette dernière statistique, tandis que la balance des paiements ne retient que la valeur nette du travail à façon. En outre, la statistique du commerce extérieur — pour laquelle le critère pertinent d'enregistrement est le passage physique de la frontière — comptabilise d'importantes transactions sur marchandises pour le compte de non-résidents. Ces opérations ne sont toutefois enregistrées dans la balance des paiements que si elles vont de pair avec un transfert de propriété entre un résident et un non-résident. Etant donné que de nombreuses entreprises de différents pays européens déclarent leurs exportations et importations dans les ports belges, ce phénomène revêt une ampleur non négligeable.

Les deux sources sont complémentaires en vue d'une analyse rigoureuse du commerce de marchandises en Belgique. La statistique de la balance des paiements présente l'avantage de ne pas être faussée par les transactions susmentionnées pour le compte de non-résidents, qui ne sont pas

¹ Dans le cas des assembleurs automobiles belges, cela implique que la valeur des marchandises avant le travail à façon est enregistrée dans les importations, tandis que pour les exportations, l'enregistrement porte sur la valeur après le travail à façon.

TABLEAU 6 — COMMERCE DE MARCHANDISES DE LA BELGIQUE SELON LES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DU COMMERCE EXTERIEUR

(données en valeur)

| | Milliards de francs | | | | | | Pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente | | | |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------|-------|--------------------|--------------|-------|---|--------------|--------------------|--------------|
| | Balance des paiements | | | Commerce extérieur | | | Balance des paiements | | Commerce extérieur | |
| | Exportations | Importations | Solde | Exportations | Importations | Solde | Exportations | Importations | Exportations | Importations |
| 1996 | 4.668 | 4.345 | 323 | 5.430 | 5.066 | 364 | 5,2 | 5,7 | 4,9 | 7,7 |
| 1997 | 5.222 | 4.870 | 351 | 6.143 | 5.619 | 524 | 11,9 | 12,1 | 13,1 | 10,9 |
| 1998 | 5.377 | 5.037 | 340 | 6.388 | 5.896 | 492 | 3,0 | 3,4 | 4,0 | 4,9 |
| 1996 1 ^{er} trimestre | 1.144 | 1.062 | 81 | 1.351 | 1.277 | 73 | 2,8 | 2,7 | -0,2 | 5,5 |
| 2 ^e trimestre | 1.185 | 1.101 | 83 | 1.384 | 1.285 | 99 | 5,8 | 6,2 | 3,9 | 6,9 |
| 3 ^e trimestre | 1.106 | 1.029 | 77 | 1.281 | 1.188 | 93 | 5,2 | 4,9 | 8,1 | 9,7 |
| 4 ^e trimestre | 1.234 | 1.153 | 81 | 1.415 | 1.316 | 99 | 6,9 | 9,1 | 8,2 | 9,0 |
| 1997 1 ^{er} trimestre | 1.234 | 1.164 | 70 | 1.481 | 1.363 | 118 | 7,9 | 9,6 | 9,6 | 6,7 |
| 2 ^e trimestre | 1.315 | 1.218 | 96 | 1.558 | 1.435 | 123 | 11,0 | 10,6 | 12,6 | 11,7 |
| 3 ^e trimestre | 1.285 | 1.181 | 105 | 1.511 | 1.334 | 177 | 16,2 | 14,8 | 18,0 | 12,3 |
| 4 ^e trimestre | 1.388 | 1.307 | 81 | 1.593 | 1.487 | 106 | 12,5 | 13,4 | 12,6 | 13,0 |
| 1998 1 ^{er} trimestre | 1.354 | 1.287 | 67 | 1.631 | 1.498 | 133 | 9,8 | 10,6 | 10,1 | 9,9 |
| 2 ^e trimestre | 1.415 | 1.310 | 106 | 1.660 | 1.523 | 137 | 7,7 | 7,5 | 6,5 | 6,1 |
| 3 ^e trimestre | 1.267 | 1.198 | 70 | 1.533 | 1.412 | 121 | -1,4 | 1,4 | 1,4 | 5,8 |
| 4 ^e trimestre | 1.340 | 1.242 | 97 | 1.564 | 1.464 | 100 | -3,5 | -4,9 | -1,8 | -1,5 |

Sources : ICN, BNB.

pertinentes pour une analyse de l'évolution de l'économie belge. Toutefois, les résultats ne sont disponibles qu'en valeur, de sorte qu'aucune ventilation prix-volume n'est possible. La statistique du commerce extérieur offre, quant à elle, l'avantage que les données disponibles sont très détaillées, ce qui permet des analyses approfondies. En outre, cette statistique permet la ventilation des données en valeur entre les évolutions causées par les variations des prix, d'une part, et celles dues à des modifications de volume, d'autre part.

C'est pour cette dernière raison que l'analyse détaillée de l'évolution des exportations et des importations belges de biens qui suit s'appuie de manière systématique sur les résultats des statistiques du commerce extérieur. Les légères différences dans les chiffres de croissance des exportations et des importations, ou dans l'évolution du solde commercial, en 1998, qui sont imputables principalement aux transactions pour le compte d'entreprises non résidentes, ne sont pas de nature à invalider les conclusions.

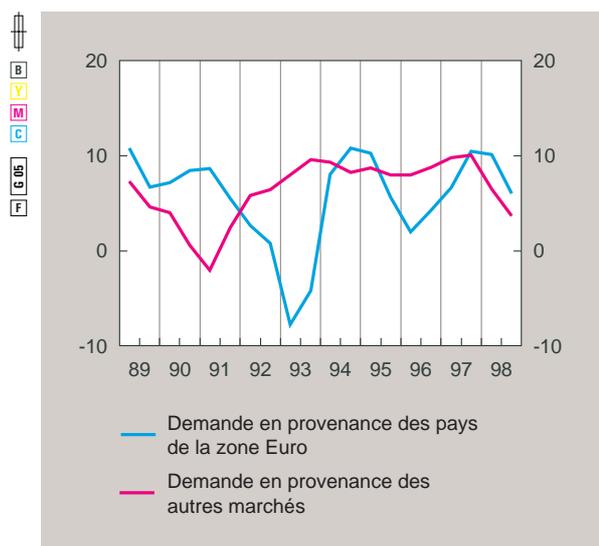
a.1 Volumes

Les importations de biens ont crû en volume à un rythme bien plus élevé que les exportations : leurs progressions respectives ont été, en effet, de 7,1 et 4,3 p.c. Si l'on utilise les indicateurs de prix du commerce extérieur pour déflater la statistique de la balance des paiements, ces pourcentages ont été respectivement de 5,5 et 3,3 p.c.

La croissance plus lente, par rapport aux années précédentes, du volume des exportations est étroitement liée à l'affaiblissement, dans le courant de 1998, de la demande extérieure. Alors que la demande émanant de la zone euro n'a commencé à croître à un rythme moins rapide qu'au second semestre et est restée globalement, sur l'ensemble de 1998, pratiquement aussi vigoureuse qu'en 1997, l'expansion de la demande d'importations en provenance du reste du monde avait déjà beaucoup diminué au premier semestre de 1998. L'aggravation, en 1998, de la crise qui avait commencé en Asie du Sud-Est au milieu de 1997,

GRAPHIQUE 5 — DEMANDE EXTERIEURE SELON L'ORIGINE¹

(variations par rapport au semestre correspondant de l'année précédente)



Source : OCDE, BNB.

¹ Progression moyenne des importations en volume des partenaires commerciaux, pondérée pour tenir compte de la composition géographique des exportations de la Belgique.

Japon, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne, ont à leur tour subi les conséquences négatives de la crise, en raison du ralentissement des exportations vers ces régions, avec lesquelles ils entretiennent des relations commerciales assez intenses. Ils ont par conséquent freiné eux aussi leur demande d'importations, ce dont la Belgique a également souffert.

De surcroît, les possibilités d'exportations de la Belgique ont été freinées parce que la composition par produit de la demande d'importations dans la zone euro, qui représente, avec 60 p.c., le principal débouché à l'exportation, n'a sans doute pas entièrement correspondu à la structure des exportations de la Belgique. La croissance au sein de la zone euro a été essentiellement soutenue par la consommation privée et les investissements des entreprises, restés vigoureux. La formation des stocks a, de plus, fourni une contribution positive, au premier semestre du moins. Toutefois, il s'est agi surtout de pétrole et d'autres matières premières primaires, eu égard aux conditions de prix favorables. Or, la Belgique est peu, voire pas, spécialisée dans ces catégories de produits (biens de consommation et d'investissement et matières premières). Les produits semi-finis représentent en revanche environ 60 p.c. des exportations belges.

et sa propagation en Russie et dans certains pays d'Amérique latine, n'a naturellement pas été étrangère à ce mouvement. D'autres pays, comme le

TABLEAU 7 — EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR SELON LES GRANDES CATEGORIES ECONOMIQUES EN 1998

(pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

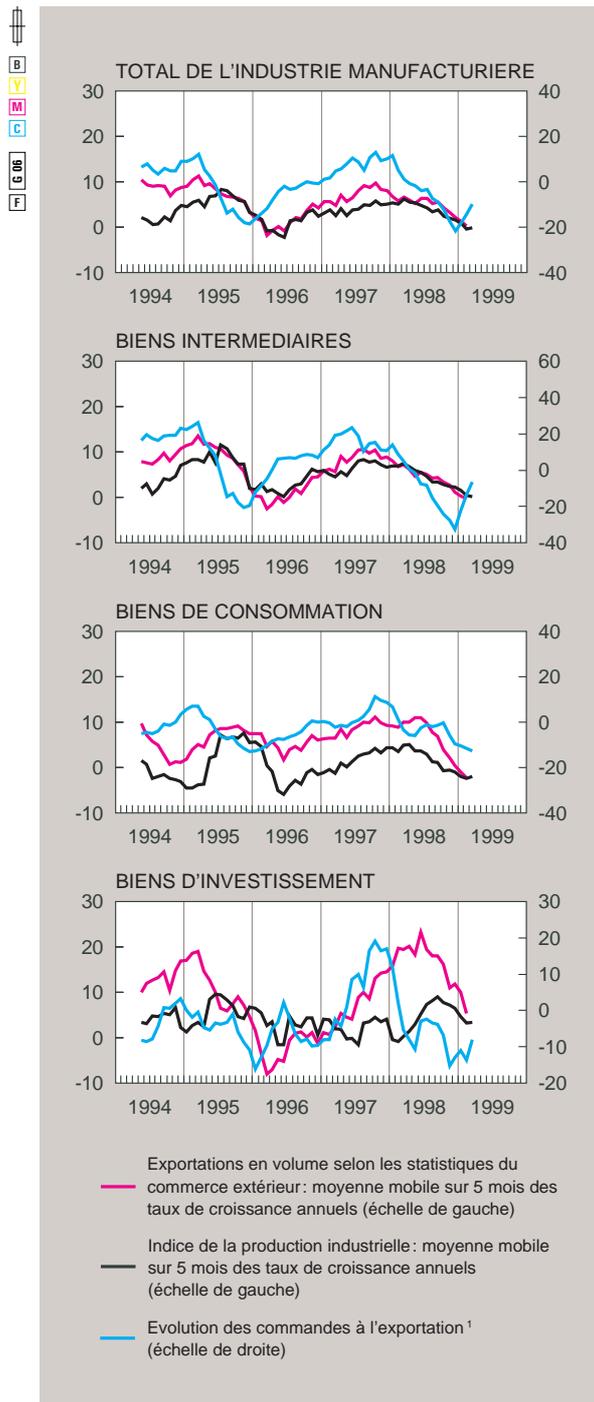
| | EXPORTATIONS | | | | IMPORTATIONS | | | |
|-------------------------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| | Total | dont | | | Total | dont | | |
| | | Biens de consommation | Produits semi-finis | Biens d'investissement | | Biens de consommation | Produits semi-finis | Biens d'investissement |
| Volumes | | | | | | | | |
| 1997 | 7,4 | 8,9 | 8,9 | 10,3 | 4,5 | 4,8 | 4,1 | 6,2 |
| 1998 | 4,3 | 5,7 | 3,5 | 16,3 | 7,1 | 9,7 | 5,4 | 11,7 |
| 1998 1 ^{er} trimestre | 6,3 | 10,9 | 6,8 | 20,1 | 8,4 | 10,8 | 6,1 | 13,3 |
| 2 ^e trimestre | 5,7 | 10,4 | 3,9 | 24,2 | 6,7 | 12,4 | 4,4 | 11,3 |
| 3 ^e trimestre | 3,5 | 3,2 | 2,9 | 12,0 | 9,8 | 10,1 | 9,8 | 12,2 |
| 4 ^e trimestre | 1,7 | -0,9 | 0,6 | 9,8 | 3,9 | 5,8 | 1,9 | 10,4 |
| Prix | | | | | | | | |
| 1997 | 5,3 | 2,5 | 6,1 | 1,6 | 6,1 | 4,7 | 6,8 | 4,6 |
| 1998 | -0,3 | 1,0 | -1,3 | 1,7 | -2,0 | ... | -3,5 | 2,0 |
| 1998 1 ^{er} trimestre | 3,6 | 1,2 | 3,7 | 5,1 | 1,5 | 1,5 | 0,9 | 6,9 |
| 2 ^e trimestre | 0,7 | 0,5 | 0,8 | 2,9 | -0,6 | -1,2 | -1,1 | 4,2 |
| 3 ^e trimestre | -2,0 | 2,4 | -3,7 | -1,0 | -3,6 | -0,5 | -5,4 | -0,9 |
| 4 ^e trimestre | -3,5 | -0,2 | -6,0 | ... | -5,3 | 0,4 | -8,4 | -2,0 |

Source : ICN.

Or, l'orientation à la baisse de la conjoncture qui a été observée dans le courant de 1998 dans la zone euro et dans différentes autres parties du monde a ralenti la demande de produits semi-finis. En outre, le commerce de diamants qui compte pour environ 6 p.c. des exportations belges a

évolué aussi de manière défavorable. Compte tenu de la chute de la demande étrangère de diamants, notamment en Asie du Sud-Est, qui est un important acheteur, la croissance des exportations totale a été inférieure de 0,9 point de pourcentage à celle des exportations à l'exclusion des diamants. La demande corrigée en fonction de la structure par produit des marchés à l'exportation de la Belgique a donc sans doute encore davantage reculé que ne le suggèrent les chiffres globaux des importations des pays partenaires.

GRAPHIQUE 6 — EXPORTATIONS ET PRODUCTION INDUSTRIELLE



Sources : ICN, BNB.

¹ Solde des réponses à la question sur l'évolution des commandes à l'exportation dans l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie manufacturière.

La production de l'industrie manufacturière est dans l'ensemble fortement liée à la demande extérieure. Le fait que la production de produits semi-finis comme celle de biens de consommation dépendent dans une large mesure des possibilités d'exportations n'y est pas étranger. En ce qui concerne les biens d'investissement, la corrélation entre ces deux variables économiques est beaucoup moins apparente. La reprise, depuis le début de 1999, des commandes à l'exportation de produits semi-finis permet, dès lors, de supposer que l'activité de ce secteur, très important pour l'économie belge, va bientôt rebondir. Pour les biens d'investissement, les commandes à l'exportation semblent avoir déjà atteint leur niveau le plus bas; celles portant sur les biens de consommation continuent, en revanche, de baisser légèrement. Le ralentissement de la croissance des exportations est par ailleurs survenu sensiblement plus tard pour ces catégories que pour les produits semi-finis : alors que la croissance en volume de ces derniers avait déjà amorcé un recul au second semestre de 1997, celui-ci ne s'est manifesté qu'au début du second semestre de 1998, pour les biens d'investissement et de consommation.

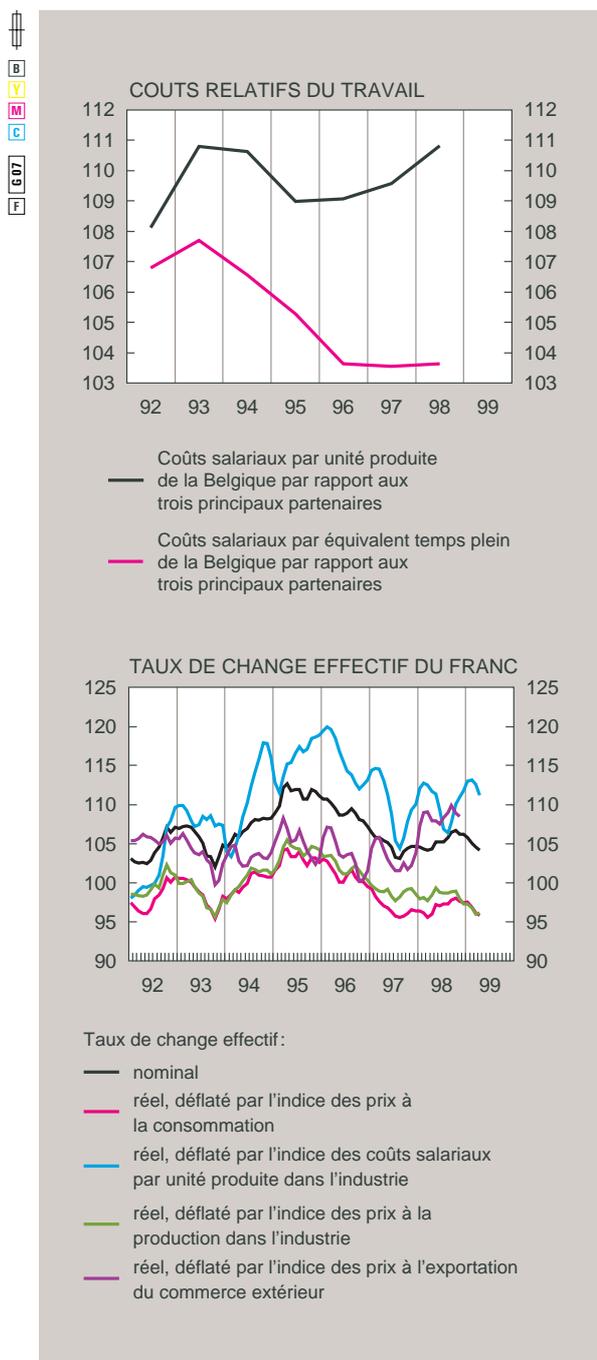
Outre la croissance de la demande intérieure dans le reste du monde, l'évolution de la compétitivité constitue elle aussi un déterminant important des exportations. Une mesure fréquemment utilisée en Belgique pour évaluer la compétitivité est l'évolution relative des coûts salariaux dans le secteur des entreprises par rapport aux trois principaux partenaires commerciaux de la Belgique : l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. C'est ce groupe de pays qui a été pris comme référence dans la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Cette loi stipule que les partenaires sociaux, lors des négociations salariales biennales, doivent tenir compte de l'évolution nominale attendue dans ce groupe de

pays des coûts salariaux par travailleur à temps plein, éventuellement corrigée des variations de la durée conventionnelle de travail. Cela ne signifie pas que le législateur n'a pas prêté attention à d'éventuelles variations de compétitivité vis-à-vis d'autres pays, mais il a estimé que celles-ci étaient, pour la plupart, la conséquence d'importantes fluctuations des cours de change, sur lesquelles

la Belgique — en tant que petit pays — ne peut guère influencer, comme par exemple celles entre les monnaies de la zone euro et le dollar des Etats-Unis. En 1998, les coûts salariaux par équivalent temps plein en Belgique ont crû à un rythme équivalent à celui des trois voisins. Dans la mesure où la productivité a progressé moins rapidement que dans les pays voisins, les coûts salariaux par unité produite de la Belgique ont augmenté plus rapidement d'environ 1 point de pourcentage. L'analyse de la période allant de 1992 à 1998 montre que la position relative de la Belgique en matière de coûts salariaux par équivalent temps plein s'est sensiblement améliorée, ce qui a certainement entraîné une évolution relativement plus favorable de l'emploi. Cette amélioration n'a pas été de pair avec une diminution des coûts salariaux relatifs par unité produite : ceux-ci sont restés à peu près stables après une hausse assez importante en 1993. Ces éléments indiquent que l'augmentation de la productivité apparente du travail, en Belgique, pendant la période considérée, est restée en retrait de la moyenne des trois pays voisins. En 1993, ce mouvement a résulté de la récession plus marquée en Belgique que dans les pays voisins et de l'ajustement à la baisse plus faible de l'emploi. Au cours des années 1994-1998, la raison en a surtout été la forte hausse de la productivité en Allemagne, liée aux rationalisations opérées afin de rétablir les marges bénéficiaires.

GRAPHIQUE 7 — INDICATEURS DE COMPETITIVITE

(indices 1987 = 100)



Sources : OCDE, BRI.

Un indicateur plus complet couramment utilisé pour mesurer l'évolution de la compétitivité internationale de la Belgique est le cours de change réel effectif, c'est-à-dire le cours de change effectif nominal corrigé pour tenir compte de l'évolution relative des prix ou des coûts par rapport à un nombre aussi élevé que possible de partenaires commerciaux. Divers autres indicateurs sont disponibles en fonction des déflateurs pris en compte ou encore des sources (OCDE, Commission européenne, FMI ou BRI). Les prix à l'exportation constituent a priori un déflateur relatif évident, mais l'inconvénient de cet indicateur est que ces prix sont généralement établis au niveau international. De la sorte, il n'est pas possible de détecter avec suffisamment de promptitude une éventuelle détérioration de la compétitivité, qui pourrait résulter par exemple d'une accélération des coûts en Belgique qui serait compensée par un rétrécissement des marges bénéficiaires. Le recours comme déflateur à un indicateur de mesure de l'évolution relative des coûts, par exemple des coûts salariaux

par unité produite, fournit dès lors des informations plus pertinentes.

Ainsi qu'il ressort du graphique 7, l'évolution du cours de change effectif du franc déflaté par l'indice des coûts salariaux par unité produite dans l'industrie, tel que calculé par la BRI, a subi les dernières années des fluctuations de grande ampleur. Ces dernières ont été dominées par les variations observées pour le cours de change effectif nominal, mais l'effet des coûts salariaux relatifs a été également important. Ainsi, entre 1992 et la fin de 1995, le cours de change effectif réel mesuré de la sorte s'est inscrit en hausse de quelque 20 p.c., ce qui pourrait être le signe d'une détérioration sensible de la compétitivité en termes de coûts salariaux par unité produite. De 1995 à 1998, la tendance s'est ensuite inversée et, au terme de fluctuations importantes, l'indicateur s'est établi à un niveau supérieur de plus de 10 p.c. à celui de 1987.

Le cours de change effectif réel basé sur les coûts salariaux présente néanmoins l'inconvénient de ne fournir qu'une image partielle de la compétitivité d'un pays, vu qu'il ne tient pas compte de l'évolution relative d'autres coûts de production d'origine intérieure, pas plus que de celle des prix des importations. Le degré de dépendance par rapport aux inputs intermédiaires et l'évolution des termes de l'échange ne sont pas identiques d'un pays à l'autre.

Ainsi, l'appréciation d'un peu plus de 5 p.c. observée pour le cours de change nominal effectif de 1987 à 1998 s'est traduite en principe, toutes autres choses égales, par une diminution du prix des importations de biens et services en Belgique à due concurrence. Comme les importations pèsent sensiblement plus lourd que les coûts salariaux dans les ventes finales du secteur des entreprises, 46 p.c. pour les premières contre 26 p.c. pour les seconds, cette baisse de prix a contrebalancé le renchérissement relatif d'un peu plus de 10 p.c. du coût du travail par unité produite. Ce facteur explique dans une large mesure pourquoi le cours de change effectif réel corrigé par les prix était inférieur en fin de période au niveau observé en 1987, que ceux-ci soient mesurés par les prix à la production ou les prix à la consommation. Ces indicateurs sont jugés en général plus appropriés, dans la mesure où ils donnent une meilleure approximation de l'évolution de tous les éléments constitutifs des coûts.

En ce qui concerne la période récente, le milieu de l'année de 1997 a été marqué, selon l'indicateur calculé à l'aide des prix à la consommation, par la fin de l'amélioration de la compétitivité observée depuis le début de 1995. Cette amélioration, qui suivait une période de forte détérioration à partir de la fin de 1993, n'a toutefois été entamée que de manière marginale, d'autant que le cours de change réel s'est même quelque peu replié depuis octobre. La compétitivité est demeurée dès lors en moyenne meilleure que durant la période 1995-1996 et a été même légèrement plus favorable qu'en 1987. L'indicateur calculé sur la base des prix à la production présente une évolution plus favorable : l'interruption observée à la mi-1997 n'aurait été que passagère et la tendance à l'amélioration de la compétitivité se serait ensuite poursuivie.

Ces diverses considérations sur la compétitivité des entreprises belges ne fournissent qu'une indication générale sur les évolutions récentes, sans égard par exemple pour les différences éventuelles entre branches d'activités ou pour l'évolution effective des marges bénéficiaires ou de la rentabilité des entreprises. Du point de vue de la rentabilité, la Commission européenne a calculé que l'excédent brut d'exploitation des entreprises, exprimé en pourcentage du stock net de capital fixe, avait progressé en Belgique de 1,1 point entre 1992 et 1998, contre respectivement 1,6 et 1,8 point dans la zone euro et aux Etats-Unis. L'essentiel de cette progression est survenu dans tous les cas après 1995, en raison notamment de la vigueur de la demande et de l'amélioration des termes de l'échange.

La croissance du volume des importations de la Belgique s'est elle aussi fortement ralentie au cours de 1998. Cette décélération est due en partie au fait que ces importations sont tributaires des possibilités d'exportations du pays. La part des importations dans les produits exportés est en effet supérieure à 50 p.c. Le ralentissement de la croissance des exportations, commenté plus avant, a dès lors, influencé la demande à l'importation. Mais la demande intérieure s'est elle aussi affaiblie durant l'année. Alors que les investissements des entreprises ont fortement augmenté en 1998, ce qui se reflète également dans des importations toujours plus élevées pour les biens d'investissement, le rythme d'expansion de la consommation privée et, corrélativement, celui des importations de biens de consommation se sont quelque peu tassés au second semestre.

Toutefois, dans la mesure où la croissance du volume des exportations avait déjà amorcé son recul bien avant celle du volume des importations, ces dernières ont augmenté considérablement plus vite en volume que les exportations sur l'ensemble de l'année 1998. Le taux de couverture, en volume, des importations par les exportations s'est, dès lors, sensiblement détérioré, à savoir de 2,1 p.c. selon les statistiques de la balance des paiements et de 2,6 p.c. selon les statistiques du commerce extérieur.

a.2 Prix

Comme mentionné plus haut, les marchés internationaux ont été caractérisés en 1998 par une forte diminution des prix en dollar du pétrole et d'autres matières premières primaires. Ainsi, malgré la légère appréciation du dollar en moyenne, le cours du pétrole, exprimé en franc, a chuté de 30 p.c. Les cotations des autres matières premières ont, elles aussi, baissé. En conséquence, eu égard à ces évolutions et à leur répercussion progressive sur les prix des autres produits, pour lesquels ils servent d'input, les prix des importations et des exportations ont baissé, ou les hausses de prix sont du moins généralement restées limitées. Les importations, dans la mesure où la part relative des matières premières y est la plus élevée, ont été touchées en premier lieu. A partir du dernier trimestre de 1997, la hausse des prix à l'importation

s'est atténuée; à partir du deuxième trimestre de 1998, les prix à l'importation ont même baissé par rapport au trimestre correspondant de 1997, et ce mouvement s'est accéléré par la suite. Pour préserver leur position concurrentielle, les exportateurs belges ont dû tenir compte de cette évolution sur les marchés internationaux. La tendance observée pour les prix à l'importation a, dès lors, également été constatée pour les prix à l'exportation, mais avec un décalage d'un trimestre environ. En effet, à partir du début de 1998, les prix à l'exportation ont augmenté moins rapidement et, depuis le troisième trimestre de 1998, ils ont également baissé par rapport à 1997.

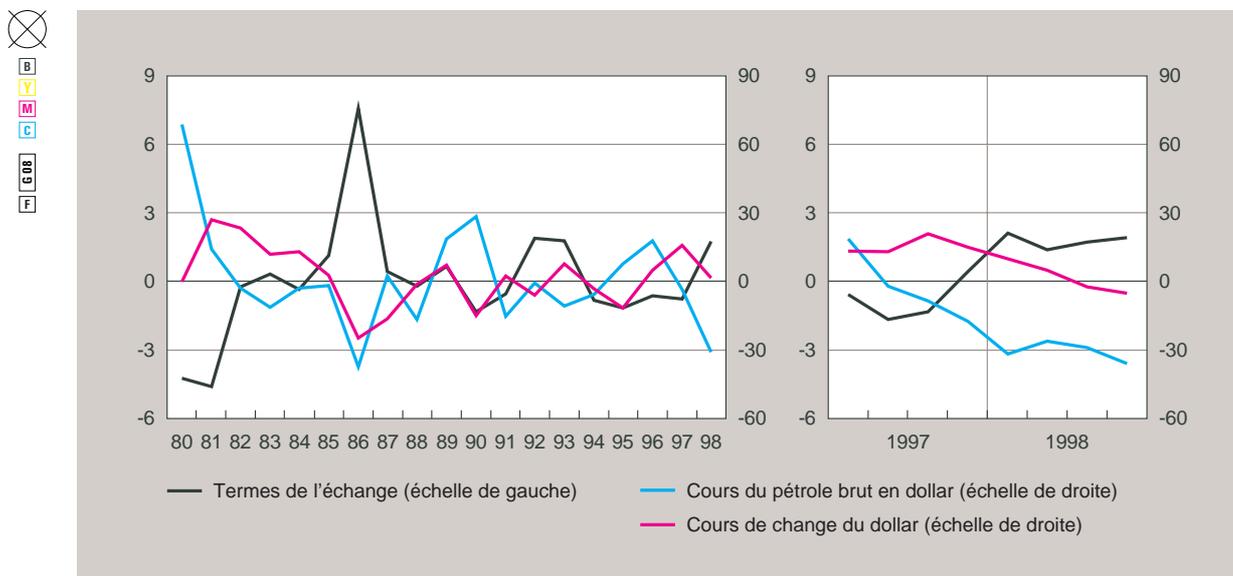
Pour l'ensemble de l'année 1998, les prix à l'importation ont baissé de 2 p.c. et les prix à l'exportation de 0,3 p.c. Cela s'est traduit par une amélioration des termes de l'échange de 1,8 p.c. Cette évolution montre une nouvelle fois que les fluctuations des prix du pétrole et du cours du dollar sont les principales explications des modifications qui se produisent dans les termes de l'échange.

a.3 Valeur

L'amélioration des termes de l'échange n'a toutefois pas pu compenser entièrement la détérioration plus prononcée du taux de couverture en volume. En valeur, les importations ont ainsi, dans

GRAPHIQUE 8 — TERMES DE L'ÉCHANGE, COURS DU PÉTROLE BRUT EN DOLLAR, ET COURS DE CHANGE DU DOLLAR

(pourcentages de variations par rapport à la période correspondante de l'année précédente)



Sources : HWWA, ICN, BNB.

TABLEAU 8 — VENTILATION DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE COMMERCIAL DE LA BELGIQUE ENTRE 1997 ET 1998¹

(milliards de francs)

| | Solde commercial | Exportations | Importations |
|---|------------------|--------------|--------------|
| Total | - 32 | 245 | 277 |
| dont avec la zone euro | 71 | 241 | 170 |
| dont : combustibles minéraux ² | 31 | -25 | -56 |
| produits manufacturés ³ | 36 | 257 | 220 |
| hors zone euro | - 103 | 4 | 107 |
| dont : combustibles minéraux ² | 25 | -4 | -29 |
| produits manufacturés ³ | -118 | 19 | 137 |
| dont | | | |
| principaux pays touchés par la crise | -84 | -59 | 24 |
| Japon | -25 | -11 | 14 |
| Asie du Sud-Est ⁴ | -44 | -35 | 10 |
| Russie | ... | -14 | -14 |
| Brésil | -15 | ... | 15 |
| OPEP ⁵ | 7 | 5 | -1 |
| Royaume-Uni | 28 | 22 | -6 |
| Etats-Unis | -6 | 31 | 37 |
| Israël | -17 | -18 | -1 |
| autres pays | -31 | 23 | 54 |

Source : ICN.

¹ Selon les statistiques du commerce extérieur.

² Classification-type du commerce international, section 3.

³ Classification-type du commerce international, sections 5 à 9.

⁴ Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Philippines, Corée du Sud, Singapour, Viêt-nam.

⁵ A l'exception de l'Indonésie, qui est déjà reprise dans le groupe des pays de l'Asie du Sud-Est touchés par la crise.

l'ensemble, augmenté plus rapidement que les exportations. Selon les statistiques de la balance des paiements, les exportations et les importations ont crû en 1998 de respectivement 3 et 3,4 p.c. par rapport à 1997, tandis que ces pourcentages atteignent respectivement 4 et 4,9 p.c. selon les statistiques du commerce extérieur. Le surplus de la balance commerciale s'est de ce fait réduit, même si l'effet de l'augmentation plus rapide des importations a été quelque peu atténué par le fait que le niveau des exportations est, relativement, plus élevé que celui des importations.

Les statistiques du commerce extérieur fournissent une ventilation géographique de cette modification du solde commercial, qui, bien qu'elle présente l'inconvénient de se baser sur le pays de provenance, permet de dégager quelques grandes tendances. La détérioration entre 1997 et 1998, qui représente 32 milliards de francs, résulte d'une amélioration, à hauteur de 71 milliards, de la balance commerciale avec les autres

pays de la zone euro et d'une détérioration, de 103 milliards, de la balance avec les pays ne faisant pas partie de la zone euro. Ce dernier montant est imputable, à concurrence de quelque 84 milliards de francs, au commerce avec les régions touchées par la crise, à savoir le Japon, l'Asie du Sud-Est, la Russie et le Brésil. Même si ces régions ne sont pour la Belgique que des partenaires commerciaux relativement peu importants, la détérioration du solde des opérations sur marchandises avec ces derniers s'est avérée plus importante que l'amélioration du solde avec le reste de la zone euro, qui représente environ 60 p.c. du commerce extérieur de la Belgique. Les exportations vers ces régions ont, en effet, chuté de 59 milliards de francs, soit 23 p.c. En outre, les importations de la Belgique en provenance de la majorité de ces régions ont augmenté, pour un total de 24 milliards, soit 7 p.c.

Ces données sous-estiment, en fait, l'incidence de la crise sur la balance commerciale. Elles

n'incluent pas les effets indirects, par le biais du tassement corrélatif de la demande en provenance des pays commerçant avec ces régions, pas plus qu'elles ne fournissent d'indications sur la perte éventuelle de parts de marché sur des marchés tiers. Ceci illustre les conséquences de la globalisation croissante. Des chocs externes peuvent, s'ils sont d'une ampleur suffisante, avoir de graves répercussions sur la majeure partie de l'économie mondiale. L'inverse est toutefois tout aussi vrai : les améliorations ne se limitent plus non plus au pays ou à la région concernée.

Le solde des opérations sur marchandises avec les Etats-Unis s'est lui aussi détérioré. Celui avec Israël a eu une évolution comparable, en raison du repli du commerce international du diamant. La balance commerciale avec le Royaume-Uni, en revanche, a progressé, notamment en raison d'une baisse des importations de pétrole et de diamant.

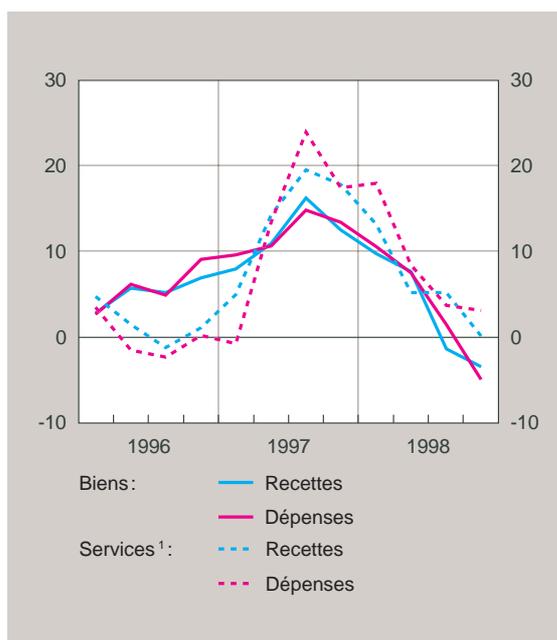
La baisse du prix du pétrole s'est, au total, traduite par une amélioration, à hauteur de 56 milliards de francs, du solde des opérations sur marchandises sous forme de combustibles minéraux, dont 31 milliards de francs concernaient le commerce avec la zone euro, plus particulièrement les Pays-Bas. Si cette amélioration de la balance énergétique se reflète pour l'essentiel dans l'amélioration de la balance commerciale avec les Pays-Bas, c'est parce que le critère de répartition géographique des statistiques du commerce extérieur, à savoir le pays de provenance plutôt que le pays d'origine, n'est pas toujours le plus pertinent. L'amélioration du solde des opérations sur combustibles minéraux est à mettre en regard d'une forte détérioration du solde du commerce des produits manufacturés, en particulier avec les pays n'appartenant pas à la zone euro.

b. Services

Pour les transactions internationales sur services de la Belgique, contrairement aux opérations sur marchandises, la balance des paiements est la seule source disponible. Elle ne fournit que des données en valeur. Il y a peu d'indications quant à l'évolution des prix des transactions transfrontalières sur services, sauf dans le cadre des comptes nationaux. Ce sont donc, ces estimations de prix qui ont été utilisés ici pour déflater les données en valeur.

GRAPHIQUE 9 — TRANSACTIONS SUR BIENS ET SERVICES DE LA BELGIQUE

(pourcentages de variations par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



Source : BNB.

¹ A l'exception des voyages et du négoce international.

b.1 Volume

Les transactions sur services ont enregistré en 1998 des évolutions en volume proches de celles des opérations sur marchandises. Comme pour les opérations sur marchandises, la croissance en volume des services exportés et importés a fortement reculé en cours d'année, et ce repli a été plus prononcé pour les exportations que pour les importations. Sur l'ensemble de l'année, le volume des exportations a augmenté de 2,5 p.c. en 1998, tandis que celui des importations s'est accru de 5,5 p.c. Le taux de couverture en volume des importations par les exportations s'est ainsi détérioré de 2,9 p.c., alors qu'il s'était encore amélioré de 3,5 p.c. en 1997.

b.2 Prix

L'évolution des prix des services a toutefois différé de celle des marchandises. Les prix à l'exportation comme à l'importation ont en effet augmenté plus nettement dans le courant de 1998 que durant l'année précédente. En 1998, les prix à l'exportation se sont inscrits en hausse de 1,6 p.c. et les prix à l'importation de 2 p.c. Les termes de l'échange en matière de services se sont par

conséquent détériorés en 1998, comme en 1997, de 0,3 p.c.

b.3 Valeur

Exprimée en valeur, la croissance des exportations et des importations de services, hors voyages et négoce international, à l'instar des opérations sur marchandises, a atteint un sommet au troisième trimestre de 1997, après quoi elle a amorcé une tendance comparable à la baisse, tant pour les exportations que pour les importations.

Dans la mesure où le taux de couverture en volume et les termes de l'échange se sont tous deux détériorés en 1998, le surplus de la balance des opérations sur services s'est réduit, revenant de 45 milliards de francs en 1997 à seulement 13 milliards en 1998. Ce repli s'explique principalement par l'aggravation du déficit des voyages et par un fort recul du solde du négoce international. Le solde des services traditionnels aux entreprises, tels les transports, les communications, les services d'informatique et d'information et les services entre entreprises liées, qui affichent tous un important surplus, a par contre peu varié.

Revenus et transferts courants

Le solde de la rubrique des revenus s'est légèrement amélioré. Alors que les revenus du travail, qui proviennent essentiellement des résidents belges rémunérés par les institutions de l'Union européenne, sont restés pratiquement inchangés, les revenus de placement et d'investissement ont crû de 6 milliards de francs. La hausse des avoirs nets sur l'étranger, ainsi que l'appréciation du dollar et la baisse des taux d'intérêt sont à l'origine de cette évolution. Cette dernière s'explique par une différence dans la structure selon le terme des actifs et des passifs financiers de la Belgique à l'égard de l'étranger : la baisse des taux affecte d'abord les avoirs et engagements à court terme ; or, la Belgique a plus de dettes que de créances à court terme ; la réduction des dépenses qui en découle est donc supérieure à celle des recettes.

Le déficit des transferts courants, par contre, a encore augmenté, de 19 milliards de francs. Tant le déficit des transferts publics que celui des transferts privés se sont creusés d'environ 10 milliards. La dégradation en matière de transferts publics est imputable à l'augmentation de la

contribution de la Belgique au budget de l'UE, tandis que les recettes de la Belgique en provenance des divers fonds européens ont diminué. La hausse du déficit relatif aux transferts des autres secteurs est beaucoup plus difficile à expliquer. Cette rubrique inclut, en effet, des opérations très hétérogènes, ce qui exclut presque toute explication de ses évolutions, souvent erratiques.

Répartition géographique du compte courant de la Belgique

Le tableau 5 présente une ventilation du compte courant entre les transactions avec les pays faisant partie de la zone euro et celles avec les pays n'en faisant pas partie. Cette répartition se fonde sur la déclaration du pays de résidence de la contrepartie non résidente. La ventilation géographique de la balance des paiements n'est donc pas comparable à celle des statistiques du commerce extérieur, où on prend en compte le pays de provenance ou de destination.

La majeure partie du surplus courant de la Belgique est réalisée avec les autres pays de la zone euro. Cela a été encore plus manifestement le cas en 1998, puisque le recul du surplus courant a été entièrement imputable aux pays n'appartenant pas à la zone euro. Le surplus vis-à-vis de ces pays a chuté de 94 milliards de francs. Le surplus vis-à-vis des autres pays de la zone euro, par contre, a continué de progresser, de 36 milliards.

Il convient en outre de remarquer que les institutions de l'Union européenne, avec lesquelles la Belgique réalise un surplus appréciable, ne sont pas, conformément aux instructions méthodologiques d'Eurostat, imputées à la zone euro. C'est principalement la répartition des rubriques des services fournis ou reçus par les pouvoirs publics non compris ailleurs, des rémunérations des salariés et des transferts des pouvoirs publics qui est concernée, dans la mesure où une grande partie des opérations mentionnées dans ces rubriques a précisément lieu avec des institutions de l'UE. En outre, l'évolution du solde avec les Communautés européennes entre 1997 et 1998 a également influencé la ventilation géographique, puisque l'accroissement de la contribution de la Belgique au budget de l'UE à la rubrique des transferts publics, déjà évoqué dans la section précédente, a pesé sur le solde avec les pays ne faisant pas partie de la zone euro.

Dans le cadre de l'union monétaire, le solde du compte courant des différents Etats membres l'un par rapport à l'autre doit être considéré comme un excédent, ou un déficit, d'épargne intérieur, financé facilement par des déficits ou des surplus des autres Etats membres, aux conditions du marché en vigueur pour l'ensemble de la zone euro. En ce qui concerne la politique monétaire et de change de l'Eurosystème, seul le résultat de la balance des paiements courants de l'ensemble de la zone euro est encore pertinent.

Malgré le fort recul évoqué plus haut du surplus courant avec les pays non membres de la zone euro, la Belgique n'en continue pas moins de contribuer à l'excédent courant de celle-ci. En 1998, le surplus de la Belgique vis-à-vis des pays n'appartenant pas à la zone euro s'est élevé à 0,8 p.c. du PIB, contre 1,9 p.c. en 1997. La différence de structure de la balance de la Belgique avec l'ensemble des pays étrangers pour les marchandises et services par rapport à celle réalisée vis-à-vis des pays n'appartenant pas à la zone euro est assez significative. L'important excédent en

matière d'opérations sur marchandises qui caractérise l'ensemble du compte courant, cède la place à un modeste surplus, voire à un déficit en 1998 à la suite de la crise. Pour les services, le surplus observé pour les transactions avec les pays non membres est sensiblement plus élevé que celui réalisé globalement. Le moindre déficit au niveau des voyages et les surplus plus élevés dans les rubriques construction, assurances, services financiers, autres services commerciaux et services fournis ou reçus par les pouvoirs publics, non compris ailleurs, expliquent ce dernier aspect. En ce qui concerne les revenus et les transferts courants, l'ensemble du compte courant se reflète par contre dans le compte courant avec les pays n'appartenant pas à la zone euro. Un large excédent des revenus est en partie compensé par un sensible déficit en matière de transferts courants.

Le maintien du surplus courant de la Belgique vis-à-vis des pays ne faisant pas partie de la zone euro ne constitue toutefois pas un objectif, dans la mesure où un éventuel déficit peut être financé par un surplus vis-à-vis de la zone euro.

TABEAU 9 — VENTILATION DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA BELGIQUE EN 1998, PAR CATEGORIE DE PRODUITS ET SELON QU'IL S'AGIT OU NON DE LA ZONE EURO

(pourcentages des exportations et importations par zone de la Belgique)

| | CTCI ¹ | EXPORTATIONS | | | IMPORTATIONS | | |
|---|-------------------|--------------|----------------|-------|--------------|----------------|-------|
| | | Zone euro | Hors zone euro | Total | Zone euro | Hors zone euro | Total |
| Total | 0-9 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| <i>p.m. Total</i> ² | | 63,4 | 36,6 | 100,0 | 58,9 | 41,1 | 100,0 |
| Produits comestibles | 0-1 | 12,3 | 6,6 | 10,2 | 11,5 | 7,2 | 9,7 |
| Alimentation | 0 | 11,3 | 6,2 | 9,4 | 9,7 | 6,7 | 8,5 |
| Boissons et tabac | 1 | 1,0 | 0,4 | 0,8 | 1,8 | 0,4 | 1,2 |
| Matières premières non destinées à l'alimentation | 2 et 4 | 3,3 | 2,2 | 2,9 | 3,6 | 6,1 | 4,6 |
| Energie | 3 | 2,8 | 2,5 | 2,7 | 5,9 | 4,0 | 5,1 |
| Produits manufacturés | 5 à 9 | 81,6 | 88,7 | 84,2 | 79,0 | 82,7 | 80,5 |
| dont | | | | | | | |
| Machines et matériel de transport | 7 | 28,6 | 32,0 | 29,8 | 31,8 | 29,4 | 30,8 |
| dont Véhicules | 78 | 14,1 | 14,8 | 14,4 | 13,9 | 9,5 | 12,1 |
| Produits chimiques | 5 | 19,5 | 20,9 | 20,0 | 18,7 | 14,5 | 17,0 |
| Autres produits manufacturés | 6+8+9 | 33,6 | 35,7 | 34,3 | 28,5 | 38,9 | 32,8 |
| dont Fer et acier | 67 | 6,6 | 2,7 | 5,2 | 3,8 | 2,5 | 3,3 |
| Métaux non ferreux | 68 | 2,4 | 1,8 | 2,2 | 2,0 | 2,2 | 2,1 |
| Diamants | 667.2 | 0,9 | 14,2 | 5,8 | 0,5 | 13,6 | 5,9 |

Source : ICN.

¹ Sections de la classification-type du commerce international.

² Pourcentages des exportations et importations totales de la Belgique.

TABEAU 10 — COMPTE COURANT DE L'UEBL

(soldes, milliards de francs)

| | 1996 | 1997 | 1998 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Biens et services | 360 | 412 | 367 |
| Biens | 269 | 280 | 274 |
| Services | 91 | 133 | 93 |
| Transports | 62 | 71 | 82 |
| Voyages | -104 | -109 | -124 |
| Autres services | 133 | 170 | 134 |
| Revenus | 218 | 226 | 231 |
| Revenus du travail | 59 | 52 | 50 |
| Revenus de placements et d'investissements | 159 | 173 | 182 |
| Transferts courants | -142 | -139 | -161 |
| Pouvoirs publics | -98 | -104 | -118 |
| Autres secteurs | -45 | -35 | -44 |
| Opérations courantes | 435 | 500 | 437 |
| p.m. Pourcentages du PIB | 4,9 | 5,4 | 4,5 |

Source : BNB.

Pour vérifier si l'économie suit une croissance tenable, il est plus important de voir si les taux d'épargne et d'investissement structurels corrigés des influences cycliques correspondent ou non l'un à l'autre.

Sur la base des statistiques du commerce extérieur, il est en outre possible d'examiner plus en détail la structure du commerce de marchandises. La composition selon les différentes catégories de produits s'avère très similaire en ce qui concerne les opérations avec les pays de la zone euro et celles avec le reste du monde. Hormis les produits énergétiques et les matières premières, des chocs spécifiques à certains secteurs n'exerceront donc pas d'incidence différente selon qu'il s'agit de la balance vis-à-vis de la zone euro ou de celle vis-à-vis des pays n'appartenant pas à la zone euro. Environ un tiers des exportations est destiné aux pays non membres de la zone euro, tandis que quelque 40 p.c. des importations proviennent de ces pays. Pour ce qui est des exportations et importations avec ces pays, la part relative des échanges de produits manufacturés est encore plus grande que pour le total; en 1998, ils ont représenté respectivement 89 et 83 p.c. des exportations et importations de biens de la Belgique vis-à-vis des pays ne faisant pas partie de la zone euro, contre respectivement 84 et 81 p.c. pour l'ensemble des pays avec lesquels la Belgique entretient des relations commerciales.

III. COMPTE COURANT DE L'UEBL

L'excédent courant de l'Union économique belgo-luxembourgeoise a fortement diminué en 1998. Comme il a été mentionné plus haut, la baisse d'un montant de 63 milliards de francs est due pour la majeure partie à la diminution de l'excédent courant de la Belgique, bien que le surplus du Luxembourg se soit également réduit, mais de façon plus modique, à savoir 6 milliards. Le recul du solde luxembourgeois se situe principalement dans les services, tandis que le faible accroissement du déficit des transferts publics courants a été compensé par une légère amélioration du déficit des opérations sur marchandises.

IV. COMPTE DE CAPITAL ET COMPTE FINANCIER DE L'UEBL

D'importants glissements ont été observés en 1998 par rapport à 1997 dans les différentes composantes des comptes financier et de capital de l'UEBL. Tout d'abord, le surplus des transferts de capital a disparu. Ensuite, la formation nette d'avoirs de portefeuille sur l'étranger a quadruplé et a atteint 1.260 milliards de francs. Les investis-

sements directs, traditionnellement en surplus, se sont soldés de manière assez exceptionnelle par des sorties nettes de capitaux d'un montant de 81 milliards. Les autres opérations financières, en revanche, ont donné lieu à 804 milliards de nouveaux engagements nets envers l'étranger, alors que les deux années précédentes, de nouvelles

créances nettes avaient encore été constituées. Enfin, après quatre années consécutives de progression, les avoirs de réserve de la Banque ont diminué de 72 milliards de francs.

Dans le cadre de l'union monétaire, l'analyse du compte de capital et du compte financier de

TABEAU 11 — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UEBL SELON LE SCHEMA DU FMI¹

(soldes, milliards de francs)

| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Compte courant | 420 | 435 | 500 | 437 |
| Compte de capital | 11 | 6 | 15 | -2 |
| Transferts de capital | 6 | 6 | 17 | -2 |
| Acquisitions et cessions d'actifs non financiers, non produits | 5 | ... | -2 | ... |
| Compte financier | -386 | -398 | -482 | -465 |
| <i>Investissements directs</i> | -27 | 186 | 169 | -81 |
| De l'UEBL à l'étranger | -345 | -250 | -277 | -839 |
| De l'étranger en UEBL | 319 | 435 | 445 | 758 |
| <i>Investissements de portefeuille</i> | -675 | -384 | -293 | -1.260 |
| Avoirs | -820 | -1.527 | -2.250 | -3.518 |
| Actions | -102 | -110 | -751 | -989 |
| Obligations, titres du marché monétaire et produits dérivés | -718 | -1.417 | -1.499 | -2.529 |
| Engagements | 145 | 1.143 | 1.957 | 2.257 |
| Actions | 183 | 1.057 | 1.692 | 2.138 |
| dont parts d'OPC | 200 | 988 | 1.542 | 1.950 |
| Obligations, titres du marché monétaire et produits dérivés | -39 | 86 | 266 | 119 |
| Autres opérations financières | 322 | -182 | -321 | 804 |
| Avoirs | -729 | -435 | -1.707 | 137 |
| Crédits commerciaux | -4 | -11 | -62 | -5 |
| Prêts, dépôts et autres avoirs | -725 | -424 | -1.645 | 143 |
| Autorités monétaires | ... | ... | ... | -5 |
| Pouvoirs publics | -2 | -11 | -11 | 20 |
| Etablissements de crédit | -535 | 314 | -971 | 302 |
| Autres secteurs | -187 | -727 | -663 | -174 |
| Engagements | 1.051 | 253 | 1.386 | 667 |
| Crédits commerciaux | 10 | 13 | 38 | 17 |
| Prêts, dépôts et autres engagements | 1.041 | 240 | 1.348 | 650 |
| Autorités monétaires | 6 | -14 | -2 | 7 |
| Pouvoirs publics | 9 | -1 | -5 | 8 |
| Etablissements de crédit | 1.282 | 177 | 1.064 | 586 |
| Autres secteurs | -255 | 78 | 290 | 49 |
| Avoirs de réserve de la BNB | -7 | -18 | -36 | 72 |
| Erreurs et omissions | -45 | -43 | -32 | 30 |

Source : BNB.

¹ Signe - : déficit du compte courant, augmentation des avoirs ou diminution des engagements des résidents.

l'UEBL va perdre de l'importance par rapport à celle de la zone euro, tout comme pour les opérations courantes. En effet, seule la balance des paiements de la zone euro, qui intègre l'ensemble des flux financiers des pays de la zone avec le reste du monde, est désormais pertinente pour la politique monétaire et pour la détermination du cours de l'euro.

Compte de capital

Le compte de capital a dégagé un léger solde négatif en 1998 à la suite d'un déficit de faible ampleur dans les transferts de capital. Ces derniers s'étaient encore soldés par un important excédent l'année précédente, lorsque les Pays-Bas avaient versé une compensation dans le cadre du projet de ligne TGV reliant la Belgique à ce pays. S'agissant des acquisitions et cessions d'actifs non financiers, non produits, le solde a été nul.

Investissements directs

Les investissements directs sont enregistrés dans la balance des paiements conformément à la méthodologie du FMI. Il s'agit des flux financiers

entre l'UEBL et l'étranger au titre de l'apport de capital social lors de créations ou d'extensions d'entreprises, de prises de participations ou de rachats, pour autant que l'investissement concerne plus de 10 p.c. du capital de la société dans laquelle il a lieu. Les investissements directs comprennent, en outre, toutes les autres opérations financières, de quelque nature que ce soit, conclues entre des entreprises liées par une relation d'investissement direct. Pour les raisons qui ont été exposées dans le rapport annuel de la Banque pour l'année 1998, le commentaire est limité aux investissements directs en capital social entre la Belgique et l'étranger, à l'exclusion, en raison du manque de données, des transactions avec le Luxembourg.

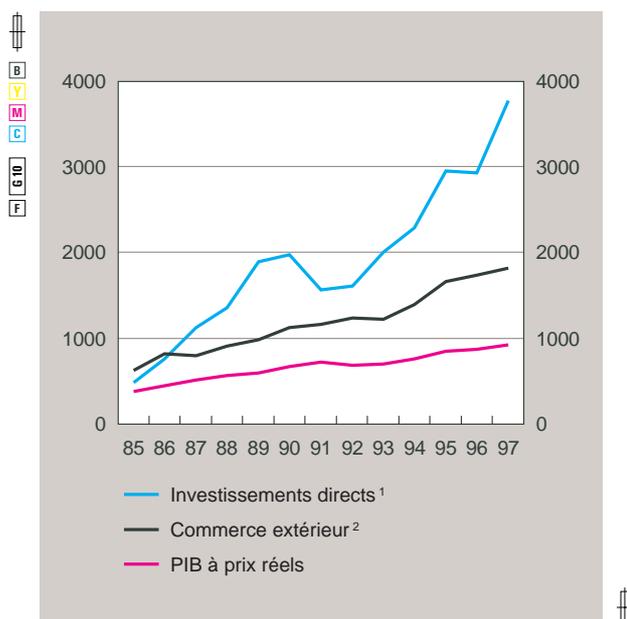
La définition large des investissements directs, utilisée dans la balance des paiements ne rend toutefois pas complètement compte de la mesure dans laquelle des activités commerciales et de production se déplacent au-delà des frontières ou sont le fait de l'étranger. Elle ne recouvre, en effet, que les investissements allant de pair avec un flux transfrontalier de capitaux, sans tenir compte des investissements étrangers qui sont financés dans le pays de destination. Ce sont cependant les seules données qui permettent de procéder à l'analyse des mouvements à l'échelle mondiale sur une base harmonisée.

Les flux d'investissements directs en capital social au niveau mondial, qui jusqu'au milieu des années quatre-vingt, suivaient globalement l'évolution du PIB et du commerce extérieur, ont ensuite enregistré une expansion plus forte. Au cours de la période comprise entre 1985 et 1997, ils ont été multipliés par huit, tandis que le commerce mondial triplait et que la production mondiale en termes nominaux était multipliée par 2,5. Cette envolée s'est produite en deux étapes, avec une interruption au début des années nonante.

Au cours de la seconde moitié des années quatre-vingt, la perspective du marché unique européen a constitué un important moteur de l'expansion des investissements directs et a entraîné une extension tant des investissements directs intra-européens que de ceux effectués dans l'Union européenne par des Etats non membres. Les premiers avaient pour but de développer une solide position de départ, entre autres par la rationalisation et la restructuration d'entreprises et l'accroissement des parts de marché. La décision de pays tiers d'investir dans l'Union était inspirée notam-

GRAPHIQUE 10 — INVESTISSEMENTS DIRECTS, COMMERCE EXTERIEUR ET PIB A L'ECHELLE MONDIALE

(indices 1970 = 100)



Sources : FMI, OCDE, CNUCED et BNB.

¹ Investissements directs en capital social. Moyenne des flux entrants et sortants.

² Moyenne des importations et exportations mondiales.

ment par le souhait d'accéder à un vaste marché sans frontières intérieures, ainsi que par la crainte d'entraves commerciales aux frontières extérieures, pouvant découler du marché unique. Un autre facteur expliquant la croissance des investissements directs a été la tendance générale à la libéralisation, entamée aux Etats-Unis et suivie par de nombreux autres pays.

La vague la plus récente d'investissements directs, qui a démarré en 1993 et s'est probablement prolongée également en 1998, a été favorisée par l'ouverture d'un certain nombre de pays d'Europe centrale et de l'Est, par la libéralisation des secteurs des télécommunications et des services financiers et par la création imminente de l'union monétaire. Elle s'est, en outre, caractérisée par une diversification accrue des pays de destination. Alors qu'en 1997, les pays industrialisés effectuaient encore plus de 90 p.c. des investissements directs en capital social, leur part en tant que pays d'accueil n'était plus que de 56 p.c., contre 84 p.c. en 1990. Le déclin relatif du rôle du monde

industrialisé s'est fait essentiellement au profit de l'Asie et de l'Amérique centrale et du Sud et, dans une moindre mesure, des pays d'Europe en transition.

Une enquête réalisée à la demande de la Commission européenne montre que dans le choix du lieu d'implantation de leurs investissements internationaux, les entreprises recherchent la combinaison d'éléments correspondant le mieux possible aux critères de leur projet. A côté de facteurs liés aux coûts, tels que les coûts de la main-d'œuvre et le régime fiscal, la proximité des marchés, la qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre, la qualité de l'infrastructure, les affinités culturelles et les connaissances linguistiques de la population, les incitants émanant des pouvoirs publics, le niveau de recherche et de développement, ainsi que la présence d'entreprises similaires, jouent un rôle important. Le pouvoir d'attraction d'un pays, en matière d'investissements directs, dépend donc de sa capacité à offrir aux investisseurs étrangers une combinaison appropriée de facteurs.

TABLEAU 12 — INVESTISSEMENTS DIRECTS EN CAPITAL SOCIAL POUR LA PERIODE ALLANT DE 1992 A 1997

| | En provenance de la zone euro | | | En provenance de l'Union européenne | | |
|--------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|-------------------------------------|---------------|-------------|
| | Flux cumulés en millions d'euros | p.c. du total | p.c. du PIB | Flux cumulés en millions d'euros | p.c. du total | p.c. du PIB |
| UEBL | 23.000 | 18 | 1,8 | 26.699 | 16 | 2,1 |
| Belgique | 16.309 | 13 | 1,4 | 19.589 | 12 | 1,7 |
| Allemagne | 7.211 | 6 | 0,1 | 10.134 | 6 | 0,1 |
| Espagne | 21.537 | 17 | 0,8 | 25.923 | 15 | 1,0 |
| France | 24.663 | 20 | 0,4 | 39.973 | 24 | 0,6 |
| Irlande | 4.632 | 4 | 1,5 | 6.005 | 4 | 2,0 |
| Italie ¹ | 9.807 | 8 | 0,2 | 12.561 | 7 | 0,2 |
| Pays-Bas | 6.991 | 6 | 0,4 | 9.725 | 6 | 0,6 |
| Autriche | 5.503 | 4 | 0,5 | 6.044 | 4 | 0,6 |
| Portugal | 2.804 | 2 | 0,6 | 3.555 | 2 | 0,7 |
| Finlande | 1.053 | 1 | 0,2 | 2.425 | 1 | 0,5 |
| Zone euro | 107.201 | 85 | 0,4 | 143.044 | 85 | 0,5 |
| Danemark | 1.818 | 1 | 0,2 | 5.315 | 3 | 0,7 |
| Grèce | 1.168 | 1 | 0,2 | 1.498 | 1 | 0,3 |
| Suède | 5.328 | 4 | 0,5 | 7.577 | 4 | 0,7 |
| Royaume-Uni ² | 10.264 | 8 | 0,2 | 11.196 | 7 | 0,3 |
| Union européenne | 125.779 | 100 | 0,3 | 168.630 | 100 | 0,4 |

Sources : Eurostat et BNB.

¹ Investissements directs en capital social et prêts entre entreprises liées.

² Flux cumulés au cours de la période allant de 1992 à 1996.

TABLEAU 13 — REPARTITION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS DE LA BELGIQUE EN CAPITAL SOCIAL^{1,2}

(milliards de francs)

| | Investissements directs de l'étranger | | | | Investissements directs à l'étranger | | | |
|---|---------------------------------------|------|------|------|--------------------------------------|------|------|------|
| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 |
| Industries extractive et manufacturière, construction | 23 | 22 | 20 | 18 | -32 | -54 | -55 | -33 |
| Services | 109 | 134 | 62 | 201 | -57 | -39 | -10 | -253 |
| Transports, stockage et communication . | 7 | 83 | 2 | 22 | -1 | -5 | 1 | -29 |
| Institutions financières ³ | 8 | 17 | 13 | 59 | -47 | -11 | -42 | -183 |
| Immobilier, location et services aux entreprises | 7 | 9 | -40 | 35 | -10 | -5 | 32 | -29 |
| Centres de coordination ⁴ | 66 | 20 | 85 | 78 | - | - | - | - |
| Autres services | 21 | 5 | 3 | 8 | 1 | -17 | -1 | -11 |
| Secteur indéterminé | 17 | 35 | 13 | 11 | -4 | -9 | 5 | 1 |
| Investissements directs totaux ⁵ | 149 | 191 | 95 | 230 | -93 | -101 | -61 | -285 |
| Investissements | 166 | 341 | 188 | 301 | -147 | -143 | -190 | -372 |
| Désinvestissements | -17 | -150 | -93 | -71 | 54 | 42 | 129 | 87 |

Source : BNB.

¹ Etranger, à l'exclusion du Luxembourg. Signe - : investissements directs de la Belgique à l'étranger ou désinvestissements de l'étranger en Belgique.

² Selon le secteur résident contrepartie de la transaction.

³ Y compris les holdings, les compagnies d'assurances et les auxiliaires financiers.

⁴ Les investissements en capital social à l'étranger qui ont été enregistrés comme investissements des centres de coordination sont reclassés en fonction de l'activité de la maison mère.

⁵ A l'exclusion des investissements immobiliers.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Belgique, la situation géographique favorable — au centre du marché unique européen —, le bon réseau de transports et de télécommunications, ainsi que la qualification de la main-d'œuvre et son degré de connaissance des langues, revêtent une importance primordiale. Principalement pour les entreprises à haute intensité de capital, qui sont à la recherche d'une main-d'œuvre très qualifiée, ces deux derniers facteurs compensent les coûts élevés de la main-d'œuvre. La combinaison de ces éléments a été particulièrement profitable, comme le montre notamment le fait qu'au cours de la période comprise entre 1992 et 1997, la Belgique a su attirer sur son territoire 13 p.c. des investissements directs en provenance de l'Union européenne. Les investissements directs en capital social en provenance de la zone euro se sont élevés à 1,4 p.c. du PIB. La Belgique se situe ainsi à la troisième place du classement européen, après le Luxembourg et l'Irlande.

Le pouvoir d'attraction de la Belgique comme pays destinataire a en outre été favorisé par le développement du statut fiscal avantageux réservé aux centres de coordination. Si les moyens qu'ils ont reçus des autres membres des groupes dont

ils font partie, sous forme de capital social, ont représenté, ces dernières années, une part importante des investissements directs totaux en capital social en Belgique, ils n'expliquent toutefois pas la forte expansion enregistrée récemment par ces derniers. Les investissements directs effectués par l'étranger en Belgique ont en effet atteint, en chiffres nets, le montant record de 230 milliards en 1998, contre 145 milliards, en moyenne, les trois années précédentes. L'augmentation s'est produite exclusivement dans le secteur des services, plus particulièrement dans les branches communications, services aux entreprises et institutions financières. C'est précisément dans ces activités que la tendance à une ouverture et une dérégulation accrues a été la plus forte récemment.

La réalisation de l'union monétaire a donné une nouvelle impulsion à la vague de fusions et acquisitions dans le secteur financier. Celles-ci ont été réalisées tant entre établissements d'un même pays, en vue de renforcer leur position sur le marché intérieur, que par delà les frontières. La formation de grandes banques européennes devient donc de plus en plus une réalité et est inspirée par des motifs tels que les économies d'échelle et l'acquisition d'un poids suffisant pour accéder au

TABLEAU 14 — STRUCTURE GEOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS DE LA BELGIQUE EN CAPITAL SOCIAL ¹

(milliards de francs)

| | Investissements directs de l'étranger | | | | Investissements directs à l'étranger | | | |
|---|---------------------------------------|------|------|------|--------------------------------------|------|------|------|
| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 |
| Union européenne | 115 | 114 | 39 | 176 | -69 | -72 | -15 | -207 |
| dont : | | | | | | | | |
| pays de la zone euro | 94 | 58 | 61 | 160 | -70 | -69 | -2 | -187 |
| dont : | | | | | | | | |
| Allemagne | 11 | 10 | 25 | 28 | -15 | -2 | 34 | -26 |
| France | 27 | 3 | -11 | 32 | -22 | -42 | 6 | 9 |
| Pays-Bas | 47 | 35 | 28 | 86 | -32 | -24 | -23 | -151 |
| Italie | 2 | 8 | ... | 9 | ... | 2 | -17 | 5 |
| Royaume-Uni | 20 | 27 | -23 | 15 | 1 | -2 | -14 | -19 |
| Europe centrale et de l'Est | ... | ... | ... | ... | -5 | -3 | -7 | -4 |
| Autres pays européens | 8 | 14 | 5 | 19 | -2 | -10 | -1 | ... |
| dont Suisse | 8 | 6 | 3 | 10 | -2 | -9 | -1 | 1 |
| Etats-Unis | 13 | 37 | 18 | 20 | 3 | -3 | -25 | -11 |
| Canada | 9 | 1 | 13 | 1 | -19 | -2 | -1 | -1 |
| Japon | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | ... | ... | ... |
| Amérique centrale et du Sud | 1 | ... | ... | 5 | ... | -6 | -7 | -23 |
| Economies émergentes d'Asie ² | 1 | 20 | 15 | 8 | -1 | -5 | -1 | -11 |
| Autres pays | 1 | 4 | 4 | ... | -1 | -2 | -3 | -29 |
| Investissements directs totaux ³ | 150 | 191 | 95 | 230 | -93 | -101 | -61 | -285 |

Source : BNB.

¹ Etranger, à l'exclusion du Luxembourg. Signe - : investissements directs de la Belgique à l'étranger ou désinvestissements de l'étranger en Belgique.

² Corée du Sud, Chine, Singapour, Taïwan, Hong Kong, Thaïlande, Malaisie, Indonésie et Philippines.

³ A l'exclusion des investissements immobiliers.

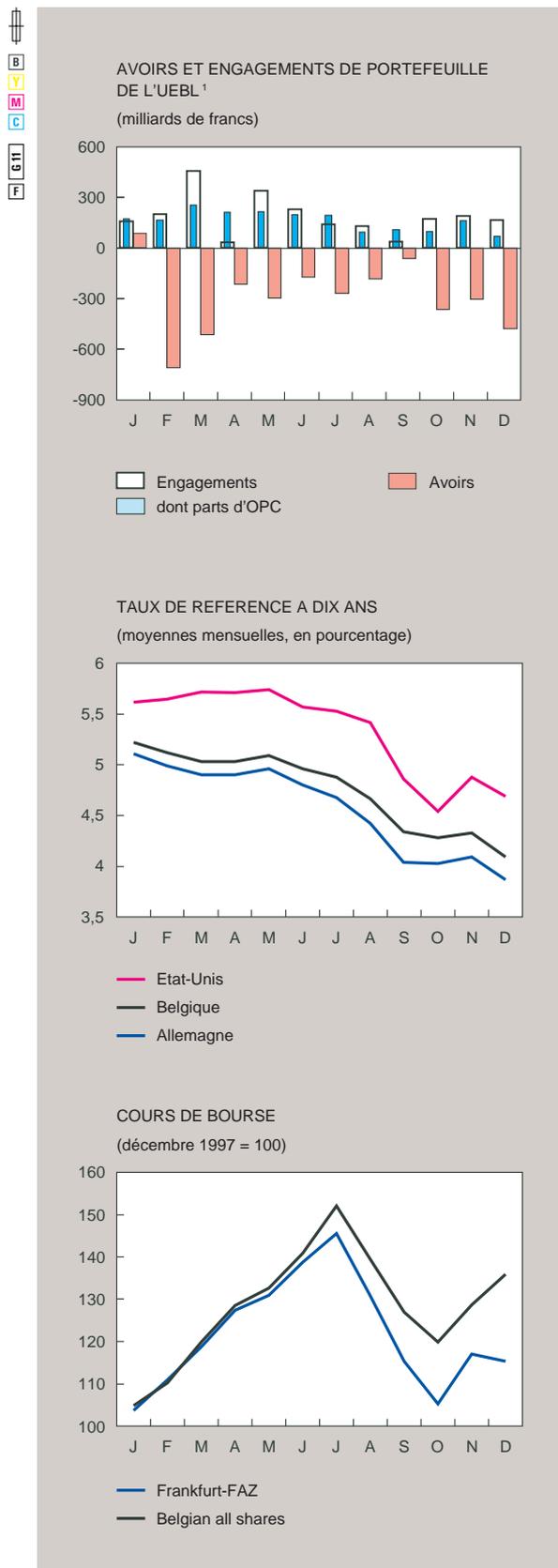
marché. Ces mouvements de fusions et acquisitions ont, en outre, entraîné la création de grands ensembles financiers qui, par le développement d'activités nouvelles, entre autres l'assurance, tentent de faire face aux pressions sur la marge d'intérêt. Cette tendance à la concentration dans le secteur financier européen est illustrée par la diminution du nombre d'établissements de crédit de 6 p.c. dans l'Union européenne entre 1994 et 1997. Si à peu près tous les Etats membres ont pris part à ce mouvement, c'est en Belgique que la baisse a été la plus forte au cours de la même période, à savoir 11 p.c.

La forte augmentation des investissements directs de l'Union européenne en Belgique, qui sont passés de près de 115 milliards en 1995 et 1996 à 176 milliards en 1998, est liée à la vague de fusions et acquisitions dans le secteur financier. Elle explique la quasi-totalité de l'expansion des investissements étrangers en Belgique en 1998. En

outre, la Suisse et les pays d'Amérique centrale et du Sud ont également accru leurs activités d'investissement, celles-ci étant toutefois en partie inspirées par des motifs purement financiers.

Les considérations développées plus haut sur les évolutions dans le secteur financier ont également eu une incidence sur les flux d'investissements directs sortant de Belgique. Ceux-ci ont atteint globalement 285 milliards en 1998, contre 85 milliards, en moyenne, les trois années précédentes. La majeure partie de l'augmentation s'est produite en faveur des pays de l'Union européenne, bien que l'Amérique centrale et du Sud, ainsi que les économies émergentes d'Asie, en aient aussi bénéficié. Sur le plan de l'analyse par type d'activité, on relève qu'outre les institutions financières, les secteurs des communications et des services aux entreprises ont également vu leur poids augmenter fortement. Il convient certes de signaler à cet égard que les flux sortants ont été considérablement

GRAPHIQUE 11 — INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE DE L'UEBL EN 1998



Sources : BRI, Société de la bourse de valeurs mobilières de Bruxelles, bourses nationales et BNB.

¹ Signe - : augmentation des avoirs ou diminution des engagements des résidents.

gonflés par la reprise de Fortis bank Nederland par la Générale de Banque. L'acquisition de la Générale de Banque par le groupe belgo-néerlandais Fortis, en revanche, a été réalisée par l'intermédiaire de la filiale belge de ce dernier et ne s'est pas accompagnée d'une transaction financière transfrontalière, de sorte que les flux d'investissements directs entrants n'ont pas été influencés.

La restructuration financière au sein du groupe Fortis a eu pour effet que, contrairement aux années précédentes, les investissements directs de la Belgique en capital social se sont soldés par la formation d'avoirs nets sur l'étranger : les investissements à l'étranger ont été supérieurs de 55 milliards aux investissements étrangers en Belgique. Pour l'UEBL dans son ensemble, les investissements directs sous la forme de capital social et de prêts entre entreprises liées ont abouti à la constitution d'avoirs nets de 81 milliards. Ce résultat est toutefois influencé dans une large mesure par diverses transactions financières qui ne font que transiter par le Luxembourg et est donc — comme il a déjà été dit — peu pertinent pour l'analyse.

Investissements de portefeuille

En 1998, les évolutions dans les investissements de portefeuille de l'UEBL, et de manière plus générale, au niveau mondial ont été déterminées par la crise économique et financière régnant dans une grande partie du monde. Contrairement aux investissements directs, qui ont un caractère plus durable, mais à l'instar des crédits bancaires, ces opérations sont très volatiles et peuvent, en réaction aux modifications du contexte international, être à l'origine d'importants glissements entre régions et entre instruments financiers. Selon une étude des Nations unies, les flux nets totaux de capitaux vers les pays en développement et les économies en transition se seraient réduits de près de moitié en 1998 par rapport à l'année précédente. Quelque 90 p.c. du retrait de capitaux auraient revêtu la forme d'une diminution des crédits bancaires et des investissements de portefeuille.

Au cours du troisième trimestre, les tensions sur les marchés financiers internationaux ont atteint leur paroxysme, ce qui a entraîné une désaffection massive pour les placements en actions au profit de titres de qualité, en particulier d'obligations d'Etat américaines et allemandes. Ce glissement,

**TABLEAU 15 — ENGAGEMENTS DE PORTEFEUILLE
DES POUVOIRS PUBLICS
ENVERS LES NON-RESIDENTS DE L'UEBL**

(milliards de francs)

| | Encours au 31 décembre 1997 | Flux en 1998 |
|--|-----------------------------------|--------------|
| Engagements à court terme ... | 142 | 107 |
| dont certificats de trésorerie en franc | 80 | 126 |
| Engagements à long terme ... | 974 | -146 |
| dont obligations linéaires en franc | 309 | -107 |
| Engagements de portefeuille to- taux | 1.116 | -39 |

Source : BNB.

d'une part, des actions vers les obligations et d'autre part, de régions en crise vers un nombre limité de places sûres, a eu quelques conséquences spécifiques. En premier lieu, de manière presque simultanée, une correction à la baisse des cours de bourse et une accélération de la diminution des taux d'intérêt à long terme se sont produites. En outre, la convergence des taux d'intérêt à long terme dans les pays de la zone euro s'est temporairement interrompue, l'écart de taux d'intérêt d'obligations libellées entre autres en franc belge s'accroissant par rapport aux titres similaires en mark allemand.

Un trait caractéristique de l'UEBL a été le fait que les avoirs et engagements de portefeuille ont réagi de manière à peu près semblable dans le contexte de nervosité croissante sur les marchés financiers internationaux. Cette évolution est étroitement liée aux activités des nombreux organismes de placement collectif établis en UEBL. Comme ils replacent dans une large mesure en actions et obligations étrangères les ressources considérables qu'ils collectent à l'étranger, leur présence entraîne des flux bruts importants, qui en termes nets ont peu d'influence sur le solde du compte financier de l'UEBL. Les données disponibles permettent uniquement d'identifier les achats par des étrangers de parts d'OPC, tandis que les placements de ces derniers en titres étrangers ne peuvent être distingués des autres avoirs¹. En 1998, 86 p.c. des nouveaux engagements de portefeuille, en moyenne, ont consisté en parts d'OPC; au cours des années précédentes également, leur part a été de cet ordre de grandeur.

Pareille stabilité n'a pas été observée dans les achats de titres publics belges par des non-résidents. Fin 1997, ceux-ci détenaient quelque 10 p.c. de la dette publique belge en titres, soit 1.116 milliards. En 1998, ils ont procédé à des ventes nettes à concurrence de 39 milliards. Les investisseurs étrangers ont surtout boudé les obligations linéaires en franc, accordant la préférence aux « Bunds » allemands, plus liquides, dans leur recherche de placements alternatifs. La part des obligations linéaires détenues par des non-résidents est ainsi revenue à 6 p.c. Dans les années qui ont suivi la réforme du marché secondaire d'effets publics, à savoir la période allant de 1991 à 1993, elle atteignait encore 15 p.c. en moyenne. Les effets publics à court terme, en particulier les certificats de trésorerie, ont pour leur part été plus recherchés. Leur succès dépend dans une large mesure de l'écart de taux à court terme par rapport au mark allemand. De janvier à août 1998, les certificats de trésorerie ont rapporté une prime d'intérêt moyenne de 6 points de base par rapport au taux correspondant en mark allemand. L'écart étant devenu négatif à partir de septembre, l'intérêt qu'ils suscitaient est retombé.

Au cours de la période comprise entre juin et septembre 1998, une diminution accélérée des flux de capitaux a été enregistrée dans les avoirs et engagements de portefeuille. Tandis que les actions de sociétés résidentes ont conservé en partie la faveur des investisseurs — le recul des cours de bourse n'a pas annulé la hausse réalisée depuis le début de 1998, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres pays européens —, les achats de titres à revenu fixe de l'UEBL et de parts d'OPC résidents ont régressé. A leur tour, les résidents, et plus particulièrement les OPC, se sont mis à réduire leurs placements en actions et obligations étrangères. En août et en septembre, ils ont même liquidé une partie de leur portefeuille d'actions étrangères.

A partir d'octobre, une certaine détente est apparue, et ce à la suite de l'assouplissement de la politique monétaire dans de nombreux pays industrialisés, à savoir trois réductions successives

¹ Ce manque de données chiffrées, et l'internationalisation croissante des flux de capitaux, complique singulièrement l'interprétation des flux financiers concernant les opérations de portefeuille de l'UEBL. La présence sur le territoire de l'UEBL d'importants centres financiers et établissements de clearing rend, en outre, l'établissement de la balance des paiements plus complexe.

des taux d'intérêt officiels aux Etats-Unis et la poursuite de la convergence des taux à court terme dans la zone euro. Dans ce climat de confiance amélioré, les placements en actions ont connu un regain d'intérêt et les cours de bourse ont amorcé un mouvement de reprise. L'intérêt des étrangers pour les titres de l'UEBL, qui est demeuré élevé pour les actions, s'est ranimé pour les parts d'OPC. En ce qui concerne les titres à long terme, des achats nets, entre autres d'obligations linéaires, ont de nouveau été enregistrés.

Au cours du dernier trimestre de 1998, l'augmentation des engagements et celle des avoirs n'ont pas évolué de manière parallèle, les résidents de l'UEBL ayant considérablement relevé leurs achats nets de titres étrangers. Ils ont effectué des placements en actions étrangères, mais davantage encore en titres à revenu fixe. Sur une base annuelle, l'augmentation des avoirs en portefeuille a excédé celle des engagements de 1.260 milliards. Ce solde a dépassé dans une large mesure les sorties nettes de capitaux enregistrées les années précédentes et peut être mis en rapport, en partie, avec le nouveau glissement, en 1998, des OPC monétaires vers les OPC spécialisés en actions et obligations, et ce en raison du bas niveau des taux d'intérêt à court terme. Ce glissement a entraîné une diminution des dépôts à l'étranger et la forte croissance — commentée plus haut — des placements en obligations et actions étrangères. Les premières transactions citées étant enregistrées dans les autres opérations financières et les dernières dans les investissements de portefeuille, le glissement a contribué à l'excédent des autres opérations financières et au déficit des investissements de portefeuille.

Autres opérations financières

Pour les autres opérations financières, des entrées nettes de capitaux de 804 milliards ont été enregistrées en 1998, contre des sorties nettes de 321 milliards, l'année précédente. Ce glissement trouve en partie son explication dans les transactions du secteur privé non bancaire relatives aux dépôts, aux crédits octroyés ou contractés et aux autres avoirs et engagements, pour lesquels une diminution des sorties nettes de capitaux a été enregistrée. La désaffection, déjà évoquée, à l'égard des OPC monétaires n'est pas étrangère à ce phénomène.

La majeure partie du revirement apparu dans les autres opérations financières résulte toutefois de l'évolution des transactions des établissements de crédit. Elles se sont soldées par des entrées nettes de capitaux de 888 milliards et ont donc constitué un contrepoids au déficit par lequel s'est soldé le total des opérations courantes et en capital, des investissements directs, des investissements de portefeuille et des opérations sur avoirs de réserve.

Avoirs de réserve de la BNB

Les avoirs de réserve de la Banque se sont réduits de 72 milliards de francs en 1998. La baisse a résulté du versement à l'Etat des plus-values réalisées sur la vente d'or et de leur affectation au remboursement d'une partie de la dette en devises du Trésor. Cette diminution des avoirs de réserve s'est répercuté, d'une part, sur les engagements de portefeuille en devises des pouvoirs publics et, d'autre part, dans la mesure où les engagements des pouvoirs publics étaient contractés auprès d'établissements de crédits résidents, sur les autres engagements financiers de ces derniers.

LE BILAN SOCIAL 1997

REMARQUES PRELIMINAIRES

1. Champ d'application du bilan social

L'obligation de déposer un bilan social concerne toutes les entreprises tenues de déposer des comptes annuels normalisés (dont le bilan social est un élément constitutif) auprès de la Centrale des bilans, ainsi que les services médicaux interentreprises, les entreprises d'assurances, les établissements de crédit, les hôpitaux, les entreprises de droit étranger ayant une succursale ou un siège d'exploitation en Belgique (pour la part de leur activité exercée en Belgique), ainsi que les autres personnes morales (ASBL, établissements d'utilité publique, mutuelles) de droit privé qui occupent annuellement au moins 20 travailleurs ETP. A titre provisoire, ce critère est, pour cette dernière catégorie, porté à 100 travailleurs ETP pour les exercices prenant cours avant le 31 décembre 1997.

2. Bilan social complet ou abrégé

Les critères déterminant la version du bilan social que les entreprises doivent remplir sont identiques à ceux utilisés pour déterminer la version des comptes annuels normalisés à présenter. Doivent par conséquent remplir un bilan social complet les entreprises qui comptent plus de 100 travailleurs ETP en moyenne ou qui remplissent deux des trois critères suivants :

- un nombre moyen de travailleurs ETP supérieur à 50;
- un chiffre d'affaires annuel hors TVA de plus de 200 millions de francs;
- un total bilantaire supérieur à 100 millions de francs.

3. Contenu du bilan social

Le bilan social comporte quatre volets :

- l'état des personnes occupées, qui précise notamment le volume de l'emploi pendant et à la fin de l'exercice;

- les mouvements de personnel au cours de l'exercice;
- l'usage, au cours de l'exercice, de certaines mesures en faveur de l'emploi;
- des informations relatives à la formation des travailleurs.

Le volet relatif aux mouvements de personnel contient des données très détaillées (par type de contrat, par sexe et par niveau d'étude, par motif de fin de contrat) pour les schémas complets, dont un formulaire est repris en annexe. Dans la version abrégée, seul figure le nombre d'entrées et de sorties du registre du personnel au cours de l'exercice.

4. Une statistique relativement nouvelle

L'obligation de dépôt du bilan social est relativement récente. Si les entreprises de plus de 20 personnes et les personnes morales de plus de 100 travailleurs ont déjà dû déposer un bilan social allégé pour l'exercice 1995, la réglementation définitive concernant le bilan social n'est entrée en vigueur que pour les exercices comptables débutant après le 31 décembre 1995. L'exercice 1997 est par conséquent le deuxième pour lequel les entreprises soumises à l'obligation de dépôt ont rempli le formulaire relatif au bilan social. En conséquence, les agrégations qui en résultent doivent être interprétées avec prudence, d'autant plus que certaines informations demandées nécessitent une série de calculs relativement complexes de la part des entreprises.

5. Quel bilan social comme référence pour le calcul des résultats ?

Certains agrégats relatifs à l'année 1996, comme l'effectif à la fin de l'exercice par exemple, peuvent être obtenus indirectement en utilisant les informations du bilan social 1997 (dans l'exemple précité, en déduisant les entrées et en additionnant les sorties de personnel de l'effectif à la fin de l'exercice 1997) ou

directement en utilisant les données issues du bilan social 1996.

Normalement, les résultats obtenus à l'aide de ces deux méthodes devraient être identiques. Ce n'est cependant pas le cas, en partie sans doute parce que les entreprises qui avaient commis des erreurs en 1996 ont été priées d'adapter leur méthodologie en 1997. Etant donné que la qualité du bilan social s'est améliorée entre 1996 et 1997 — les entreprises disposant d'une année d'expérience supplémentaire —, lorsqu'un tel choix s'est posé, les données figurant dans le bilan social 1997 ont été systématiquement utilisées.

Les différences obtenues entre l'approche en termes de flux (en utilisant le seul bilan social 1997) et l'approche en termes de stocks (en utilisant les bilans successifs des deux années) ne signifient pas que les bilans sociaux 1996 et 1997 soient totalement incompatibles. En effet, lorsqu'il s'agit par exemple de comparer des caractéristiques structurelles entre deux années, le risque d'erreur est plus réduit que dans le cas d'une analyse en termes de flux de personnel. Des comparaisons de variables de stocks ou de caractéristiques structurelles obtenues à partir des bilans sociaux 1996 comme 1997 apparaissent donc également dans l'analyse.

CHAPITRE 1 : CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON EN PLUSIEURS ETAPES

La constitution de l'échantillon a permis de détecter une série d'anomalies dans les bilans sociaux déposés, qu'il s'agisse de problèmes de cohérence interne (à l'intérieur du bilan lui-même) ou externe (en comparaison avec les données issues des comptes annuels normalisés) ou encore avec le bilan social relatif à l'exercice 1996. Afin d'éliminer ces anomalies, la taille de l'échantillon a été réduite jusqu'au moment où il était assez fiable pour être analysé. Si la représentativité de cet échantillon est plus faible, les résultats recouvrent un ensemble d'entreprises beaucoup plus homogène que l'échantillon de départ.

1. Contrôle de la cohérence interne et externe des bilans sociaux

Les bilans sociaux déposés auprès de la Centrale des bilans font l'objet d'une première série de contrôles afin de vérifier la cohérence des déclarations de chaque entreprise à partir de tests arithmétiques et logiques, et, pour un nombre réduit de rubriques, la cohérence avec les comptes annuels. Au 1^{er} septembre 1998, 81.354 entreprises avaient déposé un bilan social. Parmi les entreprises qui avaient déjà été soumises à ces premiers contrôles, 61.511 entraient encore en ligne de compte pour être incluses dans l'échantillon¹.

Sur la base de cet échantillon cohérent, une première sélection a été opérée pour ne retenir que les entreprises clôturant leur exercice au 31 décembre, afin de renforcer l'homogénéité et la comparaison. Pour permettre les analyses sectorielles, ont également été exclus les bilans sociaux des entreprises dont le code d'activité n'était pas connu. A l'issue de cette opération, l'échantillon comptait 44.001 entreprises.

Des contrôles ponctuels sur les bilans sociaux des plus grosses entreprises ont ensuite été réalisés, contrôles qui ont consisté à vérifier la cohérence interne des données relatives au bilan social 1997 en calculant la valeur absolue et le taux de croissance d'une série de ratios, à savoir :

- le salaire par ETP ;
- le salaire par heure prestée ;
- les heures prestées par ETP.

Lorsque cela a été possible, les bilans sociaux dans lesquels des erreurs ont été détectées ont été corrigés de manière ponctuelle. Dans certains cas, des entreprises ont été exclues de l'analyse. Ces exclusions se rapportent à trois cas-types :

¹ Lorsque les bilans sociaux ne satisfont pas aux exigences de qualité de la Centrale des bilans, les entreprises concernées sont priées de justifier leurs données ou de les corriger.

TABLEAU 1 — CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON CONSTANT EN PLUSIEURS ETAPES

(unités)

| | Nombre d'entreprises | Nombre d'emplois en 1997 |
|---|----------------------|--------------------------|
| Entreprises qui avaient déposé un bilan social au 1^{er} septembre 1998 | 81.354 | n.d. |
| – Entreprises dont le bilan social n'avait pas encore été traité ou n'avait pas satisfait aux contrôles de qualité de la Centrale des bilans | 19.843 | n.d. |
| Solde | 61.511 | 1.570.867 |
| – Entreprises qui ne clôturent pas au 31 décembre | 17.345 | 274.493 |
| – Entreprises dont le code NACE-BEL n'est pas connu | 165 | 7.261 |
| Solde | 44.001 | 1.289.113 |
| – Grandes entreprises présentant des anomalies dans les contrôles ponctuels .. | 109 | 91.656 |
| Solde | 43.892 | 1.197.457 |
| – Entreprises qui n'ont pas déposé de bilan social pour l'année 1996 | 5.253 | 61.213 |
| Solde | 38.639 | 1.136.244 |
| – Entreprises dont toutes les rubriques concernant 1997 étaient nulles ou vides | 827 | 0 |
| – Entreprises qui n'ont pas satisfait aux trois conditions d'égalité des rubriques communes aux bilans sociaux 1996 et 1997 | 8.642 | 263.781 |
| Solde | 29.170 | 872.463 |
| – Entreprises présentant des résultats extrêmes dans les tests par classes d'entreprises et par types de travailleurs | 3.911 | 66.687 |
| Solde | 25.259 | 805.776 |
| – Entreprises des branches NACE-BEL 74.50 (intérim) et 80 (enseignement) ainsi que celles sans activité apparente ou dont l'activité était mal définie et les organismes extra-territoriaux | 179 | 14.949 |
| Solde | 25.080 | 790.827 |
| – Entreprises du secteur public | 88 | 58.255 |
| Entreprises du secteur privé retenues pour l'analyse | 24.992 | 732.573 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

- des erreurs ont été décelées mais il a été impossible de les corriger;
- la durée de l'exercice était inférieure ou supérieure à 12 mois¹;
- l'entreprise avait fait l'objet d'une fusion ou avait cédé une partie de ses activités².

Ces exclusions ont réduit l'échantillon à 43.892 entreprises.

2. Contrôle de la cohérence sur deux années

Comme on disposait pour la première fois de formulaires relatifs aux bilans sociaux identiques pour deux années consécutives, l'objectif a été de tenter d'exploiter au maximum ces deux sources. Un échantillon constant reprenant dès

lors les seules entreprises ayant déposé un bilan à la fois pour 1996 et pour 1997 a été constitué. Ce faisant, l'échantillon a été réduit à 38.639 entreprises. N'ont par conséquent pas été exploités, les bilans sociaux

¹ Dans ces cas, les problèmes proviennent du fait que l'emploi moyen est le résultat de la somme du nombre de travailleurs inscrits à la fin de chaque mois de l'exercice divisé par le nombre de mois de l'exercice, alors que les heures prestées ou les frais de personnel couvrent la totalité de l'exercice. Le calcul des ratios « frais de personnel par ETP » ou « heures prestées par ETP » fait par conséquent intervenir des variables recouvrant des périodes différentes. Il en découle dès lors des résultats erronés.

² La fusion ou la cession d'activités ne pose pas de problème si les différentes entités concernées comptabilisent correctement les mouvements de travailleurs et si chaque entité continue à remplir un bilan social l'année qui suit cette fusion ou cette cession. Dans le cas contraire, les chiffres laissent apparaître des créations ou des destructions artificielles d'emplois.

- des entreprises qui ont déposé leur bilan social trop tard pour être pris en compte dans la clôture du 1^{er} septembre 1998;
- des entreprises qui, en raison d'une fusion, d'une cession ou d'une faillite, ont disparu de l'échantillon 1997;
- des entreprises nouvelles qui ont clôturé leur premier exercice le 31 décembre 1997 (soit 1.775 entreprises);
- des entreprises existantes qui, par négligence, oubli ou ignorance, n'avaient pas satisfait à leur obligation de dépôt d'un bilan social pour 1996 (soit 3.478 entreprises);
- les « autres personnes morales » qui employaient moins de 100 personnes en 1996 et plus de 100 personnes en 1997.

Ce choix comporte des implications importantes, puisqu'il revient à exclure les créations d'emplois qui sont le fait d'entreprises nouvelles. Si on peut déplorer l'absence de ces entreprises nouvellement créées, il faut cependant considérer aussi que la plupart des entreprises en faillite n'ont pas déposé de bilan social pour l'année de leur faillite ou l'année suivante, et que, par conséquent, les destructions d'emploi qui en découlent ne sont pas non plus enregistrées. Par souci de cohérence, ont également été exclues de l'échantillon constant les 827 entreprises ayant déposé, pour l'année 1997, un bilan social dans lequel les rubriques relatives à 1997 étaient vides ou nulles, tandis que les rubriques se rapportant à 1996 étaient remplies. Cela signifie que l'analyse effectuée porte sur les bilans sociaux des entreprises qui avaient plus de deux ans d'existence et étaient encore en activité en 1997.

La constitution de l'échantillon constant a fait apparaître des incohérences importantes entre les données concernant l'année 1996 communiquées par les entreprises dans le bilan social 1996 et dans le bilan social 1997. En effet, trois rubriques¹ (concernant l'emploi moyen exprimé en ETP, les heures prestées et les frais de personnel) peuvent faire l'objet d'une comparaison pour les deux années successives puisqu'elles sont reprises tant dans le bilan relatif à l'année 1996 que dans celui relatif à 1997. Une partie des différences peut s'expliquer par le fait que certaines entreprises ont constaté des erreurs dans leur bilan

social 1996 et qu'elles ont apporté des corrections dans les rubriques du bilan social 1997 relatives à l'année 1996. Par contre, si les entreprises ont été cohérentes pour ces trois rubriques dans leurs bilans sociaux pour les deux années consécutives, on peut considérer que les autres rubriques du bilan social ont été valablement remplies tant en 1996 qu'en 1997, et que, dès lors, on peut utiliser ces bilans sociaux pour une analyse pluriannuelle. Comme ce n'était pas le cas pour 8.642 entreprises, l'échantillon constant a été réduit à 29.170 entreprises.

3. Elimination des extrêmes

L'analyse menée à partir de ce dernier échantillon ayant encore fait ressortir de nombreuses anomalies, notamment au niveau de la comparaison, pour les années 1996 et 1997, des ratios obtenus respectivement pour les travailleurs à temps plein et pour les travailleurs à temps partiel, les bilans sociaux des entreprises présentant des résultats improbables ont été exclus. Pour ce faire, l'échantillon total a été réparti en deux classes d'entreprises :

- les entreprises qui déposent un schéma complet;
- les entreprises qui déposent un schéma abrégé.

Pour les données concernant respectivement les travailleurs à temps plein et les travailleurs à temps partiel, les ratios suivants ont été calculés :

- la croissance du salaire par travailleur entre 1996 et 1997;
- la croissance du salaire par heure prestée entre 1996 et 1997.

Pour chacune des classes d'entreprises et chaque type de travailleurs, et pour chacun des ratios, on a exclu les 2,5 p.c. d'entreprises présentant les résultats les plus extrêmes.

L'examen au cas par cas des plus grosses entreprises présentant des anomalies pour l'un ou l'autre ratio a montré qu'il s'agissait dans de nombreux cas d'entreprises ayant enregistré une variation importante de leur activité au cours de l'une des deux années (par exemple en raison de grèves), ayant été déclarées en faillite ou en liquidation, ou encore présentant un exercice d'une durée anormalement courte ou longue.

¹ Les données communiquées sous une quatrième rubrique, à savoir les avantages en sus du salaire, ne sont pas fiables. Elles ont par conséquent été totalement exclues de l'analyse.

A la suite de l'élimination de ces sociétés, l'échantillon des entreprises entrant en compte pour l'analyse a été réduit à 25.259 unités.

4. Répartition sectorielle

De ce dernier échantillon ont encore été exclus certains secteurs d'activité, soit 179 entreprises :

- les données concernant les sociétés d'intérim (NACE-BEL 74.50), qui, d'après la nomenclature d'activité NACE-BEL, font partie des services aux entreprises, n'ont pas été retenues en raison de leurs caractéristiques propres et de l'évolution atypique de l'emploi qu'elles enregistrent. Les informations fournies par les entreprises d'intérim ne sont cependant pas totalement perdues puisque le bilan social prévoit, pour les entreprises déposant un schéma complet, un tableau dans lequel ces sociétés doivent préciser dans quelle mesure elles font appel à des travailleurs intérimaires (nombre moyen de personnes employées, nombre d'heures, coût pour l'entreprise);
- les entreprises sans activité apparente, celles

dont l'activité n'était pas suffisamment précise et les organismes extraterritoriaux ont également été exclus.

Il a également été décidé d'écarter les entreprises du secteur public car elles présentent des caractéristiques très spécifiques. Les sociétés actives dans le secteur de l'enseignement ont aussi été exclues de l'analyse en raison de l'impossibilité de distinguer celles relevant du secteur privé de celles appartenant au secteur public.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent donc uniquement le secteur privé, et la ventilation se limite aux branches les plus représentatives. Lorsqu'elle ne figure pas dans les tableaux du corps de l'article, cette ventilation sectorielle est disponible dans les tableaux de l'annexe statistique.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour n'exploiter dans l'analyse que les bilans sociaux d'une qualité suffisante, il faut garder à l'esprit que les résultats obtenus ne constituent en aucun cas des statistiques parfaites ou exhaustives, et qu'ils doivent être utilisés avec prudence.

CHAPITRE 2 : RESULTATS DU BILAN SOCIAL POUR L'EXERCICE 1997

1. Représentativité des données

En définitive, l'échantillon sur lequel porte l'analyse comprend un peu moins de 25.000 entreprises, recouvrant 732.573 emplois, soit un taux de représentativité, calculé par comparaison avec les données officielles correspondantes du MET les plus récentes (soit la situation au 30 juin 1997), de 36,4 p.c.

Le taux de représentativité varie considérablement d'un secteur à l'autre, mais il reste suffisamment élevé dans toutes les branches d'activité analysées. La branche des transports et communications, celle du commerce, réparations et Horeca et celle de la construction ont un taux de représentativité légèrement supérieur à 30 p.c. Dans ces branches, une partie importante de l'activité est exercée par des indépendants, qui ne sont pas soumis à l'obligation du dépôt d'un

TABLEAU 2 — REPRESENTATIVITE, EN 1997, DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE L'EMPLOI¹

(pourcentages)

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Energie et eau | 98,0 |
| Industrie manufacturière | 43,8 |
| Construction | 33,5 |
| Commerce, réparations, Horeca | 32,5 |
| Transports et communications | 30,2 |
| Services aux entreprises | 44,6 |
| Services financiers | 55,4 |
| Santé et action sociale | 40,6 |
| Secteur privé | 36,4 |
| p.m. emploi dans le bilan social .. | 732.573 |
| emploi salarié total | 2.013.251 |

Sources : MET, BNB, bilans sociaux 1997.

¹ Emploi moyen en 1997 dans les entreprises dont le bilan social a été retenu pour l'analyse, exprimé en pourcentage de l'emploi salarié recensé au 30 juin 1997 par le MET.

bilan social, même s'ils emploient du personnel. Celui-ci est cependant comptabilisé dans les statistiques du MET, ce qui réduit le taux de représentativité. A l'autre extrême, la représentativité de la branche de l'énergie et de l'eau est de 98 p.c. Dans les autres branches, elle varie entre 40 et 55 p.c.

2. Caractéristiques structurelles de l'emploi

Au sein des entreprises de l'échantillon, 36,9 p.c. des travailleurs salariés étaient occupés dans le secteur de l'industrie manufacturière, 18,3 p.c. dans la branche du commerce, réparations et Horeca et 11,7 p.c. exerçaient une activité dans le secteur de la santé ou de l'action sociale. Les autres branches d'activité représentaient chacune moins de 10 p.c. du total.

La grande majorité des emplois, soit 97,3 p.c. du total, étaient occupés en 1997 par des travailleurs inscrits au registre du personnel. Si la part du personnel intérimaire reste relativement peu importante, le recours à ce type de contrat s'accroît cependant d'année en année. Ainsi, entre 1996 et 1997, cette part est passée de 1,8 à 2,1 p.c. C'est dans l'industrie manufacturière et dans la branche des transports et communications, où la part des travailleurs intérimaires était déjà plus importante que dans les autres secteurs d'activité, que la progression a été la plus marquée. La part des personnes mises à disposition¹ dans le total de l'emploi, partout très faible excepté dans les transports et communications, où elle représente 6,4 p.c. de l'emploi, est, quant à elle, demeurée inchangée, à 0,6 p.c.

Le bilan social fournit également, pour les travailleurs inscrits au registre du personnel, une ventilation par contrat de travail, à la date de clôture de l'exercice. Le contrat de travail à durée indéterminée reste de très loin le modèle de référence dans les entreprises de l'échantillon. Entre 1996 et 1997, la part des contrats à durée déterminée a cependant progressé, passant de 3,8 à 4,4 p.c., au détriment exclusif de la part

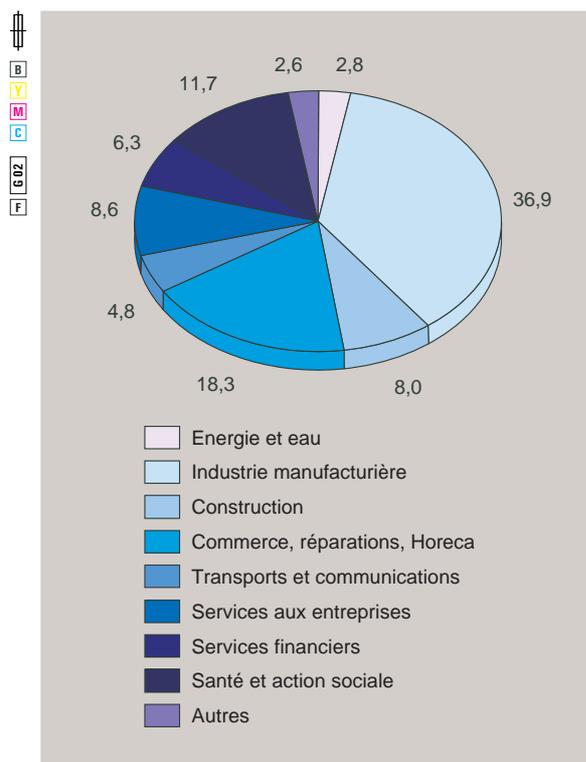
¹ Par personnes mises à disposition, il faut entendre, au sens de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, le fait pour un employeur de mettre certains de ses travailleurs, avec lesquels il reste lié par un contrat de travail, à la disposition d'utilisateurs qui exercent sur ces travailleurs une part de l'autorité qui appartient normalement à l'employeur.

des contrats à durée indéterminée, les parts des contrats de remplacement et pour l'exécution d'un travail nettement défini étant restées inchangées. Le recours à des contrats à durée déterminée est le plus largement répandu dans le secteur de la santé et de l'action sociale, où ils représentaient, en 1997, 7 p.c. des emplois en raison sans doute du mode de financement de ces emplois souvent liés à des subsides publics dont la pérennité n'est pas toujours garantie, et dans la branche de l'énergie et de l'eau. Dans cette dernière branche, l'accroissement de la part des contrats à durée déterminée observé entre 1996 et 1997 est concomitant à une baisse marquée du nombre de contrats à durée indéterminée due principalement à des départs à la retraite. Elle traduit dès lors peut-être une modification des comportements d'embauche du personnel de la part des entreprises.

Même si les contrats à durée indéterminée continuent à représenter la majorité écrasante des contrats de travail, il semble que les entreprises engagent depuis quelque temps de plus en plus

GRAPHIQUE 1 — REPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI SALARIE

(pourcentages du total)



Source : BNB, bilans sociaux 1997.

TABLEAU 3 — QUELQUES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE

(pourcentages du total à la fin de l'exercice)

| | 1996 | 1997 |
|---|------|------|
| Ventilation selon le statut des travailleurs | | |
| Travailleurs inscrits au registre du personnel | 97,5 | 97,3 |
| Personnel intérimaire ¹ | 1,8 | 2,1 |
| Personnes mises à la disposition de l'entreprise ^{1,2} | 0,6 | 0,6 |
| Ventilation selon le contrat de travail | | |
| Contrat à durée indéterminée .. | 94,8 | 94,2 |
| Contrat à durée déterminée | 3,8 | 4,4 |
| Contrat pour l'exécution d'un travail bien défini | 0,2 | 0,2 |
| Contrat de remplacement | 1,2 | 1,2 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Seuls les schémas complets fournissent des informations relatives au personnel intérimaire et aux personnes mises à la disposition de l'entreprise. La part de ces travailleurs est par conséquent sans doute sous-estimée.

² Les travailleurs liés à une maison mère belge et par conséquent inscrits dans le registre du personnel de cette entreprise sont comptabilisés deux fois.

de personnel sous contrat à durée déterminée et recourent davantage à du personnel intérimaire.

L'importance croissante des contrats à durée déterminée apparaît encore plus clairement dans les mouvements nets des travailleurs inscrits au registre du personnel. Parmi les 5.300 grandes

entreprises de l'échantillon (les renseignements relatifs aux entrées et sorties par type de contrat n'étant disponibles que pour les entreprises ayant rempli un bilan social complet), la part de l'effectif inscrit au registre du personnel dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée s'élève à 4,6 p.c., mais les mouvements de personnel enregistrés en cours d'année donnent une vue sensiblement différente. Le faible niveau des embauches nettes réalisées par les grandes entreprises du secteur privé, soit 10.777 unités au cours de l'année 1997 ou une hausse de 1,8 p.c. par rapport à l'effectif enregistré à la fin de l'année 1996, masque en réalité des mouvements bruts différents par type de contrat. Les entreprises ont procédé à 11.244 embauches nettes sous la forme de contrats à durée déterminée, de remplacement ou pour un travail bien défini. Ils ont par contre procédé à une réduction nette de l'emploi de 467 personnes travaillant sous contrat à durée indéterminée. Dans l'industrie manufacturière, la diminution du nombre de travailleurs sous contrats à durée indéterminée, qui a touché plus de 2.800 personnes, a été plus que compensée par des embauches de travailleurs pour une durée déterminée. Dans les services financiers et l'énergie et l'eau, par contre, les embauches à durée déterminée n'ont pas suffi à compenser la diminution du nombre d'emplois à durée indéterminée.

Les mouvements bruts de sorties et d'entrées dans le registre du personnel des grandes entreprises permettent d'analyser la vitesse de rotation

TABLEAU 4 — MOUVEMENTS NETS DES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL DANS LES ENTREPRISES QUI DEPOSENT UN BILAN SOCIAL COMPLET

(unités)

| | Total | Contrats à durée indéterminée | Autres types de contrats ¹ |
|-------------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| Energie et eau | -249 | -631 | 382 |
| Industrie manufacturière | 1.096 | -2.848 | 3.944 |
| Construction | 262 | 90 | 172 |
| Commerce, réparations, Horeca | 1.215 | -191 | 1.406 |
| Transports et communications | 1.603 | 1.023 | 580 |
| Services aux entreprises | 3.755 | 2.577 | 1.178 |
| Services financiers | -152 | -820 | 668 |
| Santé et action sociale | 2.666 | 340 | 2.326 |
| Secteur privé | 10.777 | -467 | 11.244 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Contrats à durée déterminée, pour l'exécution d'une tâche bien définie ou de remplacement.

du personnel. Ainsi, une grande partie des contrats à durée déterminée sont renouvelés, parfois à plusieurs reprises, en cours d'exercice ou convertis en contrats à durée indéterminée, ce qui explique que les mouvements d'entrées et de sorties enregistrés pour ce type de contrat représentent en moyenne plus du triple de l'effectif inscrit en fin d'année. Dans les secteurs où l'activité est essentiellement saisonnière, comme dans le commerce et l'Horeca, ou lorsque l'emploi est fortement subsidié, comme dans la santé, la rotation des travailleurs est encore plus élevée. En revanche, pour les contrats à durée indéterminée, le taux de rotation des sorties, c'est à dire la part des fins de contrat dans l'effectif total enregistré l'année précédente, s'est élevé en moyenne à 9 p.c. en 1997, ce qui signifie que, théoriquement, l'effectif fixe est renouvelé en un peu plus d'une dizaine d'année. Le taux de rotation des travailleurs atteignait plus de 25 p.c. dans le secteur des services aux entreprises. Il était également élevé dans les transports, la construction et le commerce. Dans les entreprises de l'industrie manufacturière, par contre, la rotation du personnel engagé à durée indéterminée était inférieure à 2 p.c. en 1997.

La participation des femmes au marché du travail est en constante progression, comme en

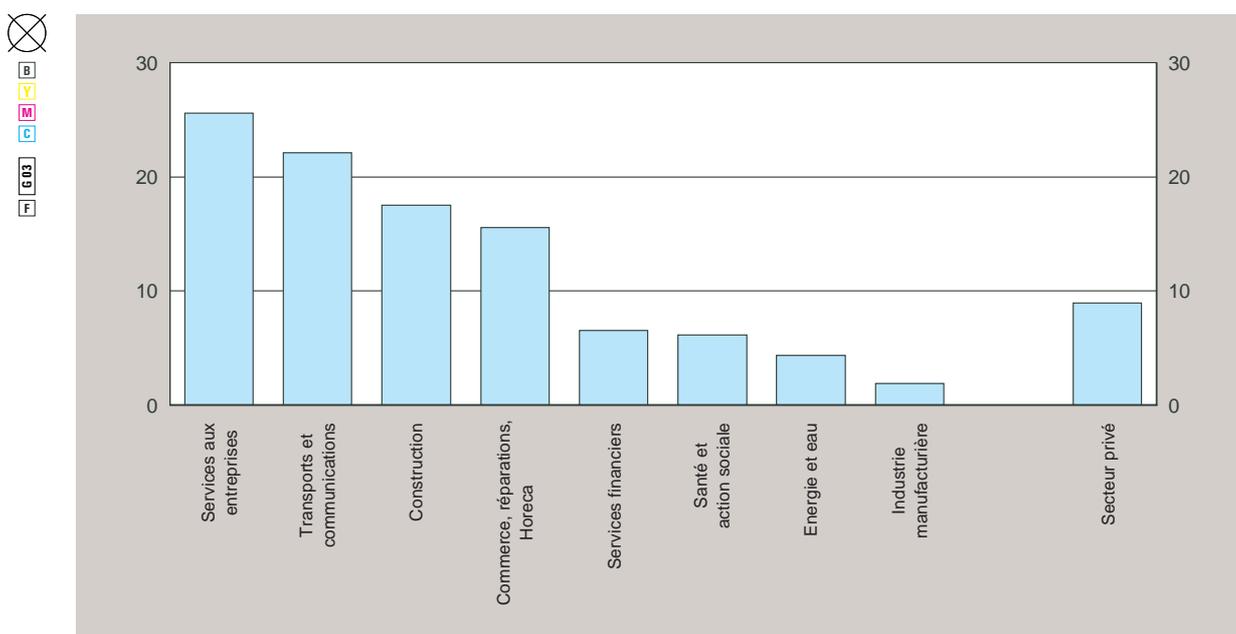
témoigne l'augmentation ininterrompue depuis le début des années quatre-vingt du taux d'activité féminin. La population féminine ne représentait cependant encore que 34,4 p.c. des travailleurs inscrits au registre du personnel des entreprises de l'échantillon à la fin de l'année 1997. Elles étaient surtout présentes dans le secteur de la santé et de l'action sociale, où elles totalisaient plus de 80 p.c. de la main-d'œuvre, ainsi que dans les services aux entreprises, les services financiers et le commerce et l'Horeca, où elles occupaient de 40 à 45 p.c. des emplois.

L'importance du travail à temps partiel est étroitement liée à la participation des femmes à l'activité. Ainsi, dans les branches où l'emploi est traditionnellement masculin, comme la construction, l'énergie et l'eau et l'industrie manufacturière, le taux de temps partiel est très faible, inférieur à 5 p.c. Par contre, dans le secteur de la santé et de l'action sociale, environ la moitié des emplois sont occupés par des travailleurs à temps partiel.

En moyenne, à la fin de 1997, 17,2 p.c. des emplois au sein des entreprises de l'échantillon étaient des emplois à temps partiel. En 1996, cette part était de 16,6 p.c. Comme le montre la suite, le nombre des emplois à temps partiel

GRAPHIQUE 2 — TAUX DE ROTATION DES TRAVAILLEURS SOUS CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

(rapports entre le nombre de sorties enregistrées en 1997 et l'effectif à la fin de l'exercice 1996)



Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

TABLEAU 5 — TRAVAIL A TEMPS PARTIEL EN 1997

| | Importance de l'emploi à temps partiel (pourcentages du nombre total d'emplois) | Durée de travail contractuelle moyenne d'un emploi à temps partiel ¹ (pourcentages d'un temps plein) | Emplois supplémentaires créés grâce au travail à temps partiel ² (pourcentages) |
|-------------------------------------|--|--|---|
| Energie et eau | 3,6 | 68,1 | 1,2 |
| Industrie manufacturière | 4,8 | 60,7 | 1,9 |
| Construction | 3,1 | 54,7 | 1,4 |
| Commerce, réparations, Horeca | 26,7 | 56,2 | 13,2 |
| Transports et communications | 12,9 | 56,2 | 6,0 |
| Services aux entreprises | 26,6 | 50,2 | 15,3 |
| Services financiers | 15,6 | 68,8 | 5,1 |
| Santé et action sociale | 49,1 | 60,7 | 23,9 |
| Secteur privé | 17,2 | 57,9 | 7,8 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Calculée à partir de la rubrique 100 « nombre moyen de travailleurs ».

² Différence entre le nombre réel d'emplois (somme des emplois à temps plein et à temps partiel) et le nombre d'emplois qui auraient été nécessaires pour atteindre le même volume de travail uniquement avec des travailleurs à temps plein.

a progressé dans tous les secteurs d'activité. La création d'emplois à temps partiel a été la plus nette dans le secteur de la santé et de l'action sociale, dans le commerce, ainsi que dans la branche des services aux entreprises et l'industrie manufacturière.

En rapprochant les statistiques d'emploi en nombre de travailleurs à temps plein, à temps partiel et en équivalents temps plein, le bilan social permet de déterminer avec précision la durée de travail contractuelle moyenne d'un travailleur à temps partiel. Cette durée varie considérablement d'un domaine d'activité à l'autre. Elle est la plus élevée dans la branche de l'énergie et de l'eau et dans les services financiers, où elle atteint près de 70 p.c. de la durée d'un emploi à temps plein. A l'autre extrême, dans la branche des services aux entreprises, où des prestations très réduites posent sans doute moins de problèmes d'organisation qu'ailleurs, les travailleurs à temps partiel prestent en moyenne la moitié du temps de travail contractuel d'un temps plein.

Le travail à temps partiel permet de créer un certain nombre de postes de travail supplémentaires, pour un volume de travail donné, par rapport à une situation où les travailleurs seraient uniquement engagés à temps plein. Le nombre d'emplois supplémentaires ainsi créés est d'autant plus grand que la part des travailleurs à temps

partiel dans l'emploi est importante et que la durée contractuelle du travail à temps partiel est faible. Ainsi, si, dans l'ensemble du secteur privé, l'utilisation de la formule du temps partiel a permis en moyenne de créer 7,8 p.c. d'emplois supplémentaires, dans le secteur de la santé et de l'action sociale, où le taux de temps partiel est le plus élevé, près de 24 p.c. de postes de travail additionnels ont été dégagés. Dans les services aux entreprises, où le temps de travail contractuel des travailleurs à temps partiel est le plus faible, 15,3 p.c. d'emplois supplémentaires ont été générés et, dans le commerce, les réparations et l'Horeca, 13,2 p.c.

3. Evolution de l'emploi

Dans le bilan social relatif à l'année 1997, les entreprises ont été, pour la première fois, tenues de communiquer les valeurs de certaines rubriques enregistrées au cours de l'exercice précédent, permettant ainsi de procéder à une analyse temporelle. Ces rubriques concernent, comme indiqué au point 2 du chapitre 1, l'emploi moyen exprimé en ETP, les heures prestées et les frais de personnel.

Les données du bilan social permettent également, en reconstruisant un stock de départ à partir du volume de l'emploi à la fin de l'exercice et des flux d'entrées et de sorties de

personnel, de connaître l'évolution de l'emploi dans les entreprises de l'échantillon entre le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1997¹. Cette dernière façon d'apprécier l'évolution de l'emploi, pourtant indirecte, est peut-être plus fiable car plus aisée à calculer pour les entreprises. Il s'agit en effet, pour les données en fin d'exercice, de données purement administratives², tandis que l'emploi moyen résulte d'un calcul assez compliqué où interviennent à la fois le nombre de travailleurs, la durée contractuelle du travail et le nombre de mois de l'exercice.

L'emploi moyen exprimé en ETP dans le secteur privé a crû, dans l'échantillon retenu, de 1,3 p.c. entre 1996 et 1997, ce qui représente presque 8.800 emplois ETP, dont deux tiers dans les grandes entreprises déposant un schéma complet. Il n'en reste pas moins que la progression de l'emploi ETP a augmenté plus vite dans les PME qui ont déposé un schéma abrégé, où elle a atteint 2,5 p.c., que dans les grandes entreprises, où elle n'a été que de 1,1 p.c. Le volume de l'emploi a augmenté dans toutes les branches d'activité, excepté dans la branche de l'énergie et de l'eau et dans les services financiers.

Vu l'extension du travail à temps partiel, le nombre moyen d'emplois a augmenté à un rythme plus soutenu que le volume de l'emploi, soit 1,5 p.c. ou 10.840 emplois supplémentaires enregistrés au cours de l'année 1997 par rapport à 1996. Plus de la moitié des emplois créés concernaient des postes à temps partiel. Le nombre de travailleurs à temps partiel a augmenté dans tous les secteurs d'activité. Le rythme

¹ Comme on l'a mentionné dans les remarques préliminaires, l'évolution de l'emploi à la fin de l'exercice peut également être appréciée en utilisant les stocks en fin d'année fournis respectivement dans les bilans sociaux 1996 et 1997. Les résultats obtenus pour l'année 1996 sur base des données fournies en 1997 (stock à la fin de 1997 - entrées en 1997 + sorties en 1997) sont différents des données fournies dans le bilan social 1996 (stock à la fin de 1996), mais les données restent suffisamment cohérentes selon les deux méthodes pour être utilisées ici.

² Des contrats à durée déterminée, qui sont renouvelés fréquemment, peuvent cependant constituer une source d'erreur potentielle. Pour éliminer ces risques, l'analyse de l'évolution de l'emploi devrait idéalement être réalisée uniquement pour les contrats à durée indéterminée. Outre que cette précision n'est disponible que dans les schémas complets, cette manière de faire implique également l'hypothèse qu'en aucun cas un emploi assorti d'un contrat à durée indéterminée n'est remplacé par un contrat à durée déterminée, ce qui est irréaliste dans un marché de l'emploi en pleine évolution, comme on l'a vu au point 2 du chapitre 2.

TABLEAU 6 — EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIVE ENTRE 1996 ET 1997

| | Total | Schémas complets | Schémas abrégés |
|---|--------|------------------|-----------------|
| En unités, en moyenne | | | |
| en ETP | 8.763 | 5.928 | 2.835 |
| en personnes | 10.840 | 8.280 | 2.559 |
| - à temps plein | 4.884 | 3.741 | 1.143 |
| - à temps partiel .. | 5.955 | 4.540 | 1.416 |
| En p.c. de variations en moyenne | | | |
| en ETP | 1,3 | 1,1 | 2,5 |
| en personnes | 1,5 | 1,4 | 2,0 |
| - à temps plein | 0,8 | 0,8 | 1,1 |
| - à temps partiel .. | 5,0 | 4,8 | 5,6 |
| En p.c. de variation en fin d'exercice ¹ | | | |
| en ETP | 1,7 | 1,6 | 2,1 |
| en personnes | 1,9 | 1,8 | 2,3 |

Source : BNB, bilans sociaux 1997.

¹ Variations calculées de manière indirecte à partir des données contenues dans le bilan social 1997 (stock à la fin de 1996 = stock à la fin de 1997 - entrées en 1997 + sorties en 1997).

d'accroissement a été particulièrement élevé dans la construction et dans l'industrie où il a été de respectivement 10,8 et 8,5 p.c., branches dans lesquelles la part du travail à temps partiel est traditionnellement faible. Le nombre de travailleurs occupés sous ce régime a encore augmenté dans le secteur de la santé et de l'action sociale, où près de la moitié des emplois sont pourtant déjà à temps partiel. Simultanément, le nombre d'emploi à temps plein y a faiblement diminué. Dans la branche de l'énergie et de l'eau et dans les services financiers, l'emploi à temps plein s'est également inscrit à la baisse, mais cette tendance n'a pu être compensée par la hausse très limitée du nombre d'emplois à temps partiel.

Le rythme de croissance de l'activité économique s'est intensifié tout au long de l'année 1997. Par conséquent, les taux de croissance de l'emploi exprimé tant en volume qu'en unités observés en fin d'année, soit respectivement 1,7 et 1,9 p.c., sont plus élevés que les taux de croissance moyens, soit, comme mentionné plus haut, 1,3 et 1,5 p.c.

Le bilan social ventile, pour les schémas complets uniquement, les mouvements de personnel par type de contrat de travail, par sexe

et niveau d'étude et, pour les sorties, par motif de fin de contrat.

Afin de limiter l'influence des mouvements dus aux contrats à durée déterminée, seuls les résultats des entreprises qui ont déposé un schéma complet et dont le nombre de travailleurs embauchés sous contrat à durée déterminée ne dépassait pas 2 p.c. de l'effectif inscrit au registre du personnel à la fin de l'exercice ont été pris en compte pour l'étude des mouvements de personnel par sexe et par niveau de qualification.

Parmi les 2.695 embauches nettes enregistrées par ce groupe d'entreprises, plus de trois quarts, soit 2.055 unités, concernaient des emplois à temps plein, occupés à 70 p.c. par des travailleurs de sexe masculin. Par contre, les femmes occupaient plus de deux tiers des 640 embauches nettes à temps partiel. Au total, quatre embauches nettes sur dix ont concerné des femmes.

TABLEAU 7 — BILAN SOCIAL : MOUVEMENTS DE PERSONNEL NETS¹ EN 1997 PAR SEXE ET PAR NIVEAU DE QUALIFICATION

(unités)

| | Travail- leurs à temps plein | Travail- leurs à temps partiel | Total des travailleurs |
|-------------------------------|---------------------------------------|---|---------------------------|
| Hommes | | | |
| primaire | -324 | -86 | -410 |
| secondaire | 586 | 268 | 854 |
| supérieur non universitaire | 580 | 27 | 607 |
| universitaire | 619 | -15 | 604 |
| Total des hommes | 1.461 | 194 | 1.655 |
| Femmes | | | |
| primaire | -278 | 159 | -119 |
| secondaire | 5 | 272 | 277 |
| supérieur non universitaire | 550 | -2 | 548 |
| universitaire | 317 | 17 | 334 |
| Total des femmes | 594 | 446 | 1.040 |
| Total | | | |
| primaire | -602 | 73 | -529 |
| secondaire | 591 | 540 | 1.131 |
| supérieur non universitaire | 1.130 | 25 | 1.155 |
| universitaire | 936 | 2 | 938 |
| Total | 2.055 | 640 | 2.695 |

Source : BNB, bilans sociaux 1997.

¹ Dans les entreprises qui déposent un schéma complet et dont le nombre de travailleurs sous contrat à durée déterminée est inférieur à 2 p.c. du total.

La répartition des engagements nets par niveau de qualification souligne la tendance au remplacement des personnes sortantes par des personnes entrantes présentant un niveau de qualification supérieur. Les embauches nettes se font en effet généralement au profit de travailleurs ayant un niveau de scolarité au moins égal au diplôme de l'enseignement secondaire, tandis que des sorties nettes sont enregistrées pour les porteurs d'un certificat de l'enseignement primaire — excepté pour les femmes qui travaillent à temps partiel, pour lesquelles des entrées nettes sont encore enregistrées pour ce niveau de qualification.

Il est frappant de constater que, particulièrement pour les femmes, les engagements nets à temps plein concernent principalement des personnes de qualification supérieure ou universitaire, tandis que les engagements nets à temps partiel concernent surtout des personnes faiblement qualifiées. Cette dualisation trouve principalement son origine dans les mouvements enregistrés dans les services aux entreprises, qui recouvrent un champ d'activités très variées allant du nettoyage à la conception de logiciels informatiques et font appel à des compétences très diverses. L'élévation du niveau moyen de qualification, dont une partie résulte naturellement du remplacement de travailleurs âgés par des jeunes ayant fait des études plus poussées s'observe dans la plupart des branches, y compris celles dans lesquelles la population est traditionnellement la moins qualifiée, comme la construction. La branche des transports et communications et celle des services aux entreprises sont les seules qui continuent à enregistrer des entrées nettes de travailleurs faiblement qualifiés.

En ce qui concerne les sorties du registre du personnel, les entreprises déposant un schéma complet sont tenues de mentionner le motif pour lequel des contrats ont pris fin, c'est à dire mise à la retraite ou à la préretraite, licenciement ou autre motif. Comme la plupart des contrats à durée déterminée, pour une tâche bien définie ou de remplacement, comprennent une clause de fin de contrat qui est susceptible de gonfler la rubrique « autre motif », le montant des cessations de contrat attribuables à ces derniers a dès lors été déduit de cette rubrique, de façon à isoler les motifs de sortie pour les seuls contrats à durée indéterminée.

TABLEAU 8 — MOTIFS DES DEPARTS^{1,2}

| | Retraite | Retraite anticipée | Licenciement | Autre motif | Total des sorties |
|---|----------|--------------------|--------------|-------------|-------------------|
| Nombre total de sorties enregistrées (unités) | | | | | |
| 1996 | 2.870 | 6.384 | 24.377 | 34.046 | 67.677 |
| 1997 | 2.599 | 4.014 | 22.132 | 38.533 | 67.278 |
| p.m. variation en pourcentage | -9,4 | -37,1 | -9,2 | 13,2 | -0,6 |
| Ventilation par motif (pourcentages du total) | | | | | |
| 1996 | 4,2 | 9,4 | 36,0 | 50,3 | 100 |
| 1997 | 3,9 | 6,0 | 32,9 | 57,3 | 100 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ La ventilation est disponible uniquement pour les entreprises qui déposent un bilan social complet.

² Il s'agit uniquement des départs de travailleurs sous contrat à durée indéterminée.

Les sorties de contrats à durée indéterminée représentaient, en 1997, 9 p.c. de l'effectif figurant au registre du personnel à la fin de l'année précédente. Près d'un tiers des départs ont résulté de licenciements; les mises à la retraite et à la préretraite expliquent ensemble environ 10 p.c. des départs; les 57,3 p.c. de départs restants se sont effectués pour des motifs autres que ceux déjà cités. Si le nombre de sorties enregistré en 1996 et en 1997 était globalement identique (67.677 en 1996 et 67.278 en 1997), la répartition entre les différents motifs de sortie a changé significativement. On a observé en effet moins de sorties pour cause de retraite (-271 unités) et un recours plus limité aux régimes de mise à la préretraite (-2.370 unités) et aux mesures de licenciement (-2.245 unités), tandis que les sorties pour autre motif ont considérablement augmenté, à savoir de 4.487 unités. Cette répartition différente s'explique peut-être par un marché de l'emploi plus dynamique et plus porteur en 1997, les entreprises ayant moins fait appel aux méthodes traditionnelles de compression des effectifs, tandis que les travailleurs ont davantage eu recours aux changements spontanés d'employeur.

Dans la branche de l'énergie et de l'eau, près de 70 p.c. des départs s'expliquent par des mises à la retraite. Dans les services financiers, la politique d'allègement des coûts de fonctionnement s'est également traduite par un recours important aux mises à la retraite ou à la préretraite. Le commerce, les transports et communications et la construction ont, quant à eux, été particulièrement touchés par les licenciements.

4. Durée du travail

Le volume de travail effectivement presté, exprimé en nombre d'heures par ETP, a diminué de 0,5 p.c. entre 1996 et 1997.

Une diminution de la durée du travail a été observée dans presque tous les domaines d'activité. Elle a été particulièrement accentuée dans les branches de l'énergie et de l'eau (-1,3 p.c.), des services aux entreprises (-1,3 p.c.), dans le commerce (-1,2 p.c.) et dans le secteur de la santé et de l'action sociale (-1,2 p.c.). Dans la construction et dans les services financiers, par contre, le volume de travail a augmenté respectivement de 1 et de 0,7 p.c.

Contrairement aux données exprimées en ETP, qui sont obtenues à partir du seul bilan social 1997, le calcul de l'évolution du nombre d'heures prestées par les travailleurs à temps plein et à temps partiel résulte de la comparaison des bilans sociaux 1996 et 1997. L'utilisation de deux méthodes différentes peut dès lors faire apparaître des incohérences lorsqu'on compare l'évolution respective de ces trois ratios. Au niveau de l'ensemble du secteur privé cependant, la réduction du temps de travail effectif observée respectivement pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel, compte tenu de l'allongement de la durée contractuelle du temps de travail de ces derniers, est du même ordre de grandeur que celle obtenue pour les travailleurs ETP.

Le nombre des heures prestées en moyenne par un travailleur ETP est bien entendu très

TABLEAU 9 — HEURES PRESTÉES AU COURS DE L'EXERCICE COMPTABLE PAR LES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL, PAR ETP

(unités)

| | 1996 | 1997 | p.c. de variation entre 1996 et 1997 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|---|
| Energie et eau | 1.539 | 1.519 | -1,3 |
| Industrie manufacturière | 1.570 | 1.563 | -0,4 |
| Construction | 1.447 | 1.461 | 1,0 |
| Commerce, réparations, Horeca | 1.680 | 1.660 | -1,2 |
| Transports et communications | 1.746 | 1.734 | -0,7 |
| Services aux entreprises | 1.704 | 1.682 | -1,3 |
| Services financiers | 1.549 | 1.559 | 0,7 |
| Santé et action sociale | 1.567 | 1.549 | -1,2 |
| Secteur privé | 1.595 | 1.587 | -0,5 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

variable d'un secteur à l'autre. Ainsi, les travailleurs des transports et communications ont presté en moyenne 273 heures de plus que les travailleurs de la construction en 1997. Outre le niveau de l'activité économique, certains facteurs temporaires sont de nature à modifier sensiblement le nombre des heures prestées annuellement, comme, par exemple, des conditions atmosphériques plus ou moins favorables dans le secteur de la construction ou des grèves importantes comme en ont connu, en 1997, les transporteurs de fonds, dont l'activité est répertoriée dans les services aux entreprises.

5. Coût du facteur travail

L'analyse du coût du travail se base sur la rubrique 102 « Frais de personnel » du bilan social et ne tient pas compte de la rubrique 103 « Avantages accordés en sus du salaire », dont la qualité est insuffisante. Par ailleurs, dans cette section, les résultats sectoriels ont été agrégés en excluant les branches des services financiers et des assurances, pour lesquelles des résultats incohérents ont été obtenus¹.

Les frais de personnel par travailleur sont assez variables d'un secteur à l'autre. Si on exclut la branche de l'énergie et de l'eau, où la comptabilisation de charges de personnel exceptionnelles² a entraîné une augmentation des frais moyens de plus de 17 p.c., ils vont, pour les travailleurs à temps plein, de 1.306.000 francs

dans la construction à 1.883.000 francs dans les services aux entreprises, soit un écart de quelque 30 p.c. Pour les travailleurs à temps partiel, le salaire moyen par personne varie de 649.000 francs dans les services aux entreprises à 1.011.000 francs dans l'industrie. De tels écarts entre les salaires moyens versés respectivement aux travailleurs à temps plein et à temps partiel dans le secteur des services aux entreprises sont révélateurs de la grande diversité tant des activités couvertes par cette appellation, que de la durée de travail contractuelle des personnes travaillant à temps partiel.

Les rémunérations par travailleur ETP ont augmenté, entre 1996 et 1997, de 3 p.c. pour l'ensemble du secteur privé. Si on exclut la branche de l'énergie et de l'eau pour les raisons mentionnées ci-dessus, le taux de croissance n'est que de 2,3 p.c., soit un taux qui demeure largement en deçà de la norme salariale imposée par la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Cette loi prévoit que la hausse des coûts salariaux par ETP (corrigée, le cas échéant,

¹ En l'absence de comptes annuels normalisés pour ces entreprises, il est en effet difficile de procéder aux contrôles de cohérence nécessaires. Il était néanmoins souhaitable de conserver les autres informations fournies par ces entreprises pour le restant de l'analyse car celles-ci ne semblaient pas présenter de problèmes de qualité majeurs.

² Une grande entreprise a en effet procédé au versement exceptionnel de 7,5 milliards de francs au fond de pension de ses travailleurs en activité et au paiement de 550 millions de francs au titre de rectification des montants dus à l'ONSS.

TABLEAU 10 — FRAIS DE PERSONNEL LIES AUX TRAVAILLEURS DU SECTEUR PRIVE INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL^{1,2}

| | 1996 | 1997 | Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente |
|--|-------|-------|---|
| Par travailleur, en francs | | | |
| par ETP | 1.591 | 1.639 | 3,0 |
| par travailleur à temps plein | 1.629 | 1.680 | 3,1 |
| par travailleur à temps partiel | 713 | 747 | 4,8 |
| p.m. par travailleur, en francs, hors énergie et eau | | | |
| par ETP | 1.547 | 1.582 | 2,3 |
| par travailleur à temps plein | 1.583 | 1.619 | 2,3 |
| par travailleur à temps partiel | 706 | 738 | 4,6 |
| Par heure prestée, en francs | | | |
| par ETP | 996 | 1.032 | 3,7 |
| par travailleur à temps plein | 1.023 | 1.061 | 3,7 |
| par travailleur à temps partiel | 768 | 805 | 4,8 |
| p.m. par heure prestée, en francs, hors énergie et eau | | | |
| par ETP | 967 | 995 | 2,8 |
| par travailleur à temps plein | 992 | 1.021 | 2,9 |
| par travailleur à temps partiel | 761 | 795 | 4,5 |
| Coût relatif d'un temps partiel en p.c. d'un temps complet | 75,1 | 75,9 | — |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Les résultats par ETP sont obtenus à partir des seuls bilans sociaux 1997, tandis que les résultats par travailleurs à temps plein et à temps partiel sont calculés à partir des bilans sociaux 1996 et 1997. Il est dès lors possible que des incohérences apparaissent entre les évolutions calculées par ETP et les évolutions obtenues pour chacun des deux régimes.

² Hors services financiers et assurances.

en fonction de la variation de la durée conventionnelle annuelle du travail) ne peut excéder la progression moyenne des coûts salariaux en termes nominaux en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Pour la période 1997-1998, la norme salariale qui devait servir aux négociations salariales dans chaque secteur avait été fixée à 6,1 p.c., soit 3 p.c. pour 1997 et 3,1 p.c. pour 1998. Pour 1997, l'objectif fixé permettait, après déduction de l'indexation prévue (1,7 p.c.) et du glissement des salaires (0,5 p.c.), une hausse réelle de 0,8 p.c. Au terme de la première année d'application de cette loi, les frais de personnel par ETP avaient augmenté en moyenne chez les principaux partenaires de 2,5 p.c. Comme l'inflation a également été moins forte que prévu, l'application des mécanismes d'indexation a finalement conduit à une hausse plus modérée des salaires, de sorte que la marge de hausse réelle a pu, à peu de choses près, être conservée. En tout état de cause, une modération a été observée dans toutes les branches d'activité du secteur privé.

Contrairement aux évolutions des coûts salariaux par ETP citées précédemment, qui sont obtenues à partir du seul bilan social 1997, la progression des coûts salariaux par régime de travail entre 1996 et 1997 ne peut être calculée qu'en utilisant les bilans sociaux de ces deux années. Comparer les résultats obtenus selon les deux méthodes peut dès lors faire apparaître des incohérences.

Dans le secteur privé, le coût annuel moyen d'un travailleur à temps plein s'est élevé, en 1997, à 1.680.000 francs, en hausse de 3,1 p.c. par rapport à l'année précédente. Le coût d'un travailleur à temps partiel a augmenté, quant à lui, de 4,8 p.c., pour atteindre 747.000 francs. Ce montant représente à peine 45 p.c. du coût d'un travailleur à temps plein alors que la durée moyenne de travail d'un travailleur à temps partiel atteint 57,2 p.c.¹ de celle d'un temps plein. Ceci

¹ Hors services financiers et assurances.

s'explique par le fait qu'une grande partie des emplois à temps partiel sont des emplois peu qualifiés. Si le bilan social ne fournit pas d'indications sur le niveau de qualification de l'ensemble de l'effectif, l'analyse des embauches nettes au cours de l'année 1997 laisse apparaître que plus de neuf nouveaux travailleurs à temps partiel sur dix étaient porteurs tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire, tandis que parmi les travailleurs à temps plein, la proportion de diplômés de l'enseignement primaire tend à diminuer au profit de travailleurs ayant des niveaux de qualification plus élevés.

Les frais de personnel par heure prestée, qui sont non seulement influencés par les dispositions contractuelles mais également par des éléments tels que les absences ou les heures supplémentaires, constituent le meilleur indicateur du coût du travail. En 1997, ceux-ci s'élevaient en moyenne à 1.061 francs par heure pour un travailleur à temps plein dans le secteur privé, soit une augmentation de 3,7 p.c. par rapport à l'année 1996, et à 805 francs l'heure pour un travailleur à temps partiel, en hausse de 4,8 p.c. par rapport à 1996. Si on exclut la branche de l'énergie et de l'eau, ces hausses n'ont été respectivement que de 2,9 et 4,5 p.c.

Quel que soit le régime, les augmentations ont été les plus prononcées dans les services aux entreprises et dans l'industrie manufacturière. L'accroissement du salaire horaire dans la construction, où les gains potentiels de productivité sont plus limités, est demeuré un des plus faibles.

La croissance plus limitée des coûts salariaux horaires pour les travailleurs à temps plein que pour les travailleurs à temps partiel est observable dans chacun des secteurs d'activité, la différence étant la plus prononcée dans l'industrie manufacturière. Cette évolution a permis de résorber partiellement l'écart entre le coût horaire moyen d'un travailleur à temps plein et celui d'un travailleur à temps partiel. Ce dernier est en moyenne inférieur d'environ 25 p.c. au coût d'un temps plein. Dans le secteur de la santé et de l'action sociale, les coûts du travail sont presque identiques quel que soit le régime de travail des travailleurs. Dans l'industrie manufacturière, la forte hausse des rémunérations horaires des travailleurs à temps partiel a permis de réduire sensiblement la différence : le coût horaire d'un temps partiel représentait 93,4 p.c. du coût d'un

temps plein en 1997, contre 90,6 p.c. en 1996. C'est dans le secteur des services aux entreprises et dans le commerce, où les emplois à temps partiel faiblement rémunérés sont les plus répandus, que l'écart est le plus élevé : le coût d'un temps partiel y est en effet inférieur de quelque 30 p.c. au coût d'un travailleur à temps plein.

6. Utilisation des mesures d'aide à l'emploi

En 1997, les avantages financiers dont ont bénéficié les entreprises de l'échantillon par le biais des différentes mesures de promotion de l'emploi ont représenté 1,1 p.c. du coût salarial total, contre 1,3 p.c. en 1996. Les entreprises qui font le plus appel aux mesures d'aide à l'emploi appartiennent aux branches de la construction, des transports et communications et de l'industrie manufacturière. Les grandes entreprises recourent moins à ces aides que les PME. Ainsi, la branche de l'énergie et de l'eau et les services financiers, qui comptent une majorité d'entreprises de grande taille, ne font quasiment pas appel à ces mesures.

La diminution des avantages financiers perçus exprimés en pourcentage du coût salarial entre 1996 et 1997 n'est sans doute qu'apparente. En effet, elle est attribuable au nombre limité des mesures qui figurent dans le bilan social et du fait qu'une partie de celles-ci, comme les accords pour l'emploi 1995-1996 et le plan d'embauche des jeunes, n'ont plus produit que des effets résiduels en 1997. Par ailleurs, les rubriques du bilan social ne permettent pas de signaler l'usage de mesures importantes comme les plans « plus un, plus deux, plus trois » et les nouveaux accords pour l'emploi 1997-1998. En l'absence de données exhaustives telles que les recense L'ONSS, il est difficile d'évaluer l'incidence effective des subsides octroyés sur le volume de l'emploi. Pour que les informations recueillies soient meilleures, il serait nécessaire, comme le prévoit la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi, d'adapter chaque année la liste des mesures reprises dans le bilan social.

Au total, en 1997 comme en 1996, 65 p.c. des travailleurs des entreprises de l'échantillon ont été concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi. Les mesures qui ont touché le plus de travailleurs ont de nouveau été les

TABLEAU 11 — MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

| | Avantage financier en francs, par travailleur | | Postes de travail concernés en p.c. de l'emploi total dans les bilans sociaux ¹ | |
|---|---|--------|--|------------|
| | 1996 | 1997 | 1996 | 1997 |
| Mesures avec avantage financier | | | | |
| <i>Non liées à des engagements</i> | | | | |
| Non liées à des engagements | | | 69,6 | 73,0 |
| Maribel | 21.459 | 24.341 | 42,9 | 43,8 |
| Bas salaires | 12.323 | 13.040 | 26,7 | 29,1 |
| <i>Liées à des engagements</i> | | | | |
| Liées à des engagements | | | 8,5 | 4,2 |
| Accords pour l'emploi 1995-1996 | 74.670 | 46.249 | 6,1 | 1,6 |
| Plan d'embauche des chômeurs de longue durée . | 95.598 | 89.986 | 1,1 | 1,3 |
| Plan d'embauche des jeunes | 124.535 | 61.498 | 0,8 | 0,6 |
| Plans d'entreprise | 80.816 | 85.625 | 0,5 | 0,6 |
| Autres | 27.096 | 36.420 | 0,3 | 0,6 |
| <i>Total, en pourcentage du coût salarial</i> | | | | |
| Ensemble du secteur privé | 1,3 | 1,1 | | |
| Entreprises déposant un schéma abrégé | 2,9 | 2,5 | | |
| Entreprises déposant un schéma complet | 1,0 | 0,9 | | |
| Autres mesures | | | 5,9 | 5,5 |
| dont : | | | | |
| Prépension conventionnelle | | | 2,9 | 2,2 |
| Stage des jeunes | | | 1,6 | 1,6 |
| Succession de contrats à durée déterminée | | | 0,6 | 0,6 |
| Autres | | | 0,9 | 1,0 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Un travailleur qui est concerné par plus d'une mesure est compté plusieurs fois.

mesures Maribel et les réductions de cotisations pour bas salaires (respectivement 43,8 et 29,1 p.c. des travailleurs en 1997). Parmi les mesures liées à des engagements, les plans encore en vigueur au cours de l'année 1997 n'ont pas récolté un succès suffisant pour compenser la baisse du nombre des travailleurs concernés par les plans qui venaient à échéance, d'autant plus que les plans qui les remplaçaient ne figuraient pas dans le tableau du bilan social. Les autres mesures auxquelles un avantage financier est lié (emplois de réinsertion, prépensions conventionnelles à mi-temps, interruptions complètes et partielles de carrière) n'ont touché qu'une faible part des travailleurs des entreprises du secteur privé, mais il est à noter que le nombre des travailleurs concernés par une interruption de carrière partielle ou complète a augmenté de quelque 80 p.c. entre 1996 et 1997, probable-

ment en raison de l'élargissement des possibilités d'interruption de carrière et de la réduction des cotisations patronales de sécurité sociale sur le salaire du remplaçant accordée en vertu du plan pluriannuel pour l'emploi. Les mesures non liées à des avantages financiers n'ont plus concerné que 5,5 p.c. des travailleurs en 1997, en raison du moindre recours des employeurs au régime des prépensions conventionnelles.

7. Formation

Depuis l'introduction du bilan social, les entreprises sont tenues de fournir une série d'informations quant à leur effort de formation, tant en ce qui concerne le nombre de personnes, que les heures et les coûts des formations. Dans cette section, les données relatives au secteur de

la santé et de l'action sociale ont été exclues de l'analyse en raison de leur qualité insuffisante¹.

Le budget consacré en 1997 par les entreprises de l'échantillon à la formation de leur personnel s'est élevé à 1,4 p.c. des frais de personnel (ce qui correspond à un coût moyen par bénéficiaire de 71.739 francs), soit le pourcentage figurant comme objectif dans l'accord interprofessionnel 1999-2000 conclu entre les partenaires sociaux en décembre 1998. Cet accord confirme leur engagement à fournir des efforts supplémentaires en matière de formation permanente de façon à aboutir, après six ans, au niveau moyen réalisé par les trois pays voisins de la Belgique. Pour la période 1999-2000, cet engagement signifie que l'effort des entreprises devra s'élever à 1,4 p.c. des frais de personnel. L'accord précise qu'il s'agit d'un engagement global, qui ne doit pas être réalisé de manière uniforme dans tous les secteurs, ni dans les montants, ni dans les modalités.

Bien que l'objectif, au regard des données analysées dans cette étude soit globalement atteint, il faut prendre en compte deux considérations. D'une part, les résultats mentionnés ici

¹ Les anomalies relevées ne concernant que les données relatives à la formation, il a été jugé utile de conserver les autres informations fournies par les entreprises du secteur pour le reste de l'analyse.

TABLEAU 12 — FORMATION DANS LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE¹

| | 1996 | 1997 |
|---|---------|---------|
| Coût de la formation | | |
| En p.c. des frais de personnel | 1,3 | 1,4 |
| Moyenne par bénéficiaire, en francs | 68.838 | 71.739 |
| Nombre de personnes concernées par une formation | | |
| En p.c. de l'effectif total | 29,4 | 31,6 |
| En unités | 184.490 | 200.717 |
| Heures de formation | | |
| En p.c. du nombre total d'heures prestées | 0,7 | 0,8 |
| Moyenne par bénéficiaire, en unités | 37 | 40 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Hors santé et action sociale.

concernent un échantillon d'entreprises certes représentatif mais réduit. D'autre part, les efforts consentis par les entreprises pour améliorer la qualité du capital humain dont elles disposent varient notablement d'un secteur à l'autre et d'une année à l'autre. Les besoins de qualification, ainsi que l'évolution de ceux-ci, sont bien entendu très différents également. Dans la mesure où les efforts consentis par les entreprises en matière de formation dépendent en outre des formations disponibles à ce moment-là, ceux-ci ne sont pas nécessairement uniformes, de sorte que l'analyse du nombre de personnes concernées, des heures de formation et du coût de celle-ci devrait idéalement porter sur une période pluriannuelle, d'autant plus que les relevés sectoriels annuels sont sans doute plus imprécis qu'une moyenne calculée sur plusieurs années.

Le secteur de la construction est celui qui consacre la part la plus faible de ses frais de personnel au budget de formation, soit 0,2 p.c. en 1997. Dans ce secteur, moins de 10 p.c. du personnel a reçu une formation en 1997, qui s'est élevée en moyenne à 26 heures par personne, soit à peine 0,1 p.c. du nombre total d'heures prestées. Les branches des services financiers et de l'énergie et de l'eau sont, à l'autre extrême, celles qui pratiquent des politiques de formation continuée les plus généreuses. Dans les services financiers, le budget de la formation a représenté, en 1997, 3,6 p.c. des frais de personnel. Dans le secteur de l'énergie et de l'eau, ce taux n'a été que de 1,5 p.c. en 1997, mais il faut rappeler que, cette année-là, les frais de personnel ont été gonflés par la comptabilisation d'importantes charges exceptionnelles. Environ la moitié de l'effectif de ces secteurs a pu suivre une formation au cours de l'année sous revue et celle-ci a représenté quelques 50 heures de travail par bénéficiaire, soit 1,6 p.c. des heures prestées dans le secteur de l'énergie et 1,8 p.c. dans les services financiers.

Dans l'échantillon d'entreprises du secteur privé analysé, on observe en moyenne que 31,6 p.c. des travailleurs ont reçu une formation en 1997, chaque personne concernée ayant suivi 40 heures de formation, ce qui représente 0,8 p.c. du volume de travail effectivement presté.

La politique de formation des entreprises ne touche pas de la même façon les travailleurs masculins et féminins. Si l'accord interprofession-

TABLEAU 13 — DIFFERENCES DE FORMATION ENTRE LES TRAVAILLEURS MASCULINS ET FEMININS DU SECTEUR PRIVE¹

| | 1996 | 1997 |
|---|--------|--------|
| Part dans l'effectif total en fin d'année (en p.c.) | | |
| Hommes | 71,9 | 71,7 |
| Femmes | 28,1 | 28,3 |
| Part dans les travailleurs ayant reçu une formation (en p.c.) | | |
| Hommes | 75,7 | 73,9 |
| Femmes | 24,3 | 26,1 |
| Heures de formation par bénéficiaire (unités) | | |
| Hommes | 38 | 42 |
| Femmes | 35 | 36 |
| <i>Déficit de formation des femmes (en p.c.)</i> | 7,5 | 13,8 |
| Coût moyen de formation par bénéficiaire (en francs) | | |
| Hommes | 69.196 | 75.283 |
| Femmes | 64.700 | 61.719 |
| <i>Déficit de formation des femmes (en p.c.)</i> | 6,5 | 18,0 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Hors santé et action sociale.

nel, outre son objectif budgétaire, insiste sur la nécessité d'offrir des opportunités de formation aux groupes à risques, et en particulier aux femmes, c'est en raison de la discrimination dont souffrent les travailleuses par rapport à leur collègues masculins. Il ressort de l'analyse du bilan social que, globalement, la part de la population féminine dans l'effectif ayant suivi une formation, soit 26,1 p.c. en 1997, est inférieure

à la part de la population féminine dans l'effectif total, soit 28,3 p.c. En outre, les hommes ont suivi en moyenne 42 heures de formation en 1997, et les femmes seulement 36 heures, soit un niveau inférieur de 14 p.c. à celui des hommes. Enfin, les budgets par personne consacrés à la formation des femmes sont en moyenne inférieurs de quelque 18 p.c. à ceux alloués à l'amélioration de la qualification des hommes.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite
à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) :

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre effectif d'heures prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus
du salaire

| Codes | 1. Temps plein (exercice) | 2. Temps partiel (exercice) | 3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice) | 4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent) |
|-------|------------------------------|--------------------------------|---|---|
| 100 | | |(ETP) |(ETP) |
| 101 | | |(T) |(T) |
| 102 | | |(T) |(T) |
| 103 | xxxxxxxxxxxxxxxx | xxxxxxxxxxxxxxxx |(T) |(T) |

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

c. Par sexe

Hommes
Femmes

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers.....
Autres

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|---|
| 105 | | | |
| 110 | | | |
| 111 | | | |
| 112 | | | |
| 113 | | | |
| 120 | | | |
| 121 | | | |
| 130 | | | |
| 134 | | | |
| 132 | | | |
| 133 | | | |

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
Nombre effectif d'heures prestées
Frais pour l'entreprise

| Codes | 1. Personnel intérimaire | 2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise |
|-------|-----------------------------|--|
| 150 | | |
| 151 | | |
| 152 | | |

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice.....

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire

 secondaire

 supérieur non universitaire.....

 universitaire.....

Femmes : primaire

 secondaire

 supérieur non universitaire.....

 universitaire.....

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 205 | | | |
| 210 | | | |
| 211 | | | |
| 212 | | | |
| 213 | | | |
| 220 | | | |
| 221 | | | |
| 222 | | | |
| 223 | | | |
| 230 | | | |
| 231 | | | |
| 232 | | | |
| 233 | | | |

B. SORTIES

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice.....

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire

 secondaire.....

 supérieur non universitaire.....

 universitaire

Femmes : primaire.....

 secondaire.....

 supérieur non universitaire

 universitaire

d. Par motif de fin de contrat

Pension

Prépension.....

Licenciement.....

Autre motif.....

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 305 | | | |
| 310 | | | |
| 311 | | | |
| 312 | | | |
| 313 | | | |
| 320 | | | |
| 321 | | | |
| 322 | | | |
| 323 | | | |
| 330 | | | |
| 331 | | | |
| 332 | | | |
| 333 | | | |
| 340 | | | |
| 341 | | | |
| 342 | | | |
| 343 | | | |
| 350 | | | |

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

1. Mesures comportant un avantage financier¹

| | | | |
|--|------------------|-------|-------|
| 1.1. Plan d'entreprise | 400 ² | | |
| . Hommes | 401 | | |
| . Femmes | 402 | | |
| 1.2. Plan d'embauche des jeunes | 403 | | |
| 1.3. Bas salaires | 404 | | |
| 1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996 | 405 ² | | |
| . Hommes | 406 | | |
| . Femmes | 407 | | |
| 1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée..... | 408 | | |
| 1.6. Maribel | 409 | | |
| 1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)..... | 410 | | |
| 1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps | 411 | | |
| 1.9. Interruption complète de carrière | 412 | | |
| 1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel) | 413 | | |

2. Autres mesures

| | | | |
|--|-----|-------|-------|
| 2.1. Contrat de première expérience professionnelle | 500 | | |
| 2.2. Emplois - tremplin | 501 | | |
| 2.3. Stage des jeunes | 502 | | |
| 2.4. Conventions emploi - formation | 503 | | |
| 2.5. Contrat d'apprentissage..... | 504 | | |
| 2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée | 505 | | |
| 2.7. Prépension conventionnelle | 506 | | |

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

| | | | |
|--|-----|-------|-------|
| - total pour l'exercice | 550 | | |
| - total pour l'exercice précédent..... | 560 | | |

| Codes | Nombre de travailleurs concernés | | 3. Montant de l'avantage financier |
|------------------|----------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| | 1. Nombre | 2. Equivalents temps plein | |
| 400 ² | | | |
| 401 | | | |
| 402 | | | |
| 403 | | | |
| 404 | | | |
| 405 ² | | | |
| 406 | | | |
| 407 | | | |
| 408 | | | |
| 409 | | | |
| 410 | | | |
| 411 | | | |
| 412 | | | |
| 413 | | | |
| 500 | | | |
| 501 | | | |
| 502 | | | |
| 503 | | | |
| 504 | | | |
| 505 | | | |
| 506 | | | |

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

| | | | |
|----------------|-----|-------|-------|
| . Hommes | 580 | | |
| . Femmes | 581 | | |

| Codes | 1. Nombre de travailleurs concernés | 2. Nombre d'heures de formation suivies | 3. Coût pour l'entreprise |
|-------|-------------------------------------|---|---------------------------|
| 580 | | | |
| 581 | | | |

¹ Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

² Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

ANNEXE STATISTIQUE

ANNEXE 1

REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON DES ENTREPRISES RETENUES POUR L'ANALYSE DES BILANS SOCIAUX SELON LE CRITERE DE L'EMPLOI

| | Emploi salarié moyen en 1997 dans les entreprises dont le bilan social a été retenu pour l'analyse (unités) (1) | Emploi salarié correspondant au 30 juin 1997 (selon le MET) (unités) (2) | Représentativité (pourcentages) (3) = (1) : (2) |
|-------------------------------------|--|--|---|
| Energie et eau | 20.869 | 21.302 | 98,0 |
| Industrie manufacturière | 270.365 | 616.649 | 43,8 |
| Construction | 58.554 | 174.977 | 33,5 |
| Commerce, réparations, Horeca | 134.095 | 412.646 | 32,5 |
| Transports et communications | 35.011 | 115.820 | 30,2 |
| Services aux entreprises | 63.221 | 141.645 | 44,6 |
| Services financiers | 46.233 | 83.396 | 55,4 |
| Santé et action sociale | 85.433 | 210.547 | 40,6 |
| Secteur privé | 732.573 | 2.013.251 | 36,4 |

Sources : MET, BNB, bilans sociaux 1997.

ANNEXE 2

REPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI SALARIE MOYEN DANS LES ENTREPRISES DE L'ECHANTILLON ANALYSE

| | Unités | Pourcentages du total |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------|
| Energie et eau | 20.869 | 2,8 |
| Industrie manufacturière | 270.365 | 36,9 |
| Construction | 58.554 | 8,0 |
| Commerce, réparations, Horeca | 134.095 | 18,3 |
| Transports et communications | 35.011 | 4,8 |
| Services aux entreprises | 63.221 | 8,6 |
| Services financiers | 46.233 | 6,3 |
| Santé et action sociale | 85.433 | 11,7 |
| Autres ¹ | 18.792 | 2,6 |
| Secteur privé | 732.573 | 100,0 |

Source : BNB, bilans sociaux 1997.

¹ Agriculture, assurances, services aux personnes, mutualités.

VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LE STATUT DES TRAVAILLEURS¹*(pourcentages du total à la fin de l'exercice)*

| | 1996 | 1997 |
|--|------|------|
| Travailleurs inscrits au registre du personnel | 97,5 | 97,3 |
| Personnel intérimaire | 1,8 | 2,1 |
| dont : | | |
| Energie et eau | 0,9 | 0,7 |
| Industrie manufacturière | 3,0 | 3,5 |
| Construction | 0,8 | 0,9 |
| Commerce, réparations, Horeca | 1,6 | 1,6 |
| Transports et communications | 2,1 | 2,7 |
| Services aux entreprises | 1,6 | 1,7 |
| Services financiers | 0,4 | 0,4 |
| Santé et action sociale | 0,2 | 0,2 |
| Personnes mises à la disposition de l'entreprise | 0,6 | 0,6 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Seuls les schémas complets fournissent des informations relatives au personnel intérimaire et aux travailleurs mis à la disposition de l'entreprise. La part de ces travailleurs est par conséquent sans doute sous-estimée.**VENTILATION DE L'EMPLOI SALARIE SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL***(pourcentages du total des travailleurs inscrits au registre du personnel à la fin de l'exercice)*

| | 1996 | 1997 |
|---|------|------|
| Ventilation selon le contrat de travail : | | |
| Contrat à durée indéterminée | 94,8 | 94,2 |
| Contrat à durée déterminée | 3,8 | 4,4 |
| dont : | | |
| Energie et eau | 4,4 | 6,0 |
| Industrie manufacturière | 3,5 | 3,8 |
| Construction | 2,0 | 2,4 |
| Commerce, réparations, Horeca | 3,5 | 4,2 |
| Transports et communications | 4,4 | 4,7 |
| Services aux entreprises | 5,0 | 4,9 |
| Services financiers | 2,6 | 3,1 |
| Santé et action sociale | 6,0 | 7,0 |
| Contrat pour l'exécution d'un travail bien défini | 0,2 | 0,2 |
| Contrat de remplacement | 1,2 | 1,2 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1996 ET 1997

| | En EIP | | | En personnes | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------|------------|---------------------------------------|-----------------|------------|--------------|------------|---------------|------------|---------------------------------------|
| | Emploi moyen | | Emploi en fin d'exercice ¹ | A temps complet | | Emploi moyen | | Total | | Emploi en fin d'exercice ¹ |
| | (en unités) | (en p.c.) | | (en unités) | (en p.c.) | (en unités) | (en p.c.) | (en unités) | (en p.c.) | |
| | (en unités) | (en p.c.) | (en p.c.) | (en unités) | (en p.c.) | (en unités) | (en p.c.) | (en unités) | (en p.c.) | |
| Energie et eau | -388 | -1,8 | -1,1 | -402 | -2,0 | 13 | 1,8 | -389 | -1,8 | -1,2 |
| Industrie manufacturière | 199 | 0,1 | 0,5 | 62 | 0,0 | 1.013 | 8,5 | 1.075 | 0,4 | 0,5 |
| Construction | 640 | 1,1 | 1,4 | 84 | 0,1 | 179 | 10,8 | 263 | 0,5 | 1,4 |
| Commerce, réparations, Horeca | 2.216 | 1,9 | 1,2 | 1.302 | 1,3 | 1.422 | 4,1 | 2.724 | 2,1 | 1,4 |
| Transports et communications | 1.663 | 5,3 | 6,4 | 1.270 | 4,3 | 107 | 2,4 | 1.377 | 4,1 | 7,2 |
| Services aux entreprises | 2.548 | 4,9 | 6,5 | 2.148 | 4,9 | 1.061 | 6,7 | 3.210 | 5,3 | 6,9 |
| Services financiers | -183 | -0,4 | 0,1 | -142 | -0,4 | 6 | 0,1 | -136 | -0,3 | -0,3 |
| Santé et action sociale | 1.449 | 2,1 | 2,8 | -26 | -0,1 | 2.005 | 5,0 | 1.979 | 2,4 | 3,3 |
| Secteur privé | 8.763 | 1,3 | 1,7 | 4.884 | 0,8 | 5.955 | 5,0 | 10.840 | 1,5 | 1,9 |
| dont : | | | | | | | | | | |
| Schémas complets | 5.928 | 1,1 | 1,6 | 3.741 | 0,8 | 4.540 | 4,8 | 8.280 | 1,4 | 1,8 |
| Schémas abrégés | 2.835 | 2,5 | 2,1 | 1.143 | 1,1 | 1.416 | 5,6 | 2.559 | 2,0 | 2,3 |

Source : BNB, bilans sociaux 1997.

¹ Calculé de manière indirecte à partir des données contenues dans le bilan social 1997 (situation à la fin de 1996 = situation à la fin de 1997 - entrées en 1997 + sorties en 1997).

BILAN SOCIAL : MOUVEMENTS DE PERSONNEL ¹ PAR SEXE ET PAR NIVEAU DE QUALIFICATION

(unités)

| | Travailleurs à temps plein | | | Travailleurs à temps partiel | | | Total des travailleurs | | |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------|------------------|------------------------------|--------------|------------------|------------------------|---------------|------------------|
| | Entrées | Sorties | Embauches nettes | Entrées | Sorties | Embauches nettes | Entrées | Sorties | Embauches nettes |
| Hommes | | | | | | | | | |
| primaire | 5.762 | 6.086 | -324 | 370 | 456 | -86 | 6.132 | 6.542 | -410 |
| secondaire | 17.406 | 16.820 | 586 | 1.576 | 1.308 | 268 | 18.982 | 18.128 | 854 |
| supérieur non universitaire | 4.087 | 3.507 | 580 | 251 | 224 | 27 | 4.338 | 3.731 | 607 |
| universitaire | 2.319 | 1.700 | 619 | 63 | 78 | -15 | 2.382 | 1.778 | 604 |
| Total des hommes | 29.574 | 28.113 | 1.461 | 2.260 | 2.066 | 194 | 31.834 | 30.179 | 1.655 |
| Femmes | | | | | | | | | |
| primaire | 1.213 | 1.491 | -278 | 1.550 | 1.391 | 159 | 2.763 | 2.882 | -119 |
| secondaire | 5.617 | 5.612 | 5 | 2.439 | 2.167 | 272 | 8.056 | 7.779 | 277 |
| supérieur non universitaire | 2.312 | 1.762 | 550 | 500 | 502 | -2 | 2.812 | 2.264 | 548 |
| universitaire | 960 | 643 | 317 | 86 | 69 | 17 | 1.046 | 712 | 334 |
| Total des femmes | 10.102 | 9.508 | 594 | 4.575 | 4.129 | 446 | 14.677 | 13.637 | 1.040 |
| Total | | | | | | | | | |
| primaire | 6.975 | 7.577 | -602 | 1.920 | 1.847 | 73 | 8.895 | 9.424 | -529 |
| secondaire | 23.023 | 22.432 | 591 | 4.015 | 3.475 | 540 | 27.038 | 25.907 | 1.131 |
| supérieur non universitaire | 6.399 | 5.269 | 1.130 | 751 | 726 | 25 | 7.150 | 5.995 | 1.155 |
| universitaire | 3.279 | 2.343 | 936 | 149 | 147 | 2 | 3.428 | 2.490 | 938 |
| Total | 39.676 | 37.621 | 2.055 | 6.835 | 6.195 | 640 | 46.511 | 43.816 | 2.695 |

Source : BNB, bilans sociaux 1997.

¹ Dans les entreprises déposant un schéma complet et dont le nombre de travailleurs sous contrat à durée déterminée est inférieur à 2 p.c. du total.

MOTIFS DES DEPARTS^{1,2}

| | Retraite | Retraite anticipée | Licenciement | Autre motif | Total des sorties |
|---|----------|--------------------|--------------|-------------|-------------------|
| <i>Nombre total de sorties enregistrées (unités)</i> | | | | | |
| 1996 | 2.870 | 6.384 | 24.377 | 34.046 | 67.677 |
| 1997 | 2.599 | 4.014 | 22.132 | 38.533 | 67.278 |
| Variation | -271 | -2.370 | -2.245 | 4.487 | -399 |
| p.m. variation en pourcentage | -9,4 | -37,1 | -9,2 | 13,2 | -0,6 |
| <i>Par secteur d'activité en 1997 (pourcentages du total³)</i> | | | | | |
| Energie et eau | 68,8 | 1,4 | 3,9 | 25,9 | 872 |
| Industrie manufacturière | 3,0 | 10,8 | 31,2 | 55,0 | 21.352 |
| Construction | 1,3 | 3,8 | 36,5 | 58,5 | 5.873 |
| Commerce, réparations, Horeca | 2,7 | 3,1 | 40,2 | 54,1 | 13.455 |
| Transports et communications | 1,7 | 3,9 | 37,8 | 56,7 | 4.932 |
| Services aux entreprises | 2,0 | 0,9 | 28,1 | 69,0 | 11.258 |
| Services financiers | 7,8 | 19,4 | 24,4 | 48,3 | 2.795 |
| Santé et action sociale | 8,0 | 4,2 | 29,3 | 58,5 | 4.430 |
| Total | 3,9 | 6,0 | 32,9 | 57,3 | 67.278 |
| p.m. Total en 1996 | 4,2 | 9,4 | 36,0 | 50,3 | 67.677 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ La ventilation est disponible uniquement pour les entreprises qui déposent un bilan social complet.² Il s'agit uniquement des départs de travailleurs sous contrat à durée indéterminée.³ Pour le total des sorties, unités.

FRAIS DE PERSONNEL PAR TRAVAILLEUR¹*(milliers de francs par an)*

| | Par ETP | | Par travailleur à temps plein | | Par travailleur à temps partiel | |
|--|--------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| | 1997 | p.c. de variation par rapport à 1996 | 1997 | p.c. de variation par rapport à 1996 | 1997 | p.c. de variation par rapport à 1996 |
| Energie et eau | 3.333 | 17,2 | 3.336 | 17,1 | 2.189 | 24,7 |
| Industrie manufacturière | 1.721 | 2,5 | 1.725 | 2,6 | 1.011 | 10,6 |
| Construction | 1.304 | 1,8 | 1.306 | 1,9 | 650 | 4,4 |
| Commerce, réparations, Horeca | 1.494 | 2,0 | 1.564 | 1,9 | 650 | 3,4 |
| Transports et communications | 1.595 | 2,2 | 1.621 | 2,1 | 719 | 4,5 |
| Services aux entreprises | 1.792 | 2,9 | 1.883 | 2,4 | 649 | 5,0 |
| Santé et action sociale | 1.318 | 1,0 | 1.325 | 0,8 | 794 | 2,5 |
| Secteur privé² | 1.639 | 3,0 | 1.680 | 3,1 | 747 | 4,8 |
| p.m. Hors énergie et eau | 1.582 | 2,3 | 1.619 | 2,3 | 738 | 4,6 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Les résultats par ETP sont obtenus à partir des seuls bilans sociaux 1997, tandis que les résultats par travailleur à temps plein et à temps partiel sont calculés à partir des bilans sociaux 1996 et 1997. Il est dès lors possible que des incohérences apparaissent entre les évolutions calculées par ETP et les évolutions obtenues pour chacun des deux régimes.

² Hors services financiers et assurances.

FRAIS DE PERSONNEL PAR HEURE PRESTEE¹

(francs)

| | Par ETP | | Par travailleur à temps plein | | Par travailleur à temps partiel | | Coût relatif d'un temps partiel en p.c. d'un temps complet | |
|--|--------------|--|-------------------------------|--|---------------------------------|--|--|-------------|
| | 1997 | p.c. de variation par rapport à l'année précédente | 1997 | p.c. de variation par rapport à l'année précédente | 1997 | p.c. de variation par rapport à l'année précédente | 1996 | 1997 |
| Energie et eau | 2.194 | 18,7 | 2.197 | 18,5 | 2.072 | 28,2 | 87,2 | 94,3 |
| Industrie manufacturière | 1.101 | 3,0 | 1.104 | 3,0 | 1.032 | 6,2 | 90,6 | 93,4 |
| Construction | 893 | 0,8 | 896 | 0,9 | 728 | 3,0 | 79,6 | 81,3 |
| Commerce, réparations, Horeca | 901 | 3,3 | 945 | 3,3 | 688 | 4,3 | 72,1 | 72,9 |
| Transports et communications | 920 | 2,9 | 932 | 2,8 | 773 | 4,4 | 81,6 | 82,9 |
| Services aux entreprises | 1.065 | 4,3 | 1.122 | 4,2 | 758 | 6,1 | 66,4 | 67,6 |
| Santé et action sociale | 851 | 2,2 | 855 | 1,9 | 845 | 2,7 | 98,0 | 98,7 |
| Secteur privé² | 1.032 | 3,7 | 1.061 | 3,7 | 805 | 4,8 | 75,1 | 75,9 |
| p.m. Hors énergie et eau | 995 | 2,8 | 1.021 | 2,9 | 795 | 4,5 | 76,7 | 77,9 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Les résultats par ETP sont obtenus à partir des seuls bilans sociaux 1997, tandis que les résultats par travailleur à temps plein et à temps partiel sont calculés à partir des bilans sociaux 1996 et 1997. Il est dès lors possible que des incohérences apparaissent entre les évolutions calculées par ETP et les évolutions obtenues pour chacun des deux régimes.

² Hors services financiers et assurances.

AVANTAGE FINANCIER LIÉ AU RECOURS À DES MESURES DE PROMOTION DE L'EMPLOI : VENTILATION SECTORIELLE

(pourcentages du coût salarial)

| | 1996 | 1997 |
|---|------------|------------|
| Energie et eau | 0,1 | ... |
| Industrie manufacturière | 1,7 | 1,4 |
| Construction | 1,5 | 1,6 |
| Commerce, réparations, Horeca | 1,4 | 1,1 |
| Transports et communications | 1,9 | 1,5 |
| Services aux entreprises | 1,1 | 0,9 |
| Services financiers | 0,1 | 0,1 |
| Santé et action sociale | 0,8 | 1,0 |
| Secteur privé | 1,3 | 1,1 |
| p.m. Entreprises qui déposent un schéma abrégé | 2,9 | 2,5 |
| p.m. Entreprises qui déposent un schéma complet | 1,0 | 0,9 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

FORMATION EN 1997

| | Coût de la formation | | | Nombre de personnes concernées par une formation, en p.c. de l'effectif total | Heures de formation | |
|---|---------------------------------------|------------|-------------------------------------|---|--------------------------|---|
| | En p.c. des frais totaux de personnel | | Moyenne par bénéficiaire, en francs | | Moyenne par bénéficiaire | En p.c. du nombre total d'heures prestées |
| | 1996 | 1997 | | | | |
| Energie et eau | 2,1 | 1,5 | 96.733 | 49,4 | 49 | 1,6 |
| Industrie manufacturière | 1,3 | 1,5 | 68.594 | 37,3 | 42 | 1,0 |
| Construction | 0,3 | 0,2 | 35.700 | 8,0 | 26 | 0,1 |
| Commerce, réparations, Horeca | 0,7 | 0,8 | 38.293 | 27,8 | 32 | 0,6 |
| Transports et communications | 0,6 | 0,9 | 57.858 | 22,2 | 32 | 0,4 |
| Services aux entreprises | 1,0 | 1,1 | 65.915 | 26,9 | 38 | 0,7 |
| Services financiers | 3,7 | 3,6 | 160.410 | 52,8 | 50 | 1,8 |
| Secteur privé ¹ | 1,3 | 1,4 | 71.739 | 31,6 | 40 | 0,8 |

Source : BNB, bilans sociaux 1996 et 1997.

¹ Hors santé et action sociale.

COMMUNICATIONS

1. POLITIQUE MONETAIRE

Modification des taux

Le 3 décembre 1998, la Banque a diffusé le communiqué suivant :

A la veille de la phase III de l'Union économique et monétaire, la politique monétaire de la Banque Nationale de Belgique est de plus en plus déterminée par des considérations relatives à l'ensemble de la zone euro. Compte tenu des indications disponibles concernant les évolutions actuelles et futures, la situation dans la zone euro apparaît dans son ensemble comme globalement stable. La croissance monétaire correspond à des évolutions de prix modérées et d'autres indicateurs également laissent entrevoir des perspectives favorables en ce qui concerne la stabilité des prix. Les prévisions de croissance se sont aussi affaiblies pour la zone euro et, simultanément, l'environnement international reste dominé par l'incertitude et les risques sont plutôt à la baisse.

Dans ce contexte, la Banque Nationale de Belgique, en coopération étroite avec les autres membres du SEBC, a décidé de ramener le taux des adjudications hebdomadaires de crédits de 3,3 % à 3 %. Ce nouveau taux s'appliquera au prochain octroi de crédits par adjudication, qui aura lieu le vendredi 4 décembre 1998. Le taux des dépôts sera de son côté ramené de 2,3 % à 2 %. Ces taux entreront en vigueur à partir du lundi 7 décembre 1998.

Ces réductions de taux doivent être considérées comme une nouvelle étape devant faciliter le processus visant à permettre au Système européen de Banques centrales d'assumer la responsabilité de la politique monétaire dans la zone euro à partir du 1^{er} janvier 1999.

Il est attendu que les politiques budgétaires et les évolutions salariales joueront leur rôle dans le maintien de la stabilité des prix au sein de la zone euro.

2. FIXATION DES TAUX DE CONVERSION IRREVOCABLES DE L'EURO

Le 31 décembre 1998, le Conseil de l'Union européenne a arrêté le règlement (CE) n° 2866/98 concernant les taux de conversion entre l'euro et les monnaies des Etats membres adoptant l'euro :

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 109 L, paragraphe 4, première phrase,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de la Banque centrale européenne¹,

(1) considérant que, conformément à l'article 109 J, paragraphe 4, du traité, la troisième phase de l'Union économique et monétaire commence le 1^{er} janvier 1999; que le Conseil, réuni au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, a confirmé le 3 mai 1998, que la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande remplissaient les conditions nécessaires pour adopter la monnaie unique à compter du 1^{er} janvier 1999²;

(2) considérant que, conformément au règlement (CE) n° 974/98 du Conseil du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'euro³, l'euro est la monnaie des Etats membres adoptant la monnaie unique à compter du 1^{er} janvier 1999; que l'introduction de l'euro requiert l'adoption des taux de conversion auxquels l'euro remplacera les monnaies nationales et auxquels il sera divisé en unités monétaires nationales; que les taux de conversion indiqués à l'article 1^{er} sont

¹ JO C 412 du 31.12.1998, p. 1.

² Décision 98/317/CE du Conseil du 3 mai 1998 conformément à l'article 109 J, paragraphe 4, du traité (JO L 139 du 11.5.1998, p. 30).

³ JO L 139 du 11.5.1998, p. 1.

les taux de conversion définis à l'article 1^{er}, troisième tiret, du règlement (CE) n° 974/98;

(3) considérant que, conformément au règlement (CE) n° 1103/97 du Conseil du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro⁴, toute référence à l'écu figurant dans un instrument juridique est remplacée par une référence à l'euro au taux d'un euro pour un écu; que l'article 109 L, paragraphe 4, deuxième phrase, du traité, dispose que la fixation des taux de conversion ne modifie pas, en soi, la valeur externe de l'écu; que cela est garanti par l'adoption, comme taux de conversion, des taux de change en écu des monnaies des Etats membres adoptant l'euro, tels qu'ils seront calculés par la Commission le 31 décembre 1998, selon la procédure établie pour le calcul journalier des taux de change de l'écu officiels;

(4) considérant que les ministres des Etats membres adoptant l'euro comme monnaie unique, les gouverneurs des banques centrales de ces Etats membres, la Commission et l'Institut monétaire européen/la Banque centrale européenne ont publié respectivement le 3 mai 1998⁵ et le 26 septembre 1998, deux communiqués sur la détermination et la fixation des taux de conversion irrévocables de l'euro;

(5) considérant que le règlement (CE) n° 1103/97 dispose que les taux de conversion qui sont arrêtés sont exprimés pour la contre-valeur d'un euro dans chacune des monnaies nationales des Etats membres adoptant l'euro; que, pour assurer un degré élevé de précision, les taux de conversion comportent six chiffres significatifs, et qu'il ne sera défini aucun taux inverse ni aucun taux bilatéral entre les monnaies des Etats membres adoptant l'euro,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Les taux de conversion irrévocablement fixés entre l'euro et les monnaies des Etats membres adoptant l'euro sont les suivants :

1 euro = 40,3399 francs belges
= 1,95583 marks allemands
= 166,386 pesetas espagnoles
= 6,55957 francs français
= 0,787564 livres irlandaises
= 1 936,27 liras italiennes
= 40,3399 francs luxembourgeois
= 2,20371 florins néerlandais
= 13,7603 schillings autrichiens
= 200,482 escudos portugais
= 5,94573 marks finlandais.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Fait à Bruxelles, le 31 décembre 1998.

Par le Conseil

Le président

R. EDLINGER

3. DEROULEMENT DU WEEK-END DE BASCULEMENT A L'EURO

Le 31 décembre 1998, la Banque a diffusé le communiqué suivant :

Le Conseil européen a adopté le 31 décembre en début d'après-midi le règlement relatif aux taux de conversion irrévocables pour l'euro. Ces taux ont été immédiatement diffusés par la Commission européenne et la Banque centrale européenne sur différents supports et, pour la Belgique, par la BNB sur son site Internet, ce qui a permis à toutes les institutions concernées de commencer assez tôt dans l'après-midi leurs travaux de conversion. Le règlement a été publié dans l'après-midi même au Journal officiel des Communautés européennes. Il est d'application à partir du 1^{er} janvier 1999 à 0h00.

Le Système européen de banques centrales (SEBC), qui comprend la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales, a mis

⁴ JO L 162 du 19.6.1997, p. 1.

⁵ JO C 160 du 27.5.1998, p. 1.

sur pied une procédure qui doit lui permettre de suivre de près les principales opérations de conversion à l'euro qui sont prévues durant le week-end de conversion (du 31 décembre 1998 au 4 janvier 1999). Ce suivi concerne bien entendu la conversion des systèmes, banques de données, etc., gérés par le SEBC lui-même. Il comporte également des échanges d'informations relatifs au déroulement des travaux de conversion réalisés par les acteurs les plus importants des marchés financiers (pour la Belgique : la Bourse de Bruxelles, Euroclear, CIK, Belfox), dont le succès conditionne le bon fonctionnement des marchés en euro dès l'ouverture de ces derniers, le 4 janvier 1999. Dans notre pays, le Commissariat général à l'euro est pleinement associé à cet exercice de suivi des opérations de conversion dans ces institutions.

Des procédures de communication ont donc été prévues au sein du SEBC pour échanger durant le week-end les informations disponibles sur le déroulement des opérations de conversion. Elles doivent permettre de s'assurer que la transition à l'euro se passe comme prévu et, dans le cas contraire, d'envisager les mesures nécessaires pour pallier les difficultés rencontrées.

Les travaux de conversion se poursuivront durant le week-end. La BNB diffusera un communiqué de presse le dimanche 3 janvier en fin d'après-midi.

Pour plus de détails, on peut se référer aux sites Internet de la BNB (www.bnb.be), de la CIK (www.cik.be, ce site contient également des informations sur la Bourse et Belfox) et d'Euroclear (www.euroclear.com).

Le 3 janvier 1999, la Banque a diffusé le communiqué suivant :

Du jeudi 31 décembre 1998 au dimanche 3 janvier 1999, la Banque Nationale de Belgique

(BNB) a entrepris un certain nombre de travaux techniques qui consacrent le passage à l'euro. Ainsi, l'euro a-t-il été introduit en remplacement du franc belge dans :

1. les *systèmes de paiement* interbancaires : il s'agit du CEC pour la compensation des montants de faible importance et d'ELLIPS pour le règlement brut en temps réel (RTGS) des montants plus élevés. Ce dernier participera, avec les systèmes équivalents mis en production dans les autres pays de l'Union européenne, au système TARGET devant permettre le traitement en temps réel de paiements transfrontaliers à l'échelle européenne;

2. le *clearing titres* de la BNB dont les titres dématérialisés de la dette publique (obligations linéaires, certificats de trésorerie et les titres scindés) ont été relibellés en euro;

3. la *comptabilité* de la Banque de manière à lui permettre de fournir à la Banque centrale européenne, dès le 4 janvier au matin, les premières données requises en euro;

4. les programmes de gestion des titres qui sont déposés auprès de la BNB par les institutions financières comme *garanties* pour leurs crédits.

Toutes les étapes techniques de la transition en euro ayant été franchies avec succès durant le week-end, la BNB assurera l'exécution de la politique monétaire unique et effectuera toutes les opérations en euro dès l'ouverture des marchés le lundi 4 janvier.

Communications arrêtées le 20 mai 1999

IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
BOULEVARD DE BERLAIMONT 14 - 1000 BRUXELLES
LE CHEF DU DEPARTEMENT
MARC SALADE